

**PAGES
MANQUANTES**

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.**

VOL. XXIII

VENDREDI, 24 FÉVRIER 1899

No 8

COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE

A l'occasion des obsèques de M. Félix Faure, Président de la République Française, qui ont eu lieu hier, à Paris, un service solennel a été célébré à dix heures du matin, à l'église Notre-Dame à Montréal.

Sa Grandeur Monseigneur Bruchési assistait à la cérémonie et a donné l'absoute.

Des invitations² avaient été faites aux membres de la Colonie française, aux membres des Gouvernements Fédéral et Provincial, aux notabilités du Commerce, de l'Industrie, de la Finance et des professions libérales et aux Directeurs des journaux par M. Kleczkowsky, Consul-Général de France au Canada.

La cérémonie a été très imposante et l'assistance particulièrement nombreuse et choisie.

Le Représentant officiel du Gouvernement de la République Française a pu juger par l'empressement avec lequel l'élite de la population a répondu à son invitation, combien le peuple Canadien-Français, en toutes circonstances, s'associe aux deuils comme aux joies de la patrie française.

Le récent octroi, par la ville, de

terrain à la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc pour la construction de ses nouveaux bureaux sur les rues McGill et William entraîne le déménagement d'une des anciennes maisons de provisions de la ville, celle de MM. Geo. Wait & Co., qui s'installent dans un édifice plus moderne et plus commode au No. 592 rue St. Paul et qui a aussi une entrée au No. 49 de la rue William.

La compagnie de navigation Richelieu et Ontario a en chantier à la Polson Iron Co., de Toronto, un nouveau bateau à hélice de 112 pieds de long.

On dit que ce nouveau steamer sera prêt pour l'ouverture de la navigation.

The Dominion Woolen Mfg. Co., de Beauharnois, Qué., a décidé d'ajouter de nouvelles machines à son matériel déjà très important, comme on sait.

On annonce que la William Davies Co., de Toronto, qui est peut-être une des plus fortes maisons pour l'emballage du porc et des viandes, se propose d'étendre ses affaires et de se lancer dans la préparation des conserves alimentaires,

conserves de viandes, naturelle-
ment.

* **

La People's Bank de Halifax doit avoir son assemblée d'actionnaires le 1er mars.

La Union Bank de Halifax a déclaré un dividende semi-annuel de $3\frac{1}{2}$ pour cent.

La Commercial Bank de Windsor a déclaré un dividende de 3 pour cent.

* **

The Dominion Weaving Co., de Maisonneuve, a loué de nouveaux locaux et se propose d'augmenter considérablement son matériel.

C'est là l'indice d'une sérieuse reprise des affaires.

* **

Le fameux spéculateur Joseph Leiter, qui passe sa vie en des alternatives de fortunes monstrueuses et de déconfitures formidables et que le récent krach du blé a rendu fameux jusqu'en Europe, vient d'imaginer un *trust* qui dépasse en hardiesse, en cynisme, tout ce que l'on avait encore vu, même aux Etats-Unis. Il a commencé par syndiquer trois ou quatre de ses amis qui se trouvent compter parmi les plus opulents propriétaires agricoles des vastes plaines du centre de l'Union.

La coalition, qui a du temps devant soi et peut perdre quelques millions de dollars, a soudain abaissé de trente pour cent le prix du lait qu'elle expédie chaque nuit par centaines de wagnonnées sur Chicago, Cincinnati, Colombus, Cleveland, Boston, Philadelphie, Washington, Baltimore, New-York, etc. Il s'en est rapidement suivi ce qui arrive toujours en pareil cas. Une quantité de petits fermiers, ruinés du coup, ont vendu leurs exploitations à de

moyens capitalistes pour un morceau de pain.

Alors, plusieurs autres grands propriétaires, flairant la bonne affaire, ont adhéré au *trust*. Celui-ci s'apprête à dévorer les *moyens* ci-dessus mentionnés — en attendant que les *gros* se mangent entre eux — ou que Joë. Leiter, grand régisseur de la pièce, fasse un nouveau fiasco.

* **

Le vieillissement des *eaux de vie* est surtout dû à une oxydation lente à travers les pores du bois du fût, et presque tous les procédés de maturation consistent à produire artificiellement cette oxydation. On signale un nouveau moyen qui a été proposé tout récemment par M. Moller.

D'après ce chimiste, l'addition d'une demi pinte d'eau oxygénée, telle qu'on la trouve dans le commerce, suffirait pour vieillir 25 gallons de cognac. Une addition plus forte, ne produirait pas un effet supérieur à celui donné par la dose conseillée ; l'action serait la même en opérant en fûts ou en bouteilles.

Le nouveau procédé, s'il a réellement l'efficacité que son auteur lui attribue, aurait l'avantage considérable de pouvoir s'appliquer sans aucun dispositif mécanique et d'être à la fois simple et économique.

Il suffit, en effet, d'opérer le mélange ; le vieillissement commence aussitôt et serait complètement achevé après deux ou trois mois, de sorte qu'au bout de ce temps, l'effet serait le même qu'à la suite d'un séjour en fût prolongé pendant de longues années. D'après M. Moller le vieillissement serait ainsi cent fois plus rapide qu'avec l'ancien système.

* **

L'empressement des commerçants et des industriels de tous les pays à

se faire inscrire pour l'Exposition de 1900 est des plus caractéristiques. M. Henry Chardon, secrétaire général, déclarait récemment, que le nombre des demandes d'admission était cinq fois plus considérable qu'à la fin de l'année 1888 pour l'Exposition de 1889. Aux termes du règlement général, les demandes d'admission à la section française devaient être remises le 1er février au plus tard.

Quelques jours "de grâce" ont été accordés aux retardataires; mais le 15 février, la liste définitive des admissions a été remise par les divers comités des classes à la direction générale de l'exploitation.

* **

Le lait écrémé et le lait de beurre conviennent fort bien aux volailles; ils augmentent la production des œufs et activent beaucoup l'engraissement. On ne se doute pas des résultats que produit le lait de beurre sur les poules, on va jusqu'à prétendre que celles-ci en tirent un bien meilleur parti que les porcs. C'est une opinion très facile à vérifier.

* **

Le *Journal officiel* français vient de publier l'évaluation, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture, des récoltes en terre à la date du 15 janvier.

En ce qui concerne le blé :

2 départements ont une superficie supérieure de 6 à 10 p. 100 à celle de l'automne 1897.

20 ont une superficie supérieure de 1 à 5 0/0.

48 ont une superficie égale.

14 ont une superficie inférieure de 1 à 3 0/0.

2 ont une superficie inférieure de 6 à 10 0/0.

1 a une superficie inférieure de 13 0/0.

D'autre part, 13 départements

ont, pour l'état des cultures, la note "très bon"; 67, la note "bon"; 7, la note "assez bon".

* **

En Nouvelle-Zélande, où les terres, à cause de leur étendue et du prix élevé de la main-d'œuvre, sont exploitées au moyen des machines agricoles, toute association ayant pour but de grouper les agriculteurs devait réussir. La colonie possède plus de cinquante associations, sans compter les petites sociétés appelées "clubs de fermiers." Ces sociétés agricoles sont presque toutes anciennes, et quelques-unes remontent aux premiers temps de la colonisation.

Ces sociétés privées, qui ne reçoivent aucun secours de l'Etat, portent invariablement le nom d'"associations agricoles et pastorales." Elles sont régies par l'acte du Parlement du 20 novembre 1897. Les règlements des différentes sociétés varient très peu suivant les localités; ils offrent tous entre eux une grande analogie. Les statuts des sociétés agricoles d'Otago et de Canterbury, les deux principaux comtés agricoles, paraissent avoir servi de modèles aux autres associations.

A côté des sociétés agricoles proprement dites, il existe des sociétés coopératives pour l'achat et la vente des produits agricoles et des objets de consommation de toute nature. Ces sociétés coopératives émettent des bons ou actions de 1 livre sterling afin de permettre à tous les cultivateurs de participer aux bénéfices procurés par la vente des produits agricoles.

* **

La présence de l'*Aspidiotus perniciosus* ou San-José Scale a été de nouveau constatée dans des fruits provenant des Etats-Unis à Ham-

bourg et à Stettin. D'après les journaux Allemands, des cargaisons de poires sèches de Californie, de brugnons, de pommes fraîches de Newton, ont été immédiatement saisies, et on a ordonné leur réexportation sous la surveillance administrative.

Le gouvernement allemand a interdit, l'an dernier, l'importation des fruits frais, de provenance américaine, attaqués par le "San José-Scale"; mais il est difficile de découvrir dans une cargaison composée d'un grand nombre de caisses les quelques fruits attaqués par l'insecte.

La récolte des oranges, mandarines, citrons, cédrats, etc., a été abondante en Italie. Elle s'élève à 4,912,500 quintaux, supérieure de 1,250,000 quintaux à celle de 1897-1898 et d'environ 625,000 quintaux à une récolte moyenne.

Le prix du caoutchouc qui, au cours des deux dernières années, avait subi une hausse de 50 0/0, a aujourd'hui une tendance à baisser. La cause en est dans l'augmentation de la production. Du 1er juillet au 30 septembre 1898 les arrivages à Para ont atteint le total de 4,210 tonnes, contre 3,770 tonnes seulement, pendant la période correspondante de 1897.

C'est le Brésil, et notamment l'Etat des Amazones, qui fournit la plus grande quantité et la meilleure qualité de caoutchouc.

Le correspondant du "Times", à Saint-Jean-de-Terre-Neuve, dit que la pêche dans les eaux de Terre-Neuve et sur les grands bancs, dans le courant de 1898, a été inférieure de 28 0/0 à la pêche de 1897.

D'après une communication du ministre de l'intérieur de Russie, l'on organise dans certains districts des établissements de crédit qui feront des avances sur le froment aux cultivateurs, à un taux raisonnable.

Le but principal de ces nouvelles banques est d'empêcher les cultivateurs d'être mis dans l'obligation de vendre leur récolte au printemps pour la racheter à un prix plus élevé.

C'est un projet à étudier.

La statistique nous apprend que chaque année la terre produit "un milliard et demi" d'hectolitres de pommes de terre, production que la consommation absorbe sans peine, et qui fait belle figure à côté des 870 millions d'hectolitres de blé.

En ce qui a trait à la consommation des pommes de terre, le premier rang est occupé par les Irlandais. Chaque enfant d'Erin dévore tous les ans, assure une revue anglaise, 1,467 livres de pommes de terre, ce qui représente une moyenne de 4 livres par jour.

L'allemand vient tout de suite après l'Irlandais avec une consommation annuelle de 1,300 livres. On a calculé que l'Allemagne absorbe chaque année le quart de la production mondiale.

Les autres consommateurs se répartissent ainsi : Pays-Bas, 840 livres ; Suède et Norvège, 740 livres ; France, 700 livres ; Autriche, 663 livres ; Angleterre, 238 ; l'Italie, 48 livres.

L'industrie des glaces (*plate-glass*) a pris en Allemagne, pendant ces cinq dernières années, un grand développement. On croit généralement que dans le pays la vente ne saurait plus s'accroître et qu'elle a atteint son apogée. Aussi

ce n'est pas sans inquiétude qu'on a appris que de nouvelles fabriques devaient entrer en exploitation vers le milieu de l'année courante. On s'attend, en effet, à ce que la production dépasse de beaucoup la consommation et on entrevoit comme conséquence la nécessité de chercher de nouveaux débouchés sur le marché extérieur. On aura alors à soutenir la lutte contre les produits de la Belgique, de la France et de l'Angleterre, qui sont dans des conditions plus favorables que l'Allemagne. Dès lors, il est bien à craindre que les bénéfices ne diminuent beaucoup. Déjà l'industrie des glaces en Bavière, qui était très florissante, se trouve dans une situation fort peu satisfaisante. Les fabricants qui s'étaient syndiqués et qui avaient fait de grands sacrifices pour réduire la production n'ont pas obtenu les résultats heureux qu'ils avaient espérés.

On est d'autant plus préoccupé de l'avenir que pendant les dix premiers mois de l'année 1898 l'exportation allemande a baissé et que pour certains articles la diminution a été considérable comme on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

	anvier 1897	Octobre 1898
Glaces brutes non taillées.....	539	339
Lames de verre et glaces étamées.....	16 948	7 176
Lames de verre polies, taillées non étamées.....	37 901	23 284

C'est principalement sur les verres étamés qu'a porté le recul. Celui-ci est résulté surtout de la diminution des achats des Etats-Unis qui de 10,337 doubles quintaux en 1897 sont tombés à 548 en 1898. L'Autriche, la Grande-Bretagne, la Hollande et la Suisse ont également un peu moins acheté, mais la vente en France et en Suède a été légèrement plus élevée.

Quant à l'exportation des glaces polies, taillées et non étamées, elle n'a au total que peu diminué l'année dernière. Toutefois, il y a dans les pays de destination quelques variations qu'il est intéressant de relever et dont le tableau suivant permettra de se rendre compte :

	1897	1898
	Doubles quintaux.	Doubles quintaux.
Autriche.....	5,354	3,264
Belgique.....	2,223	1,816
Grande-Bretagne.....	9,000	7,371
Hollande.....	6,453	1,973
Suisse.....	940	484
Canada.....	633	803
Etats-Unis.....	8,803	16,106

Ces temps derniers ont eu lieu à La Pallice, les expériences d'un nouveau bateau inchavirable, et insubmersible inventé par M. Henry à Rochefort.

Le bateau "Henry" a approximativement la forme et le tonnage du bateau de sauvetage type de la Société centrale, l'inchavirabilité est obtenue au moyen d'une dérive qui plonge à environ 5 pieds au-dessous de la quille, dérive lestée à sa base par un bloc de fonte de 800 livres ; l'insubmersibilité est due à la rapidité d'évacuation de l'eau par l'ouverture longitudinale pratiquée dans la quille pour livrer passage à la dérive.

La première des expériences effectuées a consisté à donner une inclinaison de 90° au bateau qui, subitement abandonné à lui-même, se redressa immédiatement. Dans la seconde expérience, le bateau était renversé, la quille en l'air au moyen d'un palan ; le palan lâché, le bateau fait immédiatement la culbute, se redresse et se vide instantanément. Enfin, on a soumis le bateau à l'épreuve d'un paquet de mer artificiel représenté par une chute de 10 tonnes d'eau d'une hauteur de

9 pds ; sous le poids de l'eau, le bateau éprouve une secousse, roule un peu et se vide.

Ces expériences paraissent absolument concluantes ; le problème de l'insubmersibilité et de l'inchavirabilité semble résolu.

.

La ligne Hamburg-American a l'intention de mettre en service sept navires de Hambourg à Halifax entre avril et juin pour le transport d'immigrants, notamment de Gailciens et de Hongrois, colons en perspective pour le Canada.

.

Les commerçants de Belleville font tous leurs efforts auprès du G.T.R. pour qu'il construise des élévateurs à grains dans cette ville dans le but d'obtenir une partie du mouvement des grains de Midland.

.

Les rapports officiels du commerce extérieur pour janvier indiquent que les exportations canadiennes ont été de \$7,667,000, en diminution de \$2,987,000 et les importations de \$10,489,000 en augmentation de \$.98,000, comparaison faite avec le mois correspondant de 1898. Les exportations des sept premiers mois de l'exercice en cours indiquent une diminution de \$4,704,000 tandis que les importations ont augmenté de \$16,000,000.

Les annonces attirent l'attention du lecteur en raison de leur fraîcheur et de leur à-propos.

LA LOI ANGLAISE

Nous avons, dans notre numéro du 7 janvier, parlé de la loi anglaise qui régit la profession de pharmacien, et nous avons émis le vœu que notre loi provinciale fût assimilée au statut impérial.

En effet, ce qui suffit, en Angleterre, pour protéger la vie et la santé des citoyens, devrait suffire dans la province de Québec. C'est là semble-t-il, une proposition indiscutable.

La loi des pharmaciens du Royaume-Uni, existe dans sa forme actuelle, depuis 1868. Voilà trente ans qu'elle fonctionne. Elle doit donner satisfaction, puisque, pendant ce long espace de temps, elle n'a jamais été amendée, croyons nous. Elle a donc fait ses preuves, et nous pouvons, sans aucun risque pour l'intérêt public, y assimiler notre législation provinciale.

C'est ce que le bill présenté par M. Gouin propose de faire.

La loi anglaise accorde aux pharmaciens ce qu'ils doivent avoir, non dans leur intérêt particulier, mais dans l'intérêt public. Car on ne saurait justifier un monopole quelconque à moins que ce monopole ne soit clairement pour le plus grand avantage des citoyens en général. Une loi qui accorde des privilèges à un petit nombre, uniquement pour favoriser ce petit nombre au détriment du grand nombre, est une loi injuste et odieuse. Sans intérêt public, pas de monopole légitime, voilà un axiome qui devrait toujours guider le législateur.

Il a guidé le législateur anglais dans la question de la vente des poisons, des drogues, des produits chimiques et des remèdes brevetés.

"Après le trente-et-unième jour de décembre mil huit cent soixante-huit, nul n'aura le droit de vendre au détail, distribuer ou composer des poisons, ou de prendre ou employer le titre de chimiste et droguiste, etc. à moins qu'il ne soit pharmacien, chimiste, etc."

Ainsi la loi anglaise réserve aux seuls pharmaciens dûment licenciés la vente exclusive, *au détail, des poisons* ; mais pas autre chose. A part cette restriction, qu'exige l'intérêt public, le commerce des drogues, des médicaments et des produits chimiques est aussi libre, en Angleterre, que le commerce des indiennes et des épices.

La vente des poisons au détail, avec la préparation des ordonnances de la médecine, forme le terrain propre du pharmacien. Nul profane ne peut y entrer, *dans l'intérêt public*, parce que le pharmacien est censé avoir fait des études spéciales qui lui permettent de manier, sans danger pour la vie et la santé des citoyens, les substances reconnues comme poisons.

A ce trafic dont il a le monopole, le pharmacien a parfaitement le droit d'ajouter, et, de fait, il ajoute toujours d'autres négoce. Il vend toutes sortes de drogues qui ne sont pas des poisons, des remèdes brevetés, des produits chimiques employés et comme médicaments et dans l'industrie, des graines, des objets de toilette, des parfums, des instruments de chirurgie, etc.

Toutes ces choses-là il *peut* les vendre. Personne ne lui conteste ce droit. Mais ce qu'on lui conteste, c'est le *monopole* de la vente de ces divers objets dont le commerce libre ne présente aucun danger pour la vie et la santé des citoyens.

En tant que simple commerçant le pharmacien doit être sur un pied de parfaite égalité avec les autres commerçants.

Dans l'achat et la vente des objets et des substances dont le maniement ne réclame pas des connaissances spéciales, tous doivent être égaux aux yeux de la loi.

Tout cela est bien élémentaire ; tout cela est bien compris dans les autres pays civilisés, notamment en Angleterre ; mais dans notre pro-

vince, les pharmaciens ont la préention de se créer un monopole beaucoup plus étendu que celui que, conformément à l'équité naturelle et à l'intérêt public, la loi anglaise leur accorde. Ils voudraient le monopole de la vente de tout ce qui sert de *médicament*, de toutes les *drogues*.

Par malheur, notre loi de pharmacie actuellement en vigueur est rédigée d'une façon équivoque. L'article 4035 de nos statuts refondus dit :

“ Nul ne peut tenir un établissement pour la vente en détail, la préparation sur prescription ou la composition *des drogues ou des poisons* énumérés dans la cédule A. à moins qu'il ne soit pharmacien, etc.”

Toute la question est de savoir ce que le législateur a voulu dire par les mots “ *des drogues ou des poisons* énumérés dans dans la cédule A. ” Selon plusieurs il a voulu désigner les *drogues de la cédule A, et les poisons de la cédule A*. Les pharmaciens prétendent, eux, que cet article leur accorde le monopole de la vente au détail, non seulement des *poisons de la cédule A*. mais aussi des *drogues en général*.

Et en vertu de cette interprétation ils intentent, à droite et à gauche, des poursuites vexatoires ; des poursuites que ne motive aucun tort causé à la vie ou à la santé des citoyens ; des poursuites qui ont manifestement pour but unique de briser toute concurrence et de faire consacrer par les tribunaux le monopole que les pharmaciens réclament, celui de la vente de toute *drogue* de tout *médicament*.

Le mot *drogue* est un terme que l'article 4019 de nos statuts refondus définit ainsi : “ Toute substance simple ou composée employée comme médicament.

Or, une foule de substances sont employées comme médicament et servent en même temps, à des usages industriels et domestiques, par exemple, le bicarbonate de soude (sod^a), l'alun, le borax, la craie, le

bismuth, la graine de lin, la moutarde, etc ; et sont par conséquent, des *drogues* aux termes de la loi.

Si l'on admet la prétention des pharmaciens qu'eux seuls ont le droit de faire le commerce des *drogues*, en général, nul ne peut prévoir où ces messieurs s'arrêteront dans leurs efforts pour grossir leur monopole.

Il vaut mieux leur dire tout de suite que leur monopole est limité aux *poisons de la cédule A*, comme en Angleterre.

En Angleterre, ce sont les pharmaciens qui déterminent ce qui est *poison*, ce qui doit être ajouté de temps à autre à la *cédule A*, sauf ratification de leurs règlements par le Conseil privé. Il nous semble que les médecins seraient plus en état que les pharmaciens de remplir cette fonction ; mais puisque les pharmaciens l'exercent en Angleterre, on peut, sans inconvénient, la leur confier ici ; pourvu, toutefois, que le gouvernement conserve le pouvoir, comme en Angleterre, de contrôler les opérations de ces messieurs, afin qu'ils ne grossissent pas outre mesure la fameuse *cédule A*.

Les pharmaciens et leurs amis parmi les journalistes cherchent à jeter de la poudre aux yeux du bon public en agitant l'épouvantail des *remèdes brevetés*. Ces *remèdes brevetés*, disent-ils contiennent souvent des substances délétères, et c'est épouvantable de les laisser vendre par n'importe qui, par "l'épicier du coin". L'intérêt public, ajoutent ils, exige impérieusement que ces médecines-là soient vendues exclusivement par des hommes de l'art capables de les analyser et d'expliquer à Jean-Baptiste comment il doit s'en servir.

Ces considérations spécieuses ne paraissent pas avoir eu beaucoup de prise sur l'esprit du législateur anglais, puisque l'article 16 de la loi de 1868 dit expressément.

" Rien dans la présente loi ne s'appliquera ou ne portera préjudice aux affaires d'aucun apothicaire dûment licencié, ou d'aucun membre du collège royal des médecins vétérinaires de la Grande Bretagne, NI A LA FABRICATION OU AU COMMERCE DES REMÈDES BREVETÉS, ni aux affaires des commerçants de gros pour la vente des *poisons dans le cours ordinaire du commerce de gros*."

C'est que le législateur anglais s'est laissé guider par le gros bon sens, par ce qui se passe dans la pratique, et non par de simples théories en l'air.

Dans la pratique, chacun le sait, les pharmaciens vendent les *remèdes brevetés* comme tout le monde les vend.

Vous demandez une bouteille de *pain-killer* ou de sirop calmant, de pepto-fer ou d'huile de foie de morue composée, le commis vous la donne, sans explication, que ce soit chez le pharmacien ou chez l'épicier ; vous l'emportez chez vous ; et vous vous guidez, pour prendre ce remède sur les directions qui l'accompagnent.

Voilà comment les choses se passent dans la pratique, toujours et partout.

Dès lors, au point de vue de la santé des citoyens, quelle différence y a-t-il entre l'achat d'une préparation brevetée, fait chez le pharmacien et l'achat de la même préparation fait chez l'épicier ou tout autre commerçant ? De toute évidence, il n'y en a aucune ; et l'épouvantail des *remèdes brevetés* qu'agitent les pharmaciens et leurs amis ne s'agit pas dans l'intérêt du public, mais dans l'unique intérêt de ces messieurs et du monopole commercial qu'ils veulent se créer.

Il n'y a donc aucune raison qui puisse justifier nos législateurs de refuser d'assimiler notre loi à la loi anglaise sur le chapitre des *remèdes brevetés* comme sur le chapitre des *drogues* et des *poisons*. — (*La Vérité*, de Québec).

PHARMACIENS ET ÉPICIERS.

Nous donnons d'autre part le texte de l'Acte de pharmacie tel qu'amendé par la Chambre des Députés de Québec.

Il reste maintenant à faire voter l'amendement à l'Acte de 1890 par l'Assemblée Législative.

Si nous sommes bien renseignés, les pharmaciens auraient tellement bien fait le siège des Conseillers Législatifs que l'amendement Flynn ne passerait pas au Conseil Législatif.

Les apparences sans doute permettent à nos amis de Québec de porter un pareil jugement, mais pour l'honneur de la Chambre Haute provinciale, nous nous refusons à croire que ses membres ne se rendent pas compte des véritables intérêts du commerce et du public consommateur.

Du moment que les médicaments patentés ou brevetés peuvent être vendus par les pharmaciens sans ordonnance de médecin, il n'y a aucune raison au monde qui puisse justifier le monopole accordé aux pharmaciens de vendre seuls et à l'exclusion de tous autres marchands les dits médicaments patentés.

Permettre à une classe de commerçants de vendre *librement* un article et interdire à une autre classe de marchands de vendre le même article, c'est de l'arbitraire et pas autre chose.

Si les pharmaciens ne vendaient les médicaments brevetés que sur ordonnance des médecins, nous comprendrions à la rigueur qu'ils réclament pour eux le privilège de la vente des dits médicaments.

Mais tout le monde sait, et, d'ailleurs, l'enquête devant le Comité de Législation a prouvé que les pharmaciens les vendaient à tout venant, sans aucune formalité, sans aucun contrôle et même sans aver-

tissement préalable à l'acheteur quant au mode d'emploi.

Ceci, du reste, se comprend, le mode d'emploi est indiqué sur la bouteille ou la boîte pour tout médicament breveté; de sorte que l'acheteur est averti et du nombre de doses et de la quantité à prendre pour chaque dose. Il est donc inutile de lui répéter les instructions imprimées, beaucoup plus détaillées généralement que celles que pourrait lui donner le vendeur, instructions auxquelles l'acheteur peut se reporter aussi souvent qu'il lui convient. Les instructions verbales ne valent d'ailleurs pas les directions écrites, car si la mémoire fait souvent défaut, il est facile d'y suppléer par la lecture de l'étiquette apposée sur le contenant du médicament.

De ce qui précède, il est évident, que le premier venu peut acheter en pharmacie tout médicament breveté et qu'il le peut acheter aussi souvent qu'il lui convient.

Pourquoi alors la loi lui imposerait-elle l'obligation de ne l'acheter que chez le pharmacien ?

Le médicament est le même chez le pharmacien et l'épicier; il provient de la même source et il est vendu chez l'un et chez l'autre dans son emballage d'origine et avec la même direction imprimée et collée sur la bouteille ou la boîte.

On dit: ces médicaments brevetés contiennent des poisons et il serait dangereux de les laisser vendre par d'autres que par les pharmaciens. Mais puisque les pharmaciens les vendent librement, s'il y avait danger, le danger serait-il écarté? Serait-il même diminué? Pas le moins du monde.

On dit encore: Si le danger du médicament lui-même n'est ni diminué, ni écarté, il est amoindri en ce sens que moins il existe de marchands vendant ces médicaments moins la tentation de les acheter est

grande. Il faut bien peu connaître la nature humaine pour proférer une semblable erreur. Celui qui achète un médicament breveté, veut ce médicament et pas d'autre. Qu'il se le procure chez le pharmacien ou chez l'épicier, il l'aura. La réclame des journaux, ou une voisine a proclamé les vertus du médicament X, et c'est le médicament X qui entrera dans la maison.

Si le législateur veut enrayer la vente des médicaments dangereux, l'amendement que vient d'adopter la chambre des Députés arme suffisamment le gouvernement pour arriver à ces fins.

Mais si un médicament breveté ou patenté est reconnu utile et non nuisible, pourquoi permettre à l'un de le vendre librement et refuser à l'autre de faire commerce de ce même produit ?

Rien ne serait plus injuste pour le législateur que d'avoir deux poids et deux mesures. C'est à lui, au contraire, de donner l'exemple de la justice et de l'équité.

Pour montrer d'ailleurs combien grande serait l'injustice commise au détriment des marchands des villes, si les pharmaciens seuls étaient autorisés à vendre les médicaments brevetés, il nous suffit de rappeler que les marchands de la campagne ont toujours pu les vendre sans être molestés. Cependant, les marchands des villes ne sont ni moins intelligents, ni moins instruits que ceux des campagnes, et méritent à tous les titres de jouir des bienfaits de la liberté commerciale comme leurs confrères qui n'habitent pas les centres populeux.

La persistance des pharmaciens à s'opposer aux justes réclamations des autres commerçants ne peut s'expliquer que par une idée de lucre.

L'intérêt public, dont parlent les pharmaciens, veut au contraire,

que le consommateur puisse acheter où bon lui semble ce dont il a besoin, car plus la concurrence est grande, plus il est certain d'acheter à bon marché.

Les médicaments brevetés sont articles de commerce courant, le public les demande, aidé si l'on veut par la réclame, mais il les demande ; il doit donc se les procurer aisément et chez qui il veut.

La loi serait mal venue à lui imposer le pharmacien comme vendeur et à l'obliger à payer plus cher chez lui ce qu'il peut obtenir à meilleur compte ailleurs.

Donc l'intérêt public et la liberté commerciale veulent que les pharmaciens ne soient pas plus longtemps injustement privilégiés pour la vente des médicaments brevetés.

Nous avons trop confiance dans les idées de justice et d'équité qui animent les membres du Conseil Législatif pour croire que les assauts répétés des pharmaciens ont pu les gagner à une cause insoutenable.

C'est pourquoi nous sommes assurés que, comme la chambre des Députés, le Conseil Législatif mettra fin aux abus de l'Acte de Pharmacie de 1890 en votant l'amendement Flynn.

Pour la ponte des poules en hiver

Pour activer la ponte des poules en hiver, pendant les grands froids, le meilleur moyen, c'est de distribuer aux volailles des grains de blé chaulé.

La préparation est des plus simples et des moins coûteuses. Elle consiste à délayer dans 2½ gallons d'eau 2 livres de chaux vive, puis à asperger avec le lait de chaux ainsi obtenu, le grain préalablement mis en tas. On remue ensuite à la pelle, et on laisse sécher.

Il faut cependant éviter de soumettre trop longtemps les poules à ce régime échauffant ; il faut interrompre de temps en temps.

Les poules d'ailleurs s'y habituent vite.

LES MAGASINS A DEPARTEMENTS

Dans notre dernier article intitulé les Magasins à Départements, nous avons reproduit une lettre signée *Un Citoyen* publiée par les journaux quotidiens.

Dans cette lettre, *Un Citoyen* disait.

“ Un fait à noter en passant, c'est le plaidoyer de M. Dixon, trésorier de l'Association des Epiciers de Montréal, devant le comité de la charte à Québec. Cet homme-là a parlé en faveur du débit des produits pharmaceutiques par les épiciers, au moment même où son association demande la fermeture des magasins à départements.

“ A quoi sert le bill des pharmaciens si les clauses 363 et 370 sont votées ? Sous le régime de 10 pour cent, les épiciers ne pourraient plus vendre que des épicerie à moins d'avoir des départements et de payer autant de 10 pour cent qu'il y aura de départements.”

M. Dixon, prêt à partir, s'est chargé de répondre lui-même par la voie des journaux quotidiens à l'accusation de contradiction lancée contre lui dans l'extrait ci dessus, il dit :

“ Votre correspondant cherche dans ma conduite une contradiction qui n'existe pas. J'ai déclaré publiquement, au comité des Bills Privés à Québec, que je ne suis pas l'adversaire des magasins à départements, puisque je tiens moi-même un magasin de ce genre. Tout ce que je demande c'est que les propriétaires des magasins à départements, moi comme les autres paient leur part légitime des dépenses de la cité et soient taxés comme le seraient les magasins que remplace chacun de leurs départements. Je n'ai jamais demandé la fermeture de ces magasins, qui doivent être en état, si leur affaire est bien conduite, de payer la taxe tout aussi bien que les marchands dont ils prennent la place dans le commerce.”

Il est, en effet, à remarquer que les propriétaires des magasins à départements s'efforcent de répandre dans le public cette idée qu'ils ont des ennemis et que ces ennemis

poursuivent le but de la fermeture des grands bazars.

Personne de sensé ne rêve la fermeture des magasins à départements, mais ce que demandent les petits commerçants c'est la possibilité de vivre.

Pour vivre, ils réclament une taxe spéciale sur les magasins à départements, parce qu'ils savent que cette taxe, si elle est mise en vigueur, ne permettra plus aux grands bazars de sacrifier, à titre de réclame, certaines lignes de commerce.

Supposons, en effet, qu'un magasin à département soit contraint de payer 10 p.c. de taxe pour son département d'épicerie ; il est de toute évidence que cette taxe l'obligera à ne plus sacrifier les articles de ce département pour s'en faire une réclame auprès de sa clientèle, les épiciers auront donc chance de pouvoir vivre.

Le même pour les autres départements. La taxe spéciale n'est pas réclamée dans le but d'obliger les bazars à cesser leurs opérations, mais de les forcer à revenir aux saines notions du commerce dont ils se sont éloignés pour mieux tuer le petit commerce.

“ On trouve des gens qui, pour ne pas se donner la peine de réfléchir, vous disent carrément : “ Les magasins à départements ont le droit de sacrifier leurs marchandises, est-ce qu'il existe des lois qui interdisent aux marchands de vendre leurs marchandises à perte ? Pourquoi ceux qui demandent une taxe spéciale contre les magasins à départements n'imitent-ils pas ces mêmes magasins à départements ? ”

Après cela ils croient avoir tout dit sur la question et s'imaginent volontiers l'avoir tranchée en faveur des magasins à départements.

Résumons un peu.

Un marchand qui vendrait à perte tous les articles de son magasin, serait un fou qui courrait à sa ruine

et personne ne blâmerait celui qui prendrait des mesures pour l'empêcher de se ruiner. En principe on ne peut admettre que ce soit un acte de sagesse que de vendre des marchandises à perte.

Les magasins à départements ne vendent pas tous les articles à perte, nous le savons déjà, mais ils en vendent un certain nombre, nous l'avons dit aussi. C'est ce qu'on appelle semer pour récolter. Mais c'est avec la semence du voisin qu'ils récoltent dans le champ du voisin.

Les marchands de détail en demandant qu'une taxe spéciale soit imposée aux propriétaires des magasins à départements, ne demandent en somme qu'une chose; c'est que la législature les force à ne plus vendre à perte les marchandises de certains départements. Elle les forcera indirectement en les obligeant à tirer de leurs ventes le montant nécessaire à acquitter la taxe.

Le petit commerce ne demande pas la mort des magasins à départements, mais il veut que sa propre existence ne soit pas compromise et même irrémédiablement perdue par la coalition des capitaux qui permet aux grands bazars de le ruiner.

Le petit commerce se débat et combat pour sa propre existence. Qui peut le lui reprocher ?

Il est facile de dire que les détailliers n'ont qu'à imiter les magasins à départements dans leurs méthodes commerciales, mais il est difficile de le faire dans la pratique.

Non seulement il n'est pas désirable que les mauvaises méthodes se propagent, mais encore, tous les commerçants ne peuvent, pour différentes causes, ouvrir des magasins à départements, dont le nombre ne peut qu'être forcément limité.

La meilleure preuve, du reste, c'est que le nombre déjà existant de ces bazars a suffi à ruiner la plupart des commerçants réguliers.

Il y a également une question de capitaux ou de capital en jeu et il n'est pas à souhaiter que ceux qui ne possèdent qu'un capital restreint soient condamnés à rester employés, commis ou ouvriers toute leur vie, sans perspective possible de faire fructifier par leur travail et leur intelligence le fruit de leurs économies.

L'employé, le commis et l'ouvrier même sont stimulés par l'espoir qu'ils ont de pouvoir un jour s'établir et voler de leurs propres ailes. Enlevez-leur cet espoir en leur montrant qu'il n'est plus possible pour eux de sortir désormais de l'ornière, sans posséder des centaines de milliers de dollars, et vous tuez en eux tout ce qui les stimulait à économiser, à se rendre habiles dans leur art; en un mot, vous tuez chez eux toute ambition et tout esprit d'initiative.

Beau résultat !

Ce n'est pas l'idéal cherché, certes, que de condamner des hommes à ne pouvoir jamais s'élever. Cependant les magasins à départements avec leurs gros capitaux qui leur permettent de supprimer le petit commerce de détail, grâce à des méthodes commerciales peu recommandables, ne tendent pas autre chose.

Il semblerait que les membres du Comité de Législation de la Chambre à Québec ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Ils ont étouffé la clause de la charte municipale qui imposait une taxe spéciale sur les magasins à départements, mais nous avons confiance que la chambre mieux éclairé que son comité sauvera le commerce de détail d'une ruine certaine en votant la taxe.

**N'essayez pas d'imiter
les annonces de vos
concurrents. Faites mieux.
Tâchez de les améliorer.**

LES ROUTES OBLIGATOIRES A TRAVERS L'ATLANTIQUE NORD

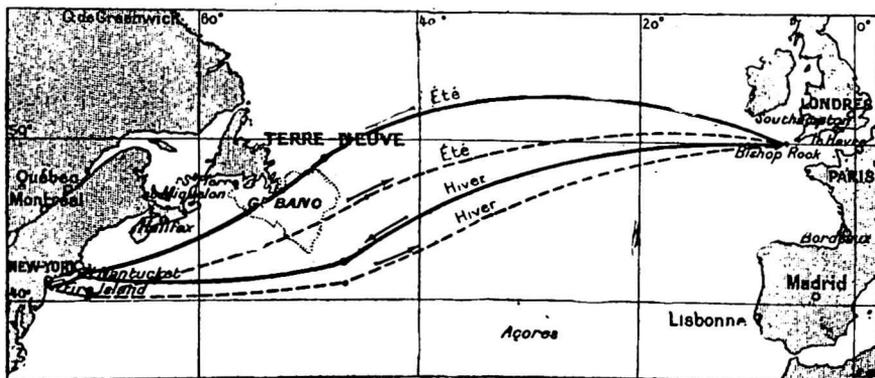
Une conférence internationale s'est tenue à Londres le 15 du mois de novembre pour discuter la question des routes à imposer obligatoirement aux paquebots desservant les lignes d'Europe aux Etats-Unis. L'intention qui a animé les promoteurs de cette conférence est des plus louables, puisqu'il s'agissait de réduire les risques des terribles abordages qui viennent trop fréquemment, hélas ! occasionner de si douloureuses catastrophes.

Les diverses compagnies transat-

comme elles ont causé un certain nombre de sinistres mémorables, les capitaines des transatlantiques ont grand soin de tracer leur route de manière à éviter les parages où, suivant telle ou telle saison, on est exposé à les rencontrer.

Il y a donc déjà, en fait, des routes établies pour la traversée de l'Atlantique Nord dans l'un et l'autre sens. Néanmoins un excès de précautions ne nuit jamais, et la conférence de Londres avait une utilité qu'on ne saurait contester.

Seulement cette conférence n'a rien décidé et ne pouvait rien décider en ce qui concerne les pêcheurs, les vapeurs non postaux et les voiliers. Ceux-ci, guidés par les vents,



lantiques d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne et de France, étaient représentées à cette conférence, réunie sous la présidence de M. Ismay, président de la Compagnie *White Star Line*, lequel avait prôné, depuis 1876, l'établissement de routes obligatoires.

En réalité, ces parcours obligatoires existent pratiquement depuis longtemps, parce que l'expérience a permis de connaître avec une assez grande exactitude l'époque à laquelle certaines régions deviennent dangereuses par suite de la présence des brumes et des glaces. Les glaces constituent, en effet, l'un des plus grands risques de la navigation, et

ne peuvent guère être astreints à des routes obligatoires. Or, ce sont eux qui ont causé, dans l'Atlantique, les abordages les plus désastreux — témoin celui du *Loch-Earn* et de la *Ville du Havre*, ou celui du *Cromartyshire* et de la *Bourgogne* — en sorte que les bienfaits de la conférence du 15 novembre ne seront jamais que relatifs.

A un autre point de vue, la conférence en question n'apporte vraiment aux Français, qu'une demi-satisfaction. Depuis pas mal d'années, en effet, certains publicistes ou certains marins ont signalé, sur tous les tons, la nécessité de ne pas faire passer les paquebots rapides

sur le banc de Terre-Neuve, où séjournent durant six mois de l'année, pour la pêche de la morue, tant de petits navires montés par des pêcheurs des côtes de France. Les doléances de ces véritables amis de gens de mer ont fini par être entendues des pouvoirs publics, généralement difficiles à se mettre en branle. C'est ainsi que le cahier des charges annexé à la loi du 3 juillet 1898, qui a renouvelé le contrat postal de la Compagnie transatlantique, porte, en effet que " les paquebots s'abstiendront de traverser le banc de Terre-Neuve du 15 avril au 15 octobre, sauf le cas de force majeure." Quelque temps avant le vote de cette loi, M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, voulut bien annoncer qu'il proposerait par la voie diplomatique aux différentes nations maritimes la prohibition de la route coupant le Banc durant la saison de la pêche. C'est ce qu'on a appelé " la neutralisation du banc de Terre-Neuve."

N'oublions pas de constater, d'ailleurs, qu'en contournant le Banc, au lieu de suivre la route directe, un paquebot allonge sa route de 57 milles à peine, soit, aux vitesses habituelles, de trois heures au plus.

Puisqu'une conférence ayant pour objet la navigation transatlantique se réunissait à Londres dernièrement, c'était le cas ou jamais de soumettre à ses délibérations la mesure ardemment réclamée en France et imposée à la Compagnie transatlantique française. Mais personne, sans doute, ne s'en est soucié, et la conférence de Londres a établi des routes obligatoires qui passent par le Banc à une époque où la pêche est en pleine activité, c'est-à-dire du mois d'avril au mois d'octobre.

Voici, d'ailleurs, quelles sont ces routes reproduites sur notre carte :

A. Départ d'Europe : 1o Du 15 janvier au 14 août inclusivement ;

grand cercle vers le Nord à partir de Bishop Rock (Scilly) jusqu'au point où le 47° de longitude O. Greenwich coupe le parallèle de 42° N.; grand cercle de ce point jusqu'au S. du phare de Nantucket, de là, à Fire Island pour New-York.

2o Du 15 août au 14 janvier inclusivement : grand cercle vers le N. jusqu'au point où le 49° O. Gr. rencontre le 49° N.; de là, diriger pour rejoindre le point où le 60° O. Gr. rencontre le 43° N., de ce point à Nantucket.

B. Départ de New-York : 3o Du 15 janvier au 23 août inclusivement: de Fire Island au point où le 70° O. Gr. coupe le 40° 10' N. ; de ce point, à l'endroit où le 47° O. Gr. rencontre le 41° E. ; puis diriger sur Bishop Rock.

4o Du 24 août au 14 janvier inclusivement: du point d'intersection ci-dessus (40° 10' N. et 70° O. Gr.) au point où le 42° N. rencontre le 60° O. Gr. ; de ce lieu au point où le 46° 30' coupe le méridien de 45° O. Gr. ; puis diriger sur Bishop Rock.

Le tracé de ces diverses routes allant à l'encontre des prescriptions contenues dans le Cahier des charges imposé à la Compagnie française, les représentants de celle-ci à la conférence n'ont pu adhérer aux décisions qui étaient prises.

Les pêcheurs, qui naviguent si péniblement dans les parages embrumés de Terre-Neuve, seront donc à l'abri de l'irruption soudaine des transatlantiques français, mais ils continueront à rester encore sous la menace des étraves coupantes des transatlantiques anglais, allemands ou américains. C'est ce danger permanent que la conférence de Londres a eu le tort de ne pas écarter définitivement en se conformant à la règle prudente que le gouvernement français a imposé à son service postal.

CHAMBRES DE MATURATION DU FROMAGE

(Suite.)

20. FABRIQUES A CONSTRUIRE

But général à atteindre.—Toute la construction devra être faite de manière à rendre la chambre de maturation aussi étanche que possible à la chaleur et à l'air et la chambre de fabrication suffisamment close pour qu'on puisse y fabriquer sans difficulté du fromage, même par les temps froids du printemps et de l'automne.

Emplacement de la chambre de maturation. — La chambre de maturation devra toujours être placée au rez-de-chaussée et la fabrique sera orientée autant que possible, de façon à ce que les grandes faces de cette salle soient exposées à l'est et à l'ouest. Elle sera autant que possible située au nord de la chambre de fabrication.

Dimensions. — Toute fabrique à construire désirant une subvention devra avoir une chambre de maturation d'au moins 700 pieds carrés et une chambre de fabrication d'au moins 400 pieds carrés. La largeur de la fabrique ne pourra en aucun cas être moindre que 24 pieds. Aucune subvention ne sera accordée à une fabrique de moindre importance, construite depuis la publication de ce bulletin.

Lorsqu'au plus fort de l'été, on devra recevoir plus de 8,000 livres de lait par jour, on exigera pour la chambre de maturation une surface de plancher d'au moins 1,000 pieds carrés avec une largeur minima de la fabrique de 28 pieds.

La hauteur de la chambre de maturation devra être d'au moins 6 pieds entre plafond et plancher.

Toute fabrique nouvelle désirant une subvention devra avoir une

chambre séparée pour la bouilloire d'au moins 12 x 12 accolée à la bâtisse principale.

Murs. — Les murs des fabriques pourront être construits en madriers ou avec des colombages. Lorsqu'on emploiera des madriers, ils ne devront pas avoir moins de 3 pouces d'épaisseur. Lorsqu'on construira avec des colombages, on pourra en employer des 2 x 4 tant que le carré de la bâtisse n'aura pas plus de 12 pieds de haut et 40 pieds de long. Si le carré de la bâtisse a plus de 12 pieds de haut ou plus de 40 pieds de long, il faudra employer les deux parties. Ces colombages seront écartés de 2 à 3 pieds au plus.

On commencera par poser obliquement ou carrément sur les colombages ou les madriers, à l'intérieur, aussi bien qu'à l'extérieur, un rang de planches brutes de 1 pouce et bien jointes et on finira les murs comme dans le cas des fabriques déjà existantes.

Ce genre de construction s'appliquera aux murs intérieurs qui sépareront la chambre de maturation de la chambre de fabrication ou d'autres salles, aussi bien qu'aux murs extérieurs, mais pour ces murs de refend, on pourra employer, dans tous les cas, des 2 x 4 comme colombages.

Pour les murs de la chambre de fabrication, ou ceux d'autres salles, comme pour la bâtisse de la bouilloire, il suffira de poser sur les colombages ou les madriers, à l'intérieur, un double de planches emboutées et planées, et à l'extérieur, un double de clap-boards.

Planchers.—On divisera la bâtisse en deux parties égales dans le sens de la longueur, par une poutre longitudinale de 10 x 8 bien soutenue, sur laquelle s'appuieront les solives du plancher qui reposeront par leurs autres extrémités sur la sablière du pourtour de la bâtisse.

On emploiera des solives de 8 x 3 écartées de 18 pouces de centre à centre, pour une bâtisse de 24 à 26 pieds de largeur et de 10 pieds x 3 écartées de 20 pouces pour une fabrique de 26 à 30 pieds de large, la partie réelle de ces solives, à cause de la poutre médiane, ne dépassant pas ainsi 15 pieds dans le premier cas et 15 dans le second.

Les planchers seront construits comme dans le cas des fromageries déjà existantes (voir plus haut).

Plafonds.—Pour le plafond comme pour le plancher, on divisera la bâtisse dans le sens de la longueur par une poutre longitudinale de 10 x 8, supportée par les murs à ses extrémités et par des poteaux à l'intérieur de la bâtisse. Cette poutre étant destinée à soutenir les abouts des solives du plafond et à en diminuer la portée.

Pour les solives du plafond : on emploiera, dans tous les cas, des 10 x 2 pour toute la fabrique, d'une largeur de 24 à 30 pieds. On les écartera au plus de 2½ pieds de centre à centre, pour une fabrique d'une largeur de 24 pieds, de 2 pieds pour une largeur de 24 à 28 pieds, et de 20 pouces pour une largeur de 28 à 30 pieds. Le plafond se construira exactement comme dans le cas des fabriques existantes (voir plus haut).

Plancher et plafond de la chambre de fabrication.—Pour la salle de fabrication, on emploiera pour le plancher et le plafond des solives de même dimension posées de la même manière que pour la salle de maturation. Pour le plancher, un double de planches emboutées et planées 1½ pouce suffira. Il devra être bien étanche à l'eau et pour le plafond, un double de planches emboutées et planées de 1 pouce.

Il faudra donner au plancher de la salle de fabrication une pente de au moins 1½ pouce à 2 pou-

ces par 10 pieds vers une rigole d'écoulement des eaux de lavage. Le fond de cette rigole aura une pente d'au moins 2 pouces par 10 pieds vers son extrémité. Cette rigole ne devra, en aucun cas, être placée contre le mur.

Pour l'emplacement et la construction de la porte de la salle de maturation, du tambour qui suit cette porte, pour l'emplacement, la construction et la pose des fenêtres volets, pour la pose du papier, pour le bran de scie et la laine minérale à la base des murs, pour la nature du bois à employer, pour la peinture et pour le renchaussage, on devra suivre exactement les règles posées à propos des fabriques déjà existantes (voir plus haut).

Mais, dans le cas des fabriques nouvelles, un renchaussage devra être exécuté autour de la salle de fabrication aussi bien qu'autour de celle de maturation.

VENTILATION, RAFRAICHISSEMENT ET CHAUFFAGE DE LA CHAMBRE DE MATURATION. — ENTRE- TIEN DE L'HUMIDITÉ.

Lorsqu'une chambre de maturation est bien construite, l'air, pas plus que la chaleur, ne doit pouvoir y pénétrer d'une façon appréciable ; la chambre est alors, comme l'on dit, complètement isolée. C'est le but qu'il faut tout d'abord chercher à atteindre, et tant qu'il n'est pas atteint complètement, il est fort difficile d'y régler la température tout en y renouvelant l'air et en y entretenant un degré d'humidité convenable.

Mais les fromages en mûrissant, dégagent dans la salle certaines odeurs et certains gaz qui peuvent empêcher la maturation de se poursuivre d'une manière normale. Il faut donc pouvoir régler le renouvellement de l'air. Comme, pendant l'été, l'air est plus chaud à l'extérieur qu'à l'intérieur, l'introduction

dans la salle d'une certaine quantité d'air extérieur sans la refroidir préalablement, la réchaufferait, et, par les froids de l'automne, la refroidirait.

La chambre de maturation devra donc être pourvue d'appareils destinés :

- 1o à y introduire de l'air,
- 2o à en évacuer l'air impur,
- 3o à refroidir l'air qu'on y a introduit lorsqu'il est trop chaud, ou à refroidir directement la salle.
- 4o à réchauffer la salle,
- 5o à y entretenir le degré d'humidité voulue.

1o *Appareils d'introduction d'air.* — L'air ne devra pouvoir entrer par aucune ouverture ni fissure située à la base de la chambre, ni par le pourtour de la porte qui communique avec la chambre de fabrication, ni par les fenêtres. L'air pris au niveau du sol n'est jamais suffisamment pur, pas plus que celui qui provient de la salle de fabrication.

L'air sera pris par une cheminée coiffée d'un ventilateur en forme d'entonnoir mobile autour d'un axe vertical et munie à l'arrière d'une queue suffisamment longue et large pour maintenir l'ouverture de l'entonnoir toujours du côté d'où vient le vent.

— Le vent s'engouffrant dans cette ouverture pénétrera ainsi jusqu'à la chambre de maturation. L'air pris à cette hauteur sera aussi pur que possible. La cheminée du ventilateur sera munie à sa base d'un registre permettant de l'ouvrir ou de la fermer à volonté et autant qu'on le désirera.

Pour une chambre de maturation de 400 pieds carrés, la cheminée du ventilateur aura au moins 10 pouces x 10 pouces intérieurement et le diamètre le plus petit de l'orifice du ventilateur sera d'au moins 10 pouces intérieurement, et le diamètre le plus grand de cette ouverture sera d'au moins 24 pouces.

Pour une chambre de maturation de 1,000 pieds carrés de surface de plancher, la cheminée du ventilateur aura au moins 14 pouces et le diamètre le plus petit de l'ouverture du ventilateur sera au moins de 14 pouces intérieurement, le diamètre le plus grand étant de 38 pouces.

Pour les chambres de dimensions intermédiaires, on fera des ventilateurs de dimensions intermédiaires.

Dans tous les cas, l'ouverture du ventilateur devra dépasser le faîte du toit d'au moins 4 pieds.

2o *Appareils destinés à l'évacuation de l'air impur.* — Il se composera d'une ou de plusieurs cheminées en bois s'élevant directement du plafond de la salle de maturation jusqu'au-dessus du toit. Il sera bon que cette ou ces cheminées ne dépassent pas le faîte du toit de plus de 1 à 2 pieds. Si on en emploie une seule, il faudra la placer à l'extrémité de la salle opposée à celle où se trouve le ventilateur. On lui donnera au moins 10 pouces x 10 pouces de section intérieure pour une chambre de maturation de 400 pieds carrés de surface de plancher, 14'' x 14'' pour une chambre de 1,000' carrés de surface de plancher, et des dimensions intermédiaires pour des chambres de dimensions intermédiaires.

Si on en emploie deux, on en placera une dans chacun des coins opposés à l'extrémité de la chambre où se trouve le ventilateur. On leur donnera dans le premier cas, à chacune, une section intérieure de 7'' x 7'', dans le second de 10'' x 10'', et pour les dimensions intermédiaires de chambres de dimensions intermédiaires ; mais la somme de leur sections devra toujours être au moins égale à celle de la cheminée du ventilateur.

Dans tous les cas, le ventilateur sera placé à l'extrémité de la salle située du côté d'où vient le vent do

minant pendant les mois d'été, et là où sont les cheminées d'échappement, à l'autre extrémité. Ces dernières ne s'élèveront jamais au-dessus du toit au même niveau que l'orifice du ventilateur pour que l'air qui s'en échappe aît moins de tendance à être porté par le vent dans l'ouverture du ventilateur. La cheminée d'aérage ainsi que celle du ventilateur, s'élèveront directement de la salle de maturation jusqu'au dessus du toit sans communiquer avec d'autres salles ou d'autres cheminées.

3o Remarques sur le fonctionnement du ventilateur et des cheminées.

— Une ou plusieurs cheminées simples, sans ventilateur n'aurait pendant l'été aucun effet pour renouveler l'air d'une salle de maturation bien close, parce que l'air étant plus frais à l'intérieur qu'à l'extérieur, elles n'auraient aucun tirage. L'air aurait au contraire une tendance à y descendre si l'air froid de la salle pouvait s'écouler par des fissures ou des ouvertures à la base de cette salle. Par les temps froids, au contraire, elles auraient un certain tirage si l'air froid extérieur pouvait entrer par la salle par les mêmes ouvertures ou fissures. Mais, comme, en principe, il ne doit y avoir aucune ouverture dans le bas de la bâtisse, en employant un ventilateur comme celui qui vient d'être décrit, l'air pur pénétrera, en tous temps, par la force du vent, dans la salle, et l'air impur s'en échappera par la ou les cheminées opposées.

Il est rare qu'il ne fasse pas suffisamment de vent pour le fonctionnement de ces ventilateurs s'ils sont de dimensions convenables, et les intervalles de calme sont relativement courts. Un vent d'une vitesse de $1\frac{1}{2}$ à 2 pieds à la seconde, c'est-à-dire, à peine sensible, suffira pour ventiler la salle si on emploie les dimensions indiquées.

A l'Observatoire de Québec, la vitesse moyenne du vent pendant l'été de 1898 a été de 13 milles à l'heure, (19 pieds à la seconde environ).

Pendant le même été, en

Mai : Il n'y a eu que 11 heures sans vents, et pas plus de 4 heures à la fois ; en

Juin : Il n'y a eu que 12 heures sans vent, une heure chaque fois ; en

Juillet : Treize heures sans vent, pas plus de trois heures à la fois ; en

Août : Six heures et pas plus de deux heures à la fois ; en

Septembre : Sept heures, pas plus de quatre heures à la fois ; en

Octobre : Sept heures, pas plus de trois heures à la fois.

On sera donc plutôt obligé de tenir le registre en partie fermé.

D'un autre côté, quand il ne fait pas de vent, la convection étant moindre à l'intérieur de la bâtisse, la chaleur aura une tendance moindre à pénétrer dans les murs et à les traverser, en sorte que la fraîcheur relative de la salle se maintiendra facilement pendant ces courts intervalles de calme plat.

Par des temps froids, on se servira encore du ventilateur pour l'aérage de la salle, et, dans ce cas, il aidera le tirage de la cheminée qui tendra à se faire dans de bonnes conditions. — *A suivre.*

LES JAMBONS CANADIENS

Nous lisons dans le *Bulletin Mensuel* de la Chambre de Commerce Française de Montréal :

M, le président de la Chambre de Commerce française, avait écrit il y a un mois à M. le Directeur de l'Office du Commerce Extérieur, pour s'informer si l'arrêté du 30 mars, prohibant l'entrée des jambons boratés du Canada, avait été rapporté, vu la circulaire récente de l'administration des Douanes concernant l'admission de certains jambons canadiens sans certificat d'origine provenant du pays d'exportation.

Il a reçu la réponse suivante :

“Office National du Commerce
Extérieur,

Paris, le 23 janvier 1898.

Monsieur le Président,

“Pour faire suite à ma lettre du 30 décembre dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il résulte des renseignements qui viennent de m'être transmis par le Ministère du Commerce, que l'arrêté du 30 mars est toujours en vigueur. Les jambons contenant du borax continuent donc à être prohibés en France, que le borax soit entré dans la préparation de ces produits ou qu'il ait seulement servi à les saupoudrer au moment de l'emballage.

“Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

“Le directeur de l'Office National
du Commerce Extérieur,

“(Signé), COLLIN DELAUAUD.

“Monsieur le Président de la Chambre
de Commerce française de Mont-
réal, Conseiller du Commerce Ex-
térieur de la France.”

Ainsi, il est définitivement décidé que le jambon canadien, saupoudré de borax au moment de l'emballage, ne peut pas être importé directement en France, même, comme l'a demandé la Chambre de Commerce française de Montréal, si l'on procédait au déboratage en entrepôt de douane, avant de l'introduire dans le commerce.

Et d'un autre côté on facilite autant que possible l'importation en France, réexpédié par Dublin, du jambon canadien qui a été déboraté en Irlande.

Si l'on croit que ces choses-là sont de nature à encourager le commerce direct entre la France et le Canada, et à procurer du fret à notre marine marchande, il nous semble qu'on est dans l'erreur.

Tout en admettant la nécessité de l'application rigoureuse des précautions hygiéniques indispensables, la Chambre croit que l'on pourrait trouver le moyen de ne pas accentuer, par ces précautions, la tendance de notre commerce à tout vendre ses produits aux maisons de commission d'Angleterre, et à tout acheter ses approvisionnements dans les entrepôts anglais.

Elle a fait son possible pour obtenir, en ce qui concerne les jambons canadiens, l'adoption d'un de ces moyens; elle n'a pas réussi. Il ne lui restera plus, lorsqu'on lui demandera des renseignements sur le commerce de cet article, qu'à conseiller aux correspondants de s'adresser aux maisons de Londres ou de Dublin.

LA SITUATION DES BANQUES

Un extra de la *Gazette du Canada* publie le tableau de la situation des banques incorporées au 31 janvier dernier.

Comparativement aux chiffres de la situation au 31 décembre, la circulation a diminué de \$3,341,802. Cette diminution était prévue : les exportations ont baissé en janvier, comme nous le disons plus loin, et l'état des chemins a beaucoup entravé le mouvement intérieur des produits de la culture. D'après les apparences, et pour les mêmes causes, une diminution nouvelle est prévue pour février.

Le commerce a eu besoin de fonds pour ses échéances, car le chiffre des escomptes n'a diminué que de \$700,000 quand les dépôts en comptes courants accusent un chiffre diminué de \$3,900,000.

C'est le contraire qui a eu lieu pour les dépôts de l'épargne qui portent intérêt : ils ont augmenté de \$2,500,000.

Si, à l'actif des banques, le portefeuille des escomptes a diminué de \$700,000, celui des valeurs mobilières accuse une diminution de \$1,600,000, tandis que les espèces en caisse montrent une augmentation de \$730,000 et les billets du Dominion une augmentation de près de \$500,000.

Les prêts sur titres et valeurs sont en diminution de \$220,000.

Quant à la situation des banques étrangères (américaines et anglaises) vis-à-vis des nôtres, elle n'a changé que de \$220,000, en moins au crédit de nos banques.

En somme, le passif des banques canadiennes incorporées a diminué de \$4,383,779 tandis que l'actif n'a diminué que de \$3,330,173.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 décembre et au 31 janvier derniers :

— MAISON DE GROS EN —

EPIGERIES, VINS ET LIQUEURS

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce. Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

Thés, Cafés, Suèpes, Mélasses, Sirops, Fruits Sees, Poissons, Etc.

Grande variété de fines denrées, et choix considérable de Vins et Liqueurs des meilleures marques dont elle a le monopole de plusieurs.

HUDON, HEBERT & CIE,

41 rue St-Sulpice, et 22, rue De Bresoles,
MONTREAL.

Un grand nombre de mets délicieux peuvent être préparés en employant le



Benson's Canada Prepared Corn

(Farine de Blé-d'Inde préparée)

Pour Blanc-Manger, Flancs, etc. Pas de falsification. Pendant 40 ans sur le marché, et sa qualité toujours sans rivale.

Empois SILVER GLOSS

— ET —

EMPOIS SATIN DE BENSON

Pour usage général dans tout l'ouvrage fin de Buanderie. Evitez les imitations,

EMPOIS ENAMEL DE BENSON

Un empois parfait à l'eau froide pour devants de chemises, aux-coils, manchettes, où l'on désire surtout obtenir de la raideur et du fini, ou bien, lorsque l'on veut obtenir un lustre brillant.

AUSSI.....

De la Glucose de qualité supérieure à l'usage des confiseurs, et un Sirop de Table d'un parfum agréable.

Le tout manufacturé par

THE EDWARDSBURG STARCH CO., Ltd.

MONTREAL.

PASSIF.	31 Décembre 1898	31 Janvier 1899
Capital versé.....	\$ 63,241,533	\$63,284,163
Réserves.....	27,955,807	28,017,043
Circulation	\$ 40,258,381	\$36,916,579
Dépôts des gouvernements	5,493,804	5,054,185
Dépôts du public remb. à demande	90,747,210	86,877,562
Dépôts du public remboursables après avis..	157,824,875	160,373,684
Dépôts ou prêts d'autres banques garantis.....
Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis..	2,888,319	3,543,176
Balances dues à d'autres banques au Canada...	127,447	99,379
Balances dues à d'autres banques à l'étranger...	605,804	1,223,354
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.	2,217,758	1,720,688
Autres dettes.....	609,401	580,624
Totaux du Passif....	\$300,773,075	296,389,296
Diminution	\$4,383,779

ACTIF.

Espèces.....	\$ 8,966,421	9,697,868
Billets du Dominion....	17,099,822	17,573,958
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,999,523	1,999,523
Billets et chèques d'autres banques.....	10,829,354	10,156,176
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis....	3,491
Dépôts faits à d'autres banques au Canada....	4,035,991	3,837,181
Œt par d'autres banq. sur échanges journaliers...	201,345	217,150
Balances dues par banques étrangères.....	23,253,094	23,178,858
Balances dues par banques anglaises.....	12,169,589	12,610,221
Obligations fédérales....	5,064,673	5,049,115
Valeurs mobilières.....	34,429,677	32,843,002
Prêts sur titres et valeurs Escomptes et avances en cours.....	229,900,030	229,192,419
Prêts aux gouvernements	2,795,434	2,012,320
Effets en souffrance.....	2,463,410	2,518,944
Immeubles.....	1,888,583	1,721,335
Hypothèques.....	573,912	721,212
Immeubles occupés par les banques.....	5,907,990	5,923,824
Autres créances.....	2,359,236	2,064,633
Totaux de l'Actif....	\$390,470,328	\$387,140,155
Diminution	\$3,330,173

L'ACTE DE PHARMACIE

L'Hon. M. Flynn a proposé à la Chambre de Québec un amendement à l'Acte de pharmacie de 1890 qui a été adopté et donne satisfaction aux épiciers en ce qui concerne la vente des médicaments brevetés.

La loi telle qu'amendée se lit comme suit :

L'article 4033 des Statuts Refondus, remplacé par l'Acte 53 V. c. 46 sect 8 est remplacé par le suivant :

4033—Les substances nommées ou indiquées dans la classe A, seront des poisons au sens de cet Acte.

Le Conseil (des pharmaciens) peut, de temps en temps par règlement déclarer que les substances y contenues sont des poisons au sens de cet Acte.

Le dit Conseil devra soumettre ces règlements au lieutenant-gouverneur en Conseil et s'ils sont approuvés ils entreront en vigueur un mois après leur publication à la "Gazette Officielle de Québec" et les substances y contenues seront considérées comme poisons au sens de cet Acte.

Le lieutenant-gouverneur en Conseil pourra avant de donner son approbation, faire examiner par un expert, aux frais de l'Association pharmaceutique si les substances indiquées dans le règlement sont oui ou non des poisons dans le sens de la loi.

4039a—Rien dans cet Acte ne pourra comprendre, déranger ou atteindre la fabrication ou la vente d'aucune médecine brevetée ou prescription hors des restrictions de la présente section.

(2) S'il y a lieu de craindre qu'une médecine de ce genre contienne un poison mentionné dans la classe A de cet Acte, en proportion suffisante pour rendre dangereux pour la santé ou la vie l'usage de cette médecine aux doses prescrites, le Bureau d'hygiène provincial pourra en faire faire une analyse par un analyste ou par une personne compétente choisie par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

(3) Si, après cette analyse, l'analyste ou la personne choisie rapporte que cette médecine brevetée ou prescription contient l'un des dits poisons en quantité suffisante pour être dangereuse à la santé publique, dans les doses prescrites, le dit Bureau informera le fabricant ou le propriétaire de telle médecine ou prescription ou son agent ou représentant dans la province du résul-

Voyez à ce que le journal dans lequel vous annoncez soit disposé à établir avec preuve à l'appui le chiffre de sa circulation.

H LAPORTE
J. B. A. MARTIN
J. O. BOUCHER

Maison fondée 1870

L. A. DELORME
J. ETHIER
J. A. MARTIN

LAPORTE. MARTIN & CIE

•• EPICIERS EN GROS ••

72 à 78, RUE ST-PIERRE, MONTREAL

Seuls représentants au Canada, de...



PHILIPPE RICHARD, Cognac, France.
Vve AMIOT, Saumur, France,
MITCHELL & CO., Belfast et Glasgow.
VIN SAINT-LÉHON.

Thé Japon "PRINCESSE LOUISE"

Thé Japon "VICTORIA."

EXIGEZ LES CELEBRES...

Spécialités :

Tabacs en Poudre :

Rose et Fève,
No X Rose
Extra,
No 1 Rose,
No 2 Naturel,
No F 2 Naturel
et Fève,
Merise.

Tabacs en Feuilles,
Cigares,
Cigarettes.



Tabacs en Poudre

FRECHETTE

Vendus garantis
par les manufacturiers.



MILLER & LOCKWELL

Québec,

ECHANTILLONS ENVOYÉS GRATUITEMENT SUR DEMANDE.
EN ENVOYANT VOTRE COMMANDE, S. V. P. MENTIONNEZ CE JOURNAL.

tat de cette analyse et dans ce cas fixera le lieu et la place où les dits propriétaire ou fabricant pourront être entendus par le dit Bureau pour combattre le dit rapport.

(4) Si le bureau est d'avis que la dite médecine ou prescription est dangereuse comme susdit, aux doses indiquées, le Bureau fera ensuite rapport de son opinion au lieutenant-gouverneur en Conseil et il y aura appel de cette opinion au lieutenant-gouverneur en Conseil.

(5) Le Bureau soumettra au lieutenant-gouverneur en Conseil le rapport de l'analyse et des objections, s'il y en a du fabricant ou propriétaire avec son rapport ; si le lieutenant-gouverneur en Conseil approuve le rapport du Bureau, il en donnera avis dans la "Gazette Officielle de Québec" et après le dit avis, les dispositions de cet acte relatives aux poisons, s'appliqueront à ces médecines brevetées et prescription qu'elles soient vendues par les personnes inscrites en vertu du présent acte ou par d'autres.

Les diamants célèbres

Le Régent (France) vient de Golconde ; 410 carats, réduits par la taille (qui a coûté 600,000 fr) à 136½ ; vendu 3,125,000 francs en 1702 au Régent, par Pitt. Volé en septembre 1792, puis retrouvé. Estimé quatre millions et demi.

Kohinoor (Angleterre) ; serait connu depuis l'an 3,000 avant Jésus-Christ et aurait appartenu à un roi d'Agra (Indes) de ce temps ; vient des Indes ; pris à Lahore par les troupes anglaises. Pesait 186 carats, réduit par la taille à 103½. Estimé 3½ millions.

Mogol Volé au grand Mogol ; de 787, réduit à 280 carats. Vu en 1665 par Tavernier dans le trésor d'Aureng Zeb, a disparu. Est peut-être en Perse. Avait la forme d'une moitié d'œuf.

Orloff (Russie) ; 193 carats ; en forme de demi-œuf. Vient des Indes. Acheté par Orloff pour Catherine II moy 2,250,000 francs et lettres de noblesse avec 100,000 francs de rente.

Excelsior, trouvé au Cap, le 30 juin 1893 ; poids 971 carats (non dégrossi), est à la Banque d'Angleterre. Estimé à 25 millions de francs.

Pigott, 82 carats.

Le Sancy, 53 carats, aurait appartenu à Charles le Téméraire qui l'aurait perdu à Granson ; a passé par le Portugal, la Suisse et Jacques d'Angleterre avant d'être acheté par Louis XIV ; en

1874, il a été vendu à un prince de Bombay.

Pacha d'Egypte, 49 carats, vaut 700,000 francs.

Nassack, 82 carats, estimés 750,000 fr.

Etoile du Sud, vient du Brésil (1853) ; de 254 réduit à 127 7 s. Légèrement rosé.

Diamant bleu Hope, 44 carats payés 450,000 francs.

Rajah de Matan, pèserait 367 carats.

Autriche jaune (Autriche). Un peu jaune, 139 carats. A appartenu à Charles le Téméraire, perdu à Granson, trouvé par un soldat, vendu à Sforzi, duc de Milan.

Etoile du Sud (Afrique), acheté 10,000 francs à un Hottentot du fleuve Orange, revendu 250,000 francs, estimé à 1.375,000 francs. Pèse 46 carats ½, appartient à la comtesse Dudley.

Victoria, 302 carats non taillé. Kimberley, 27 mars 1831.

Le prix de ces diamants est presque impossible à fixer. Si un diamant d'un carat vaut de 200 à 350 francs (qualité courante), le prix d'un diamant de même qualité, de poids sextuple, est plus que sextuplé (2,000-7,000 francs), et quand il s'agit de poids comme ceux des diamants énumérés plus haut, il atteint des chiffres très élevés et hors de proportion avec ceux qui précèdent. Le carat vaut 250 milligr. (Paris, Londres, Amsterdam, 1871).

Pour enlever les taches d'encre.

Lorsque les taches sont récentes, il suffit généralement, pour les faire disparaître sur les étoffes teintes, de les laver à l'eau et de les savonner ; il ne reste plus ensuite qu'à enlever l'empreinte de la tache formée par l'oxide de fer en la mouillant avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique très étendu d'eau.

Si les taches sont anciennes, il faut augmenter la quantité d'acide à peu près dans la proportion d'une partie d'acide pour dix parties d'eau. On peut aussi, dans ce cas, employer le sel d'oseille, ou bien l'acide oxalique, mais seulement pour les étoffes blanches de coton ou de lin.

Quand les taches résistent à l'emploi du sel d'oseille, il faut, après les avoir légèrement frottées avec cette substance, ajouter un sel d'étain, le chlorure par exemple, préalablement dissous et frotter de nouveau pendant quelques instants.

BOVRIL

Est mis en Bouteilles de 1, 2, 4, 8 et 16 Onces.

Ne s'abîme pas, à la longue.

DONNE UN BON PROFIT.

N'arrive au consommateur que
par l'intermédiaire du détailleur.

Ecrivez pour les listes de prix
et cotations.....

BOVRIL, LIMITED

30 Farringdon St., Londres, Ang.

25, 27 Rue St-Pierre, Montréal, Can.

La Pompe à Mélasse

dont on trouvera la vignette ci-contre
répond à un pressant besoin du com-
merce de l'épicerie. Elle est pratique,
économique sous tous les rapports, évite
la perte de temps. Tous ceux qui l'ont
adoptée en sont entièrement satisfaits.
Voici notamment une lettre récente qui
en fait foi :

Montréal, le 4 Février 1899.

Monsieur L. H. HEBERT,

Cher Monsieur,

Ayant lu dans le Prix Courant l'annonce de
la pompe à mélasse "Enterprise," je me fais
un devoir de vous offrir mes félicitations de-
puis un an que j'en retire des bénéfices par
son système économique et pratique. La trou-
vant indispensable, je la recommande forte-
ment à tous les épiciers. Vous souhaitant
beaucoup de succès.

Je demeure, votre dévoué

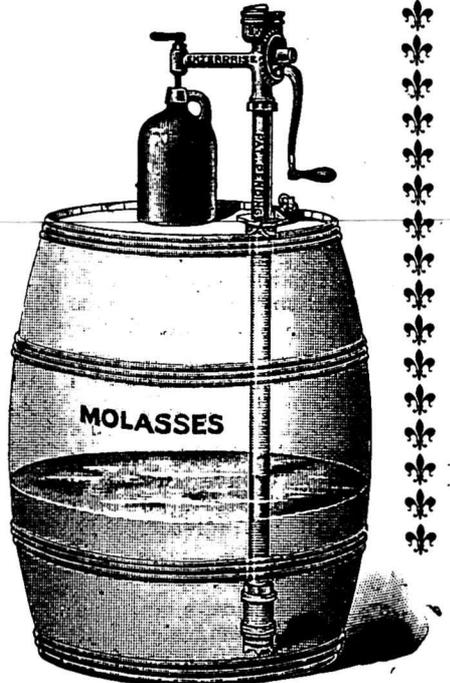
A. BASTIEN, 1289 à 1295 rue Ste-Catherine.

DÉPOT PRINCIPAL :

MAISON L. H. HEBERT

IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET QUINCAILLERIES

297, 299, rue St-Paul, Montréal



REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

FINANCES

Montréal, 23 février 1899.

La compagnie du Téléphone Bell a eu aujourd'hui son assemblée générale annuelle. Le rapport des directeurs donne les résultats de l'année comme suit : revenu net, \$331,151.74 ; dividendes payés, \$263,779.93 laissant une balance de profits à reporter de \$67,371.81. En ajoutant à cette somme les profits reportés antérieurement, \$82,364.17, il reste au crédit du compte de profits et pertes pour 1899, une somme de \$149,735.98, représentant près de 57 pour cent des dividendes payés dans l'exercice qui vient de finir.

L'action de cette Compagnie s'est vendue cette semaine 175½ ; il ne s'est fait aucune vente en bourse à la suite de l'assemblée des actionnaires.

La Bourse de Montréal a été active ; le ton est très ferme et nous enrégistrons des gains appréciables pour quelques-unes des valeurs favorites de la spéculation.

Dans les valeurs de mines nous trouvons le War Eagle à \$3.53½ au lieu de \$3.47½ et la Payne Mining à \$4.17 au lieu de \$4.07 et la Montreal London qui, de 86 est descendue à 80½.

Les chars urbains sont les mieux partagés. Ceux de Montréal gagnent, actions anciennes, 13 points et, actions nouvelles 12 points, pendant la semaine. On a vendu aujourd'hui les premières 316 et les secondes 315. C'est une avance de 24 à 24½ points depuis quinze jours. La demande d'amendements à la charte de la Compagnie n'est pas étrangère à une hausse si rapide et si élevée puisqu'elle lui permettra d'étendre son rayon d'action et, partant, ses recettes et ses bénéfices.

Les chars de Toronto à 116½ ont avancé de 1½ point et ceux de Halifax font bonne figure à 122½.

L'action Twin City vaut 70½ en avance de 1½.

Le Montreal Telegraph est à 177 au lieu de 177½ et le Cable Commercial à 192½ varie peu.

Le C.P.R. de 90½ passe à 90½ ; le Duluth pref. de 11½ a reculé à 11.

La Cie Richelieu et Ontario qui, comme celle des Chars Urbains, a de grands projets en vue, s'élève de 106½ à 109.

La Royal Electric monte de 164 à 166½ et le gaz de Montréal gagne 1½ point à 214½.

La Dominion Cotton à 113½ ne bouge pas, mais le dividende est payé, tandis que la Montreal Cotton gagne 4½ points à 162½.

Quelques petites transactions sur les valeurs des banques ont donné les prix suivants : Banque de Montréal 253. Banque Moïson 202 ; Banque du Commerce 151 et Banque Jacques-Cartier 110½.

COMMERCE

L'état des chemins à la campagne est une gêne réelle pour le commerce. Dans beaucoup de localités les routes sont impraticables et retardent les transports. Peu de marchands du dehors viennent à la ville et les affaires se traitent par l'intermédiaire des voyageurs.

Les maisons de gros ont aussi des ordres à remplir qu'ils sont forcés souvent de retarder, sur l'avis même de leurs clients.

À la ville, l'état de nos rues est loin d'être satisfaisant et gêne également les ventes des magasins de détail dont la situation n'est pas brillante.

Les collections sont lentes à la ville comme à la campagne.

Cuir et peaux—Les affaires sont calmes, le commerce de gros s'approvisionne difficilement en tannerie, car les tanneurs en général, travaillent tranquillement sans fabriquer à l'avance.

Les peaux vertes sont sans changements à notre liste de prix, quoique le marché de Montréal semble être un peu plus faible et en sympathie avec le marché de Chicago qui est à la baisse.

Si la tannerie achète peu, il est vrai, d'autre part, que les abats sont presque nuls et que les stocks sont légers, ce qui, sans doute, aide à soutenir les prix.

Draperies et nouveautés.—Les prix sont fermes dans toutes les lignes de fabrication dome tique, notamment dans les cotons blanchis, écrus et de couleur ; plusieurs lignes sont à la hausse et le sentiment général est qu'une nouvelle avance se produira à courte échéance. Comme conséquence de cette situation les moulins reçoivent de fortes commandes du commerce de gros. Le détail comprend la nécessité d'acheter avant que les prix soient plus élevés et donne ses ordres pour les besoins de la saison.

Epicerie, Vins et Liqueurs—Les sucres sont à prix fermes et sans changement avec demande modérée.

Nous cotons les mélasses de Barbades par gallon : 29c à la tonne, 31½c à la

Chutney aux Tomates...



HEINZ

Un délicieux accompagnement pour les viandes de toute sorte. Fabriqué avec les tomates de Muscatina Island, qui possèdent une saveur exquise que n'ont pas les tomates de n'importe quelle autre région.



— EN VENTE PAR —

Hudon, Hébert & Cie,
MONTREAL
H. P. Eckardt & Co.,
TORONTO.

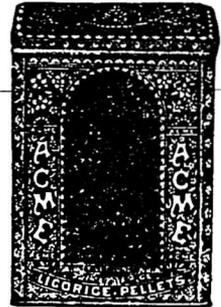
MEDAILLES--

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC

The **GENUINE**
always bear this
Keystone trade-mark.



REGLISSE



La Réglisse Y & S, 4, 6, 8, 12 ou 16 batons à la livre, empaquetée dans des feuilles de laurier, 25, 50 et 125 lbs net à la caisse. Il n'y a rien qui fasse un étalage plus attrayant chez les pharmaciens qu'une caisse de cette marchandise. Ventes promptes et profits très rémunérateurs. Les préparations à la réglisse de YOUNG & SMYLLIE sont très efficaces pour les maladies de la gorge et sont délicieuses comme bonbons. En vente chez tous les pharmaciens de gros. Catalogues illustrés sur demande.

Etablis en 1845

Young & Smylie, Brooklyn, N.Y.

tierce et au quart et 32^c au demi-quart. Cette baisse pourrait paraître étrange à nos lecteurs si nous ne la leur expliquions, après la hausse récente qui s'est produite sur cet article.

Depuis quelque temps, la spéculation s'est emparée de la mélasse et quelques spéculateurs vendaient à des prix inférieurs à ceux établis par l'Association des Epiciers de gros, dans le but de réaliser des stocks déjà anciens. Tant que ces ventes se sont faites sans bruit, l'Association n'a pas cru devoir intervenir, mais elle a jugé que, les circonstances n'étant plus les mêmes, elle devait non-seulement rencontrer la spéculation, mais lui donner une leçon pour l'avenir.

L'association a donc décidé de porter la mélasse à un prix au dessous de celui de la spéculation. C'est pour cette raison que nos cotes changent aujourd'hui.

Les fruits secs, notamment les pruneaux de Californie et les raisins de Malaga se font rares. Les pruneaux de Bosnie ont une bonne vente. Les raisins *loose muscatels* de Californie sont négligés par suite du bas prix des raisins de Valence.

Les prix des amandes, noix, et fruits à coque en général, sont soutenus.

Les moulins à décortiquer le riz ont donné leurs prix pour les nouveaux contrats à passer, la différence avec les prix anciens est tellement minime qu'elle ne saurait affecter les prix de la liste.

Le gin en caisses violettes manque chez plusieurs marchands de gros et celui en caisses vertes commence à se faire rare, on croit qu'il n'en existe pas assez sur le marché pour la consommation jusqu'à l'époque de la prochaine importation.

Fers, ferronneries et métaux.— Les manufacturiers ont adopté le système américain pour leur liste des prix du fil de fer. On cote maintenant des prix nets: Le fil de fer poli et brûlé et le fil galvanisé sont maintenant cotés à notre liste de prix courants à prix nets et en hausse comme on le pourra voir.

Les clous de broche ont eu deux avances nouvelles, le prix de base est maintenant de \$2.05 les 100 lbs au lieu de \$1.95; nous avons changé notre liste en conséquence.

On s'attend toujours à une augmentation prochaine sur le prix des boulons.

L'étain, le plomb et le zinc ont encore avancé, notre liste de prix est conforme à ceux du marché.

Le fer canadien en barres a fait égale-

ment une avance, il vaut maintenant de \$1.50 à \$1.55 les 100 lbs.

Huiles, peintures et vernis.— L'huile de foie de morue de Norvège vaut, au gallon, de \$1.10 à \$1.43 et celle de Terre-Neuve de 90c à \$1.00, soit 10c en moins sur le prix de départ.

L'essence de térébenthine vient encore d'avancer, on la cote, net, au comptant, 68c le gallon.

Poissons.— Il n'y a plus de morue verte No 1 sur le marché, la morue No 1 large, se fait rare.

Les stocks de poissons en général, sont faibles, mais la demande est limitée: les prix que nous cotons aujourd'hui indiquent plusieurs changements sur ceux de la semaine dernière; il est donc bon de consulter notre liste plus loin.

Produits chimiques et drogues.— Le vitriol ou sulfate de cuivre, que nous cotons de 6¹/₂ à 7¹/₂c la lb vaut aujourd'hui de 6¹/₂ à 8¹/₂c, il est possible que la semaine prochaine nous ayons à indiquer 7c comme prix de début.

Salaisons, saindoux, etc.— La situation reste la même: le mouvement est peu important et les prix sont stationnaires pour les lards et le jambon.

Le saindoux pur de panne est à prix plus ferme, tandis que le saindoux composé reste simplement soutenu.

Un jeu d'esprit

Un amusement de société fort en vogue au siècle dernier s'appelait le "Jeu des bateaux". Cela consiste à répondre à la question: "Si vous étiez dans un bateau, avec tel ou tel de vos amis, et si, le bateau venait à couler, vous ne pouviez sauver que l'une de ces personnes, laquelle sauveriez-vous?" La question était souvent embarrassante et il fallait de l'esprit pour s'en tirer.

Un jour, Mme de Statël dit à Talleyrand:

"Vous m'assurez que vous m'aimiez, mais vous me préférerez Mme de Flahault. Avouez que si vous, elle et moi, nous étions seuls dans un bateau en péril, je ne serais pas la première que vous songeriez à sauver?"—L'évêque, pris de court, resta muet; puis tout d'un coup, se resaisissant, répliqua. "Mais, madame, vous avez l'air de savoir mieux nager!"

La comtesse Amélia de Bouffiers fit une très jolie réponse. Comme on lui donnait pour compagne sa mère, qui ne s'en était jamais occupée, et sa belle mère qui l'aimait tendrement et qu'elle adorait, elle répondit: "Je sauverais ma mère mais je me noierais avec ma belle-mère."

Force dans le Soda

98⁵⁰/₁₀₀ de Bicarbonate de Soude donne une force sans égale à la marque qui ne varie jamais d'une qualité — type — la plus haute.

Et celle-là, c'est la marque "Hand in Hand" fabriquée par la United Alkali Company of Great Britain. Elle n'est jamais en seconde ligne ; elle est toujours à la tête.

La marque "Hand in Hand" de Bicarbonate de Soude.

A. P. Tippet & Cie, Agents Generaux, Montreal.

TOUS LES EPICIERIS

Qui désirent tenir ce qu'il y a de mieux devraient avoir en magasin les.....

Eaux

Gazeuses

de
Timmons



Médailles et
Diplômes obtenus
pour
l'excellence et la
qualité.

M. TIMMONS & SON

90-92 COTE D'ABRAHAM, QUEBEC.

Revue des Marchés

Montréal, 23 février, 1899.

GRAINS ET FARINES

MARCHES ETRANGERS

La dernière dépêche reçue de Londres par le Board of Trade, cote comme suit, les marchés du Royaume-Uni, à la date d'hier :

“Londres — Chargement à la côte, blé, sans affaires; maïs, tranquille, soutenu; en route, blé, sans changement; maïs, tranquille et soutenu. Marchés anglais de la campagne, soutenus.”

“Liverpool — Blé disponible, ferme; blé-d'inde tranquille et soutenu. Muturs: blé, tranquille; maïs, 3s 7½d; mai, 3s 7½d; blé-d'inde, tranquille; maïs, 3s 5½d; mai, 3s 5½d; blé-d'inde, américain, mélange, disponible, nouveau, 3s 6½d; vieux, 3s 7½d. Farine de Minneapolis, première à boulanger, 18s 6d.”

A Paris, le blé fait, février, frs.22.35; août, frs.21.30; la farine, février, frs.44.55; août, frs.44 95; marchés à blé français de la campagne, tranquilles.

Nous lisons dans le *Marché Français* du 4 février.

“Pendant toute cette semaine, la température a été des plus favorables aux céréales en terre. L'hiver qui a tant tardé à venir, et sur lequel on croyait déjà ne plus pouvoir compter, s'est enfin décidé à nous rendre visite avec son cortège habituel de neiges et de frimas. Cette entrée en scène a eu pour effet de faire rentrer sous terre tous les parasites qui ravageaient les blés et elle a en même temps porté le coup de grâce aux mauvaises herbes qui menaçaient d'envahir les champs; tout est donc pour le mieux en ce qui concerne la situation agricole. Une seule chose reste à souhaiter, c'est que de nouvelles chutes de neiges viennent garantir complètement les emblavures contre les gelées trop vives qui pourraient subvenir, car, dans beaucoup d'endroits, celle tombée n'a pas duré ou, par un dégel partiel, s'est trouvée transformée en glace.”

les bourses américaines étaient fermées hier; c'était l'anniversaire de la naissance de Washington et nos voisins l'ont fêté.

Durant la presque totalité de la semaine écoulée, le marché au blé de Chicago a été faible, il s'est un peu relevé lundi, le visible ayant diminué de plus d'un demi million de minots en même temps que semblable diminution était

constatée dans la quantité de blé en route pour le Royaume-Uni et le continent européen.

Il en est résulté une plus grande activité dans la demande. Le découvert qui, depuis quelques jours, avait fait des efforts désespérés pour provoquer une baisse s'est vu contraint de commencer à se couvrir; c'est lui qui, lundi, a précipité le mouvement. Le lendemain, le marché est resté soutenu; cependant, le blé de juillet était, en clôture, de ¼ au-dessous du prix de la veille.

Les nouvelles des récoltes en terre sont qu'en différents endroits, il a été constaté quelques dommages, mais c'est un peu tôt de s'occuper de l'état du blé en terre.

Ce qui paraît le plus impressionner les marchés américains, c'est l'indifférence des marchés européens quand il se produit une avance aux Etats-Unis.

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des Etats-Unis :

Chicago, No 2, rouge	73½
New-York, No 2, rouge	83½
Duluth, No 1 dur	71½
Détroit, No 2 rouge	73½

Les principaux marchés de spéculation ont fermé comme suit, à la date d'hier :

	Mai	Juil.
Chicago	73½	71½
New-York	77½	75½
Duluth	74½	74½
Détroit	75½	73½

Voici les prix en clôture sur le marché de Chicago pour chaque jour de la semaine écoulée pour les livraisons futures :

	Mai	Juillet
Jeudi	73½	72
Vendredi	72½	71
Samedi	72½	70½
Lundi	73½	71½
Mardi	73½	71½
Mercredi	Pas de marché	

MARCHES CANADIENS

Nous lisons dans le *Commercial*, de Winnipeg, du 18 février :

“Le marché local en ce qui regarde les expéditions est hors de question et pour la plus grande partie les transactions se font entre marchands sur le Stock Exchange. Avec l'arrivée du temps doux, les livraisons par les fermiers augmentent, et avec l'augmentation de l'approvisionnement, les prix devront rapidement se rapprocher de ceux des marchés étrangers. Le prix du No 1 dur a subi peu de changements pour la semaine. Dans la première partie de la semaine 69c par minot en ma-



Pour Vous



Nous avons fabriqué quelque chose d'exceptionnellement joli comme bicyclettes pour la saison 1899.

Le "Red Bird Special, No 51"

Notre bicyclette de grand style constitue la bicyclette la plus parfaite qui ait jamais été mise sur le marché Canadien. Elle possède un certain nombre de perfectionnements nouveaux, dont chacun se recommande de lui-même aux bicyclistés qui veulent réfléchir.

Le "Red Bird, No 50"

est un bicyclette à bien meilleur marché, mais qui, néanmoins donne la meilleure satisfaction et se compare favorablement à la majorité des bicyclettes Canadiennes ou Américaines de haut grade. Notre grande manufacture travaille actuellement 22 heures par jour sur les commandes de 1899, avec près de sept cents employés qui font tous leur efforts pour répondre à la forte demande pour les "Red Birds."



THE
Goold Bicycle Co.,
LIMITED
Brantford, Ont.



gasin à Fort William était le prix dominant, et pendant le reste de la semaine, 69c a été le prix nominal. Jeudi, des ventes ont été faites au bureau d'appel à 69c pour le No 1 dur disponible et 71½c pour livraison en mai. Les prix, hier, se trouvaient les mêmes. Le No 2 dur et le No 1 du nord restent à 3½c de moins que le No 1 dur. Le No 2 dur séché est à 62c en magasin à Fort William et le blé séché No 2 du nord est à 60c. Il y a très peu de demande pour le blé séché. La quantité de blé humide qui existe dans le pays représente un sérieux problème, et il est presque certain qu'il en résultera beaucoup de pertes.

Les exportateurs ont fait expédier un grand nombre de chars de la campagne de No 1 et 2 durs en bonne condition, mais classé à Fort William comme blé rude. Il y a quelques semaines, avant qu'un grand nombre de ces chars n'aient fait leur apparition, on les expédiait à North Bay pour les vendre aux meuniers d'Ontario sur échantillons, à des prix qui se rapprochaient en bien des circonstances de la qualité régulière. Plus tard, cependant, l'augmentation croissante du nombre de ces chars a été suffisante pour inonder le marché d'Ontario et les prix que l'on peut obtenir actuellement ne sont pas du tout satisfaisants pour les expéditeurs. Cette semaine, le No 1 dur rude s'est vendu à 75c North Bay équivalant à 63c Fort William et le blé dur No 2 rude s'est vendu à 72c North Bay ou 60c Fort William, et les acheteurs sont très clairsemés à ces prix."

La dépêche de Toronto, cote comme suit les marchés d'Ontario, à la date d'hier :

"FARINE : Patente d'Ontario en sac, \$3.60 à \$3.80 ; Straight rollers, \$3.10 à \$3.25 ; Patentes de Hongrie, de \$4.00 à \$4.20. Farines à boulanger de Manitoba, de \$3.70 à \$3.80. — BLÉS : d'Ontario, rouge et blanc, à 69c, nord et ouest ; à volailles, de 69 à 69½c ; No 1 dur du Manitoba, de 81 à 82c, à Toronto et No 1 du Nord à 78½c. — AVOINE : Blanche, cotée de 29 à 29½c, ouest. — SEIGLE : coté à 54c. — ORGE : cotée de 46 à 47c, ouest. — SARRASIN : ferme à 48c, nord et 50c Est. — SON : les meuniers de la ville vendent le son à \$14, et le GRU à \$16 en lots de char, f. o. b. Toronto. — BLÉ-D'INDE : Canadien, 36c, ouest et Américain, 41½ à 42c, sur rails, ici. — POIS : fermes, de 65 à 66c, nord et ouest en lots de chars. — FARINE D'AVOINE : en sacs, sur rail à Toronto \$3.60 ; en barils, \$3.70."

Le marché de Montréal est toujours tranquille ; les exportations se ralentissent.

Nous cotons les blés du Manitoba à une baisse de 2c.

L'avoine se vend à prix ferme, à 32½c en magasin, mais pour le local, quand le marché est mal approvisionné par la culture, il faut payer ½c de plus.

Les pois sont bien tenus à 71c.

Le sarrasin vaut actuellement 52½c en magasin ; on traite à 55c à flot mai.

L'orge de bonne qualité est en bonne demande aux prix de 44 à 45c en magasin.

Les farines de blé n'ont pas une meilleure demande, les prix des blés étant plus bas, les farines du Manitoba sont plus aisées. On s'attend à une bonne reprise d'affaires dès que les chemins permettront les transports.

La mennerie a bien des livraisons à faire sur ordres anciens, mais elle se voit forcée d'ajourner l'expédition par suite de l'état des routes, à la campagne.

Les issues de blé restant fermes aux cotes que nous avons données la semaine dernière.

Les farines d'avoine sont peut-être un plus fermes, néanmoins nous ne changeons pas encore nos cotes ; la demande est modérée.

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur.	0 00 à 0 82
" No 2 dur.	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 1.....	0 78 à 0 80
Avoine blanche No 2.....	0 00 à 0 32½
Blé d'Inde, Américain.....	0 44½ à 0 45
Orge, 48 lbs.....	0 44 à 0 45
Pois, No 2 par 60 lbs.....	0 70 à 0 71
Sarrasin, par 48 lbs.....	0 00 à 0 52½
Seigle, par 56 lbs.....	0 00 à 0 56

FARINES

Patente d'hiver.....	\$3 85 à 4 10
Patente du printemps.....	4 10 à 4 20
Straight rollers.....	3 60 à 3 75
Forte de boulanger (cité)...	3 90 à 3 95
Forte du Manitoba, seconde	3 50 à 3 60

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard,	
en barils.....	\$3 70 à 3 80
Farine d'avoine granulée,	
en barils.....	3 70 à 3 80
Avoine roulée, en barils.....	3 70 à 3 80

FROMAGE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 11 février :



PÂTES ALIMENTAIRES FRANÇAISES

....de Qualité Supérieure....

2000 BOITES de 25 LBS., en PAQUETS et en VRAG

Macaroni, Vermicelle, Spaghetti,
 Nouilles, Alphabets, Lettres et
 Chiffres, Petites Pâtes Assorties.

Olives,
 Olives Farcies,
 Pâtés de Foie Gras truffés,
 Purée de Foie Gras truffée,
 Anchois dans la Saumure.
 Anchois à l'huile,
 Anchois sans arêtes, à l'huile
 Fonds d'Artichauts,
 Choux de Bruxelles,
 Flageolets,
 Macédoines,

Champignons,
 Huiles d'Olives,
 Pois,
 Truffes Brossées,
 Hors d'Œuvre "Bon Appétit"
 Câpres,
 Haricots,
 Thon à l'huile,
 Moutarde,
 Royans aux Truffes et
 aux Achards.

AGENTS POUR LE CANADA:

HUDON, HEBERT & CIE.,
 MONTREAL.

Téléphone Bell Main 2461.
Téléphone des Marchands 238.

...Boite Poste 62.

N. F. BEDARD

MARCHAND ET COMMISSIONNAIRE EN

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, Etc.

ET NEGOCIANT DE

Fournitures et Matériaux pour les Fromageries et Beurreries

BOIS DE BOITE A FROMAGE, PROVENANT DES MEILLEURS MOULINS D'ONTARIO.

Cotations spéciales pour quantités d'un char ou plus livrées dans toutes les parties de la province.

Ganistre **EMPIRE STATE**, SANS RIVALE
AU CANADA.
PRIX MODÉRÉS ET CONDITIONS FACILES.

N. F. BEDARD, 32-34 rue Foundling, Montreal

La Consommation?

Essayez le

VIN MARIANI

LE
TONIQUE FRANÇAIS
IDEAL

POUR LE CORPS ET LE CERVEAU

Depuis 1863. Approuvé par la Faculté de Médecine.

Immédiat, Durable, Efficace, Agréable.

“ Le fromage rencontre plus de demandes, mais les transactions se confinent principalement aux qualités immédiatement au-dessous du premier choix.

“ Nous cotons aujourd’hui : fromage canadien, septembre, blanc et coloré, 48s à 49s 6d ; août, 45s à 47s ; Etats-Unis, fin, blanc et coloré, 47s 6d à 48s 6d ; les fromages mûrs de fabrication ancienne se vendent de 38s à 42s, mais il y a peu de demandes pour les qualités inférieures offertes de 22s à 30s par 100 livres.”

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 10 février 1899 :

Rien de nouveau à signaler. Les détenteurs sont fermes de 48s à 50s pour fromages de choix, tandis que les acheteurs paraissent effrayés par ces chiffres, et en conséquence les demandes de la campagne se bornent à l’approvisionnement du commerce de détail.

	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>
“ Nous cotons :		
Moyens (rare et en demande)		nominal
Canadien et E. U., de vente		
courante	38 0	à 42 0
Canadien et E. U., coloré,		
de vente courante.....	39 0	à 42 0
Canadien, blanc, choix.....	44 0	à 46 0
Canadien, coloré, choix	44 0	à 46 0
Canadien, blanc, choix, sept.	47 0	à 50 0
Canadien, coloré, choix, sept.	47 0	à 50 0
Importations du Canada et des Etats-Unis :	5,505	boîtes.

MARCHÉ DE MONTREAL

Les stocks diminuent et la situation s’affermit ; les exportateurs trouvent difficilement à acheter, car en dehors d’eux, peu de marchands ont du fromage à vendre. Nous cotons, prix nominal de 9½ à 10c.

Les exportations ont été, la semaine dernière, de 27,627 boîtes contre 16,137 l’an dernier, pour la semaine correspondante.

Depuis la clôture de la navigation les exportations ont été de 281,187 boîtes contre 308,787 l’an dernier, pour la même période.

BEURRE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 11 février 1899 :

“ Le beurre était en excellente demande au début de la semaine, le temps étant au froid et à la gelée ; mais un retour du temps doux et humide a provoqué l’abstention de la part des acheteurs, et la tendance est maintenant plus faible.

“ Nous cotons aujourd’hui : Crèmerie canadien, frais, choix, en boîtes, 98s à

102s ; qualité au-dessous, (abondante) bonne qualité mais ancien, 80s à 90s ; Etats-Unis, choix, frais en boîtes, 90s à 94s ; tinettes, 82s à 90s ; Laddies, frais, Imitation, Crèmeries et beurre de fermes canadien, choix, en demande soutenue, de 68s à 80s ; qualités au-dessous, de 60s à 65s ; Danois, fin, 104s à 112s ; beurre d’Australie, 96s à 104 ; Cork Première, 106s ; Seconds, 102s ; Troisièmes, 92s par cent livres.”

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 10 février 1899 :

“ La demande pour le beurre, premier choix du Canada et d’Australie, a été moins forte que d’habitude, cette semaine, les détenteurs demandant 104s pour le beurre canadien et 108s pour le beurre d’Australie. Les qualités moyennes et inférieures sont en faible demande, sans changement de prix. ;

“ Nous cotons :	
Ladles des Etats-Unis, mé-	
diocre.....	58 à 62s
Ladles des Etats-Unis, tinettes	
et boîtes.....	68 à 74s
Crèmeries, Etats-Unis, choix,	
tinettes.....	80 à 86s
Beurre d’Irlande, manufactu-	
rés, boîtes.....	84 à 90s
Crèmerie Canadien, choix,	
boîtes	92 à 96s
Crèmerie Canadien, fabrica-	
tion récente, choix.....	100 à 104s
Crèmerie d’Australie, choix...100 à 106s	
Crèmerie Danois, en barils,	
choix et grand choix.....	106 à 116s
Importations du Canada et des Etats-Unis	9,736 paquets.

MARCHÉ DE MONTREAL

La situation du beurre est à peu près la même que la semaine dernière.

Les exportateurs exigent la qualité pour acheter. En dehors des beurres de qualité supérieure, ils ne sont pas acheteurs.

Comme la semaine dernière, nous cotons les beurres frais, choix, de crèmeries, à 20c en boîtes, et 19½c en tinettes.

Les beurres de l’ouest, en rouleaux, font de 15½ à 16c la lb ; et les beurres de laiterie, paient, suivant qualité, de 14 à 14½c la lb.

ŒUFS

On nous écrit de Liverpool le 10 février 1899 :

“ Notre marché est actuellement dépourvu d’œufs du Canada et des Etats-Unis. Les œufs d’Irlande sont en bonne demande, mais à des prix beaucoup plus faciles. Nous cotons : Œufs d’Irlande frais, 9s 3d à 9s 6d ; œufs frais du Continent 6s 3d à 7s 6d.

LEDUC & DAOUST MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

EN GROS ET A COMMISSION

Spécialité: Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

AVANCES LIBERALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITEE.....

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

GRAINS DE SEMENCE Blé Manitoba, Blé Russie, Avoine Banner, Merveilleuse, Manitoba, &c. Orge Sarrasin, Pois, Blé d'Inde à silos, Lentilles, Graine de Mil canadienne et américaine, Graine de Trèfle rouge, blanc, alsike, Mammoth, Vermont. Plâtre à terre, Engrais chimiques, (le plus hautement recommandé). Assortiment des plus complets. Spécialité pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE,

Negociants en gros. Farines, Provisions, Etc.

126 - 140, rue St-Paul, QUEBEC

**FARINE,
SON,
MOULÉE,
GRAINS.**

Nous invitons les...

BOULANGERS et les **MARCHANDS DE GRAINS**

à venir nous voir. Nos prix les intéresseront certainement.

J. B. PELLETIER & CIE, 232 Rue Saint-Paul, Montréal.

S'occupent également de Grandes Glaces (Plate Glass), Miroirs et Biseautage.

A. D. MCGILLIS

596, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Achète le Beurre, le Fromage, les Œufs et les Provisions Générales.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE SUPERIEUREMENT INSTALLE.

AUX MEUNIERIS QUI FABRIQUENT LA MOULÉE

NOUS DESIRONS VOUS FAIRE SAVOIR QUE LA MOULANGE.....

“Champion No 6 de Vessot”

moud très fin, et fait le plus d'ouvrage avec le moins de force motrice.

Nous en avons de différentes grandeurs dont les prix varient de

Demandez circulaires et listes de prix à

\$40 à \$100.

S. VESSOT & CIE, MANUFACTURIERS, JOLIETTE.

Kent

La Farine Hongroise de Kent est la farine la plus blanche qui soit sur le marché, si l'on considère sa force.

Leitch.

Farine Forte à Boulanger de Leitch Bros. est reconnue comme la meilleure. On fabrique un délicieux pain blanc en mélangeant ces deux sortes, toutes deux se valent à peu près. Prix cotés, livrable dans n'importe quelle

localité, fournies sur demande, chars assortis une spécialité, adressé à

JOHN WILKINS, Agent de Meunerie, 44 rue St-Jean, Montréal.

Le Marché de Montréal est resté stationnaire pour les œufs chaulés qui se vendent de 14 à 15c pour ceux de Montréal et de 13 à 14c pour ceux d'Ontario.

Les œufs frais ont moins d'arrivages depuis deux ou trois jours, on les cote de 20 à 21c.

LÉGUMES

Nous cotons :

Salades 50c à \$1.25 la doz; carottes 25c le panier; choux, de \$1.75 à \$2.00 le quart.

Les haricots triés à la main valent de 90 à \$1.00 par lots de char et de \$1.10 à \$1.20 par minot suivant quantités pour lots de moindre importance.

Les prix d'aujourd'hui sont: le céleri de 25 à 75c la douzaine de paquets; les navets 50 cents le sac; les betteraves de 20 à 25c le panier; les oignons rouges \$2.50 et les jaunes \$2 le qrt; et les patates sucrées de \$3.00 à \$4.00 le quart.

Les pommes de terre se vendent suivant quantités 65 à 70c le sac de 90 lbs. et de 58 à 60c en lots de char, suivant qualité.

En primeurs des Etats-Unis, on cote: céleri de Californie de 65 à 90c la doz; de paquets; fèves vertes \$4.50 la boîte; épinards, \$7.00 le quart; concombres, \$2.40 la doz; tomates, \$4.50 à \$6.00 la caisse etresson 75c la doz de paquets.

On offre en gros des champignons du Haut-Canada et de la Côte des Neiges, de 75 à 80c la lb et qui se détaillent à \$1.00.

FRUITS VERTS

Peu de changements, cette semaine, dans les fruits dont la vente est simplement modérée.

Nous cotons à nouveau les oranges Seedlings qui se vendent à \$2.50 la boîte.

Les citrons de Messine sont moins chers de 25 à 50c la boîte, nous les cotons de \$2.50 à \$3.25 suivant choix.

VOLAILLES

Les stocks ont diminué et les volailles fraîches sont recherchées.

On cote: dindes non gelées de 10½ à 11c et gelées de 7 10c suivant qualité; poulets de 7 à 8c; canards de 7 à 9c et oies de 4 à 6c.

PORCS ABATTUS

La demande s'est ralentie avec une température trop douce pour la saison; les arrivages ont d'ailleurs diminué pour la même cause. On cote de \$4.90 à \$5.00 en lots de char et de \$5.00 à \$5.25 pour lots de moindre importance suivant grosseur et qualité.

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

MM. Hosmer, Robinson & Co, nous écrivent de Boston le 16 février 1899 :

“ Les arrivages pour la semaine dernière ont été de 233 chars de foin et 125 chars pour l'exportation. La semaine correspondante, l'an dernier, 361 chars de foin et 34 chars de paille et 64 chars pour l'exportation.

La forte tombée de neige va interrompre les transports, de sorte que d'ici quelques jours il ne se transportera que le foin nécessaire à la consommation. Les conditions du marché sont pratiquement les mêmes qu'il y a huit jours. Nous attendons de légers arrivages pendant quelques jours, les chemins de fer étant en mauvaise condition en ce moment.

Paille de seigle soutenue.

Nous cotons :

	Grosses balles.	Petites balles.
Foin, choix	\$12.50 à \$13.00	\$12.00 à \$12.50
— No 1	11.00 à 12.00	10.00 à 11.00
— 2	9.00 à 10.00	9.00 à 10.00
— 3	6.00 à 8.00	6.00 à 8.00
— mélangé		
— trèfle	7.00 à 8.00	7.00 à 8.00
— trèfle..	6.00	
Paille de seigle, long.	8.00 à 8.50	
seigle mêlée	7.00 à 8.00	7.00 à 8.00
— d'avoine	6.50 à 7.00	6.50 à 7.00

L'ajournement de la conférence anglo-américaine au mois d'avril prochain, enlève l'espoir aux exportateurs Canadiens de retrouver d'ici à longtemps un marché pour notre foin aux Etats-Unis.

L'exportation en Angleterre est tombée à presque rien, cette semaine; les bas prix payés au Royaume-Uni ne permettent pas, pour le moment, de compter sur le marché anglais qui est d'ailleurs encombré.

Les prix sont déjà tellement bas ici qu'il n'est guère possible de les descendre davantage dans un but d'exportation; ce ne serait pas, du reste, le moment de se résoudre à une baisse qui ne ferait qu'encombrer davantage un marché déjà surchargé.

Pour le commerce local, le marché est bien approvisionné et il n'y a pas à craindre que l'état des chemins à la campagne soit cause d'un relèvement des prix, pour le moment du moins.

“ Nous cotons :

Foin pressé No 1, la tonne.....	6 50 à 7 50
do do No 2 do	5 50 à 6 00
1 aille d'avoine do	3 50 à 4 00



PATE.



PAIN.

Nous publions ci-contre les trois différentes formes d'emballage sous lesquels L'ENAMELINE est placée sur le marché. L'énorme publicité faite en vue de familiariser les ménagères avec son nom permet aux marchands de réaliser des ventes rapides. Ne vous chargez pas de marques peu connues — c'est du stock mort.

J. L. PRESCOTT & CO., NEW-YORK.



LIQUIDE.

Le Commerce de la Campagne



Est invité spécialement à venir examiner nos lignes de

**Valises Imitation de Cuir,
Sacs de Voyage, etc. . . .**

Prix avantageux pour le Commerce.

Ces articles très bien finis laissent un bon profit aux détailliers.

HECTOR LAMONTAGNE & CIE

Marchands de Cuir et Manufacturiers de Vallises,
Harnais, Bottes Sauvages, Etc.

304 et 306 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Moulée, extra la tonne.....	19 00 à 20 00
Gru blanc do	17 00 à 18 00
do No 2, do	16 00 à 17 00
Son (Manitoba) do	15 00 à 16 00
do au char (Ontario).....	00 00 à 00 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	09 00 à 00 00
Et au char :	
Foin pressé No 1 à choix	5 50 à 6 50
do do No 2	4 50 à 5 00
do de mél. de trèfle.....	4 00 à 4 50
Paille d'avoine.....	2 50 à 3 50

NOTES SPECIALES

A LOUER — Par un marchand qui se retire pour cause de santé, un magasin général, surtout pour le grain. Bonne chance pour un jeune homme. S'adresser à J. F. Lavoie, Côte des Neiges.

MM. N. Quintal & Fils, épiciers en gros, No 274 rue St Paul, Montréal, nous informent qu'ils offrent de la mélasse Barbade, qualité extra, No 1, à 29c le gallon. Ils s'attendent à des prix plus bas sous peu vu l'approche de la nouvelle récolte qui paraît être très abondante cette année.

La poudre à pâte *Océan* a, depuis deux ans, conquis la faveur des cuisiniers et pâtisseries. Elle donne de bons profits aux détailliers et le commerce de gros reçoit un escompte libéral. Adressez vos commandes à "Moulin Ocean," 1094 et 1096, rue St André, Montréal.

MM. C. O. Genest & Fils, de Sherbrooke, appellent l'attention des membres des cercles agricoles et de toutes les personnes qui s'intéressent à la culture, sur leur assortiment de grains et de graines de semences soigneusement choisis. Les échantillons et prix-courants seront envoyés sur demande.

Les pondeuses automatiques de MM. Le Tourneux, Fils & Cie sont actuellement en grande demande; la maison en fait une expédition considérable.

C'est le moment pour les marchands de la campagne de renouveler leur stock de ces utiles accessoires de la ferme.

Il est difficile de faire l'éloge des tabacs coupés de la maison B. Houde et Cie de Québec: tout le monde les connaît; les meilleures maisons faisant le commerce des tabacs les ont en stock et les fumeurs-connaisseurs s'en délectent.

Si vous avez besoin d'informations sur les prix et qualités, écrivez à MM. B. Houde & Cie à Québec, ou à leur représentant: M. J. C. Moquin, rue St Gabriel, 43, Montréal.

On dit que l'habit ne fait pas le moine c'est vrai, mais il en donne l'apparence à celui qui le porte. On est porté à juger un homme d'après son apparence: c'est un fait acquis.

Un habit d'une coupe irréprochable transforme littéralement un homme. Marc Brodeur, le marchand-tailleur de la rue Notre-Dame-ouest, près de la rue McGill, a la vogue pour la coupe d'habits et les soins méticuleux qu'il apporte à leur confection.

M. Jos. Coté, importateur et marchand de tabac en gros, 188 rue St Vallier et 179 rue St Joseph à Québec vient d'avoir l'idée d'offrir aux fumeurs du célèbre et excellent cigare *El Capitaine* une prime ayant de la valeur et qui est de nature à tenter les amateurs de bons cigares.

M. Coté vient de transformer son magasin qui ne le cède en rien aux établissements similaires les plus fashionables. On n'y vend que des marchandises de choix. Jamais de déception!

Pain—L'expérience des bons boulangers prouve qu'en mélangeant des farines comme la Hongroise de "Kent" et la farine forte à boulanger de Leitch Bros ou n'importe quelle bonne farine patente du Manitoba, ils font du pain blanc délicieux qui se conserve frais beaucoup plus longtemps que le pain fabriqué avec la farine pure du Manitoba. La farine de Kent est fabriquée avec du blé rouge d'hiver avec une proportion de blé No 1 du Manitoba.

Nous approchons de la saison où, dans l'épicerie, il est prudent de songer à l'économie qu'il y a d'avoir une bonne glacière. Nos lecteurs trouveront dans le numéro de ce jour une vignette représentant la glacière brevetée de M. C. P. Fabien.—La "Grocer's Standard" qui a remporté aux Expositions de Montréal et d'Ottawa, en 1897, un prix et un diplôme.

M. C. P. Fabien a reçu beaucoup d'encouragement de la part du commerce d'épicerie pour cette glacière perfectionnée qui donne généralement satisfaction. Elle est économique et pratique.

Nous trouvons dans la *Revue Légale*, de décembre 1898 une étude sur les "Droits des Successions" dont nous ne saurions trop recommander la lecture à nos lecteurs.

■ L'auteur de cette étude, M. L. P. Si-rois, ne s'est pas simplement borné à donner le texte de la loi avec les explications les plus étendues; il a fait, en

EN VENTE PARTOUT

LE...

CACAO ET LE
CHOCOLAT DE

FRY

250
Médailles d'Or et
Diplomes.

D. MASSON & CIE., AGENTS, MONTREAL.

Toiles Opaques pour Stores

Stores a fenetres, unis, a dados,...
a garniture de dentelle et a franges

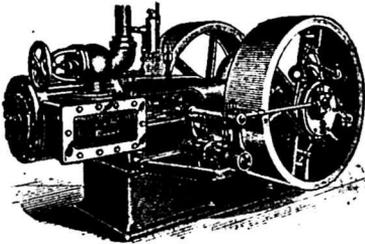
Fabriqués a la main par

The HUGMAN WINDOW SHADE Co.

774, RUE CRAIG, Montréal, P.Q.

Téléphone Main 2771.
Boite de Poste 549.

Ne fournit qu'au commerce....
Demandez échantillons et prix.



E. LEONARD & SONS
Engins et Bouilloires

Engins à arrêt automatique,
règlement parfait, la plus
forte économie.

GRUES.

Machinerie à travailler le Bois de MacGREGOR, GOURLAY CO.

Coin des Rues COMMON et NAZARETH, MONTREAL.

De Bon Aloï. La popularité de nos Chaussures est de bon aloï. Nous sommes encore à rencontrer un client qui n'est pas satisfait de nos marchandises.

Messieurs les Marchands, si vous avez besoin de...

Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, Etc.

Veillez nous écrire pour cotations ou échantillons, et nos voyageurs se feront un plaisir de vous voir. Vous serez certains d'être satisfaits.

J. H. BEGIN

Chaussures et Claques en Gros.

No 121, rue St-Joseph, QUEBEC

même temps œuvre de critique et s'est attaché à démontrer les défauts de la loi.

Comme conclusion, il demande que nos législateurs remettent cette loi à l'étude et lui fassent subir des modifications importantes. Nous nous rangerons à cette conclusion d'ailleurs motivée par l'auteur de l'étude.

La maison Hector Lamontagne & Cie vient encore d'agrandir ses magasins. Les ordres toujours croissants de sa clientèle l'obligent à avoir un stock de plus en plus considérable et la place quoique très vaste était devenue insuffisante.

Les associés de cette maison sont des commerçants ; ils ont comme nous l'avons dit déjà, ajouté à leurs diverses industries du cuir, la fabrication des valises dont ils ont maintenant les plus beaux modèles à des prix défiant toute concurrence.

Il nous a été donné de voir des modèles de valises d'échantillons pour voyageurs de commerce qui sont de véritables bijoux et dont les prix sont vraiment modérés. Nous engageons les maisons de commerce de gros qui ont des voyageurs à s'adresser à la maison Hector Lamontagne & Cie pour leurs futurs besoins en valises, nous sommes certains qu'elles nous seront reconnaissantes de leur recommander cette maison.

FROMAGES DU CANTAL

Le *Journal d'Agriculture pratique* publie une étude intéressante de l'installation de la fabrication du fromage du Cantal.

Le lait est reçu au buron ou mazut, construction à moitié souterraine présentant une seule ouverture. Ce bâtiment est partagé en deux pièces dont la saleté légendaire diminue peu à peu de nos jours pour qu'on puisse espérer une excellente fabrication d'ici quelques années.

Dans le premier local, s'effectue la fabrication du caillé. Le lait est apporté au buron dans une gerbe, récipient en douves de bois contenant 200 livres de lait porté par deux hommes.

La mise en présure a lieu aussitôt : elle est précédée de signes cabalistiques que le naïf vacher garde en haute considération. Cette présure est faite bien simplement au buron même, par une infusion de caillette dans du petit-lait ou du vin blanc. La coagulation a lieu généralement en une heure et la masse

de caillé est alors réunie au centre par une rotation d'une palette de bois que le vacher promène en suivant les parois du récipient.

La tome est ainsi obtenue ; elle est débitée en petits morceaux au moyen d'un couteau spécial et pressée pour faire exsuder le petit-lait.

C'est pour cela que le vacher ayant relevé son pantalon jusqu'au ventre s'accroupit sur la tome et appuie avec les genoux. On prétend dans les pays que la chaleur des mains et des genoux est nécessaire à la qualité supérieure des produits ; les presses mécaniques donneraient à ce point de vue des résultats inférieurs.

Malgré ce préjugé, les presses ont été introduites et tendent heureusement à se propager, sous l'influence des encouragements de la Société d'agriculture du Cantal.

La tome pressée est mise à sécher sur une table, et elle subit là une première fermentation très importante, puis elle est brisée soit à la main, soit avec un moulin à caillé. On procède alors au salage ; le sel est ajouté en quantité variable, suivant la saison, l'habitude locale.

La tome brisée et salée est alors mise dans le moule à fromage et portée sous une presse pendant deux jours. Le fromage ainsi pressé, dit fourme, est enfin mis en cave, second local du buron, où il séjourne pendant cinq ou six mois. On l'imbebe de temps en temps avec des toiles imprégnées de petit-lait.

Le petit-lait d'égotage fournit une crème dont on extrait un beurre de mauvais goût, régulièrement consommé cependant dans les fermes de la région.

La psychologie de l'annonce d'après un journal :

" Pour avoir un effet, une annonce doit paraître au moins dix fois."

A la première insertion, le lecteur ne la voit pas ; à la deuxième, il la voit mais ne la lit pas ; à la troisième, il la lit ; à la quatrième, il s'informe du prix de l'article recommandé ; à la cinquième, il note l'adresse ; à la sixième, il en parle à sa femme ; à la septième, il se promet d'acheter ; à la huitième, il achète ; à la neuvième, il en parle à ses amis, et à la dixième les amis en parlent à leur femme."

Et, la multiplication s'en mêlant, vous jugez de l'effet !

**...Hotel...
Jacques - Cartier**

J. B. BUREAU & CIE, PROPRIETAIRES

Place Jacques-Cartier, - Montreal.

AU CENTRE DES AFFAIRES

Lunch Extra pour hommes d'affaires et
hommes de professions.

Cuisine Supérieure.

Service rapide et soigné.

Les primeurs de la saison.

CHAMBRES SPACIEUSES BIEN
ECLAIRÉES ET BIEN CHAUFFÉES.
PRIX RAISONNABLES.....

**FARINES,
GRAINS,
MOULÉE**

Provisions générales de toutes
sortes, aux plus bas prix du
marché.

Demandez nos Prix avant d'acheter.

G. G. GAUCHER

MARCHAND DE PROVISIONS EN GROS

83 et 85, rue des Commissaires,
et 22, Place Jacques-Cartier, Montréal

CHS. LACAILLE & CIE

Epiciers en Gros

IMPORTATEURS DE

Mélasses, Sirops, Fruits Secs,
Thés, Vins, Liqueurs, Sucres,
Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et Tarragone.

329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier
MONTREAL

Quel bon marché!
Combien
sont exquises les

PORK & BEANS

A LA SAUCE TOMATE,

**Marque
de Clark**

La Compagnie **JOHN L. CASSIDY, Limitée**

IMPORTATEURS DE



Porcelaines, Faiences,
Cristaux, Argenterie, Coutellerie,
Articles d'Eclairage, Etc., Etc.

339 et 341 Rue St-Paul, Montréal.

NOS PRIX COURANTS

Nos Prix Courants sont révisés chaque semaine. Ces prix nous sont fournis par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions de gros et le marchand de détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et au comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général, et aucune maison ou manufacture n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser le privilège à quiconque ne tromper le public.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 23 FEVRIER 1899.

Allumettes.

Telegraph.....	la caisse..	3 20
Telephone.....	"	3 05
Tiger.....	"	2 85
Frét payé à destination et 20c. en plus par caisse pour 5 caisses et plus assorties ou non.		
Phoenix.....	la caisse..	2 90
Eagle Parlor.....	par 5 caisses..	1 40
		1 30

Articles divers.

Bien Parisien.....	lb.	0 12	0 13
Bouillons communs.....	gr.	0 18	0 20
Brique eau chaude.....	doz.	0 35	0 37 ¹ / ₂
Bouteille pour lampes.....	doz.	0 00	0 75
No. 2.....	"	0 00	1 00
No. 3.....	"	0 00	0 70
Cable coton 1/4 pouce.....	lb.	0 12 ¹ / ₂	0 13 ¹ / ₂
" Manilla.....	"	0 12	0 13 ¹ / ₂
" Sisal.....	"	0 09 ¹ / ₂	0 11
" Jute.....	"	0 08 ¹ / ₂	0 09
Cartes à jouer.....	doz.	0 25	3 50
Chandelles suif.....	lb.	0 00	0 09
" paraffine.....	"	0 08 ¹ / ₂	0 10
" London Sperm.....	"	0 08 ¹ / ₂	0 09 ¹ / ₂
" Stéarine.....	"	0 11	0 13
Epingles à linge, bte. 5 gr.		0 00	0 60

Floilles.....	3 fils.	6 81s.
"	30 pieds..	0 50
"	40 "	0 70
"	48 "	1 10
"	60 "	1 25
"	80 "	1 50
"	100 "	1 75
Graine de canari.....	lb.	1 40
"	2 25	2 25
"	3 04	3 04
"	0 03 ¹ / ₂	0 04
"	0 08	0 08
"	0 06	0 06
"	0 04	0 05
"	0 07	0 08
"	0 07	0 08
"	0 30	0 40
"	0 30	0 40
"	0 90	0 70
"	0 90	0 70
"	0 13	0 15
"	0 13	0 15
"	No. 2.....	0 12
"	No. 3.....	0 12

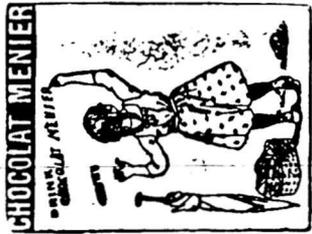
Beers Ale.	Bières.	
Head Bros. Dog's Head.....	qts dz.	2 55
"pts	1 57 ¹ / ₂
Guinness' Stout.		
Head Bros. Dog's Head.....	qts dz.	2 52 ¹ / ₂
"pts	1 50

Cafés.

Cafés rôtiés.	la livre.
Arabian Mocha.....	31
Imperial.....	18
Jamaïque.....	28
Java Siftings.....	25
Maracabo.....	21
Old Gov.....	31
Old Gov. Java et Mocha.....	27 & 29
Pure Mocha.....	13 & 15
Stardard Java.....	32
" et Mocha.....	32

Chocolats et Cacaos.

Chocolats Menier.



Boîtes de 12 lbs	
5 caes de 12 lbs	
Vanille	
papier jaune lb. 0.32	0.34
	0.36

Conserves alimentaires.
Spécialités de W. Clark.

Compressed Corned Beef 1a. la dz.	\$1 20
"	2a "
"	2a "
Eng. Brown.....	2a "
Bongless Pig's Feet.....	2a "
Sliced Smoked Beef.....	1 40
"	1a "
"	2 20
Roast Beef.....	1a "
"	2a "
"	2 20

Potted Meats. 4 oz. tins.

Ham.....	"	0 55
Game.....	"	0 55
Hare.....	"	0 55
Chickens.....	"	0 55
Turkey.....	"	0 55
Wild Duck.....	"	0 55
Tongue.....	"	0 55
Beef.....	"	0 5 ¹ / ₂

Pâtés.

Wild Duck.....	ladz.	1 10
Partridge.....	"	1 10
Chicken.....	"	1 10
Veal Ham.....	"	6 50
Ox Tongue Whole 1 ¹ / ₂	"	8 75
" 2 ¹ / ₂	"	8 00
" 3 ¹ / ₂	"	2 75
Lunch Tongue 1a.....	"	0 60
Picnic Beans with Tomato	"	"
Sauce.....	"	"

Soups.

Mulligatawny.....	"	"
Ox Tail.....	"	"
Kidney.....	"	"
Tomato.....	"	"
Vegetable.....	pins.	1 10
Jullienne.....	quarts.	2 20
Chicken.....	"	"
Mock Turtle.....	"	"

Légumes.

Asperges 4 lbs.....	dz.	0 00
Baked Beans 3 lbs.....	"	1 00
Blé d'Inde.....	2 lbs "	0 90
Champignons.....	bte.	0 14
	0 14	0 21

Confitures et Gelées.

Tablettes de Gelées 13 var.....	pts.	1 20
---------------------------------	------	------

LORSQUE VOUS AUREZ BESOIN D'EAU DE JAVELLE, PROCUREZ-VOUS

BLANCHEUR

Nous désirons que chaque épicier fasse l'essai, chez lui, de **Blancheur**; il sera tellement satisfait des résultats, qu'il n'en achètera pas d'autre et il pourra la recommander à ses clients. Téléphonez East 171, ou envoyez-nous une carte-postale, et nous répondrons immédiatement à votre demande.

Voyez la liste des prix.

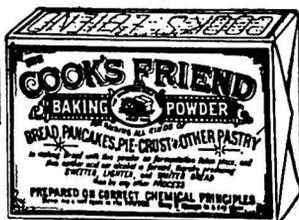
JOHN BROADHURST & Co., 708 rue St-Laurent

POUDRE A PATE

Gook's Friend

Le Nec Plus Ultra
de la Qualité.

Amène la clientèle et la maintient.



TOUS LES EPICIERIS DE GROS
VENDENT DE LA

Gook's Friend



La
Seule
Véritable.

Fabriquée par W. D. McLAREN, MONTREAL.

BERNIER & CIE,

GRAINES DE SEMENCES,
GRAINES FOURRAGERES,
ETC., ETC.

MARCHANDS DE GRAINES

— BUREAU ET ENTREFOT : —

Pres de la Gare du Grand Tronc, ST-HYACINTHE.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.



AGENT pour le CANADA

La Cie d'Approvisionnements Alimentsaires de Montréal

Les 11 Usines de Amieux Frères
produisent annuellement

9 MILLIONS de BOITES

SARDINES, ROYANS, THON, MAQUEREAUX,

PETITS-POIS, HARICOTS-VERTS, CHAMPIGNONS.

TANGLEFOOT

Papier Gluant a Mouches, Cacheté.

Un des articles les plus profitables que vous vendiez.



Cela ne sert à rien de discuter l'inévitable
Les thés en paquets sont entrés dans la consommation courante et

Salada

Le Thé de Ceylan

déavance les autres de beaucoup. Sa qualité l'a poussé dès le début. Paquets d'étain scellés seulement.

Toronto, Montréal, Boston, Buffalo,
Pittsburgh, Détroit.

IMPRIMERIE - RELIURE.

JOB! JOB!

100,000 TETES DE COMPTES

A Imprimées par lot de 5000,
\$1.00 du 1000, D'ICI AU 1ER MARS

C. A. MARCHAND,
Tel. Bell main 2935. 38, cote St-Lambert.
Marchand 968.

**Medical
Electric
World**

London,
Ont.

Les disques électriques du Medical Electric World guérissent :
**Rhumatisme, Névralgie,
Faiblesse générale,
Maladies du Foie ou des Rognons.**
A. BORIS, Agent local,
4 rue St-Dominique, Montréal.

NOTRE

FABRICATION :

Lager,

India Pale Ale

Porter,

Royal Stout XXX

BRASSERIE de BEAUPORT

BIÈRES ET PORTERS

De :: Qualité :: Supérieure.

Le commerce trouvera double profit en vendant nos bières et porters. Leur qualité facilitera et augmentera la vente, et par conséquent, le profit du marchand qui retiendra la clientèle en lui donnant à prix égal, pleine et entière satisfaction.

La Qualité

supérieure de nos produits est due à la délicieuse eau des Laurentides, au choix des malts canadiens et irlandais à l'emploi exclusif du houblon de Bavière, sans rival dans le monde entier.

C'est là tout le secret de notre succès.

LA CIE DE BRASSERIE DE BEAUPORT

Buelle Ferrault, près de la rue Craig, MONTREAL.
No. 44, rue St-Joseph. QUEBEC.

Les Marques Suivantes

FABRIQUÉES PAR LA

American Tobacco Co'y
of CANADA, (Limitée)

Sont vendues par toutes
les principales maisons

TABACS COUPES :

- " Old Chum "
- " Seal of North Carolina "
- " Old Gold "

CIGARETTES :

- " Richmond Straight Cut "
- " Sweet Caporal "
- " Athlete " et " Derby ".

MONSOON

De Mauvaises Imitations

Sont imposées au public
d'année en année. Insistez
pour vous faire servir le thé
Indo-Ceylan Monsoon, et
vous aurez le meilleur.

MONSOON

THE INDO-CEYLAN.

Le "WALLA GALLA" (Enre-
gistré)

ou Thé de la Croix Rouge

Vendu en paquets, à 40c., 50c. et 60c. par livre.

Clubhouse (Enregistré)

Vendu en Canistres de 2 livres et en boîtes de
fer blanc de 50 et 100 livres. Ce sont les théés les
plus choisis qu'il y ait au Canada. Tous les
épiciers trouveront leur profit à les vendre.

Empaquetés et mélangés par

The
Cowan, Ramsay Co, Ltd., Toronto.

La Grande Popularité des

GAGAO et
de
GHOGOLAT **Gowan**

Est due à sa pureté absolue
et à son excellence.

Ils devraient se trouver dans toutes les
maisons. Chaque épicier du Dominion de-
vrait les avoir en magasin.

DÉPOT DE GROS :

209 rue McGill, - Montréal.

AUX CERCLES AGRICOLES...

Nous rappelons aux membres des
Cercles Agricoles que nous avons
en stock un assortiment choisi
avec soin de

Grains et Graines de Semences.

Nous nous ferons un plaisir d'en-
voyer, sur demande, nos prix et
échantillons.

C. O. GENEST & FILS
SHERBROOKE, P. Q.

L'annonce est aux
affaires, ce que la
nourriture est au
corps : elle doit être
régulière, propor-
tionnée et variée.

EDMOND BOUCHER

BOUCHER & ROFFEY

HARRY ROFFEY

...TAILLEURS...**Coin des rues St-Pierre et Notre-Dame,**

Téléphone Main 1548.

MONTREAL.

LES MOUTARDES PURES DE DUNN
 sont fabriquées avec des graines choisies, toutes écorces enlevées. Résultat: un produit d'un goût délicat et d'un piquant excellent, difficile à égaler. Le meilleur article possible. Demandez nos prix.

DUNN'S MUSTARD WORKS, HAMILTON, ONT.**PRIME AUX FUMEURS**

300 BANDES DU
Fameux Gigare El Capitaine

Vous donnent droit à une magnifique paire de Chaussures Slater de \$3.50.

Le Cigare "El Capitaine" est le meilleur cigare à 10c sur le marché. En vente partout.

JOS. COTÉ, FABRICANT
179 RUE SAINT-JOSEPH, QUEBEC.**Cela dépend du Procédé**

employé dans la manufacture du sel que le produit soit ou non de qualité supérieure.
 Le "Vacuum Process" pour faire le sel est le plus moderne et le plus scientifique.
 Il donne un sel pur, fin, qui se dissout très facilement, et dont les cristaux sont toujours uniformes.

SEL WINDSOR Manufacturé par

THE WINDSOR SALT CO., Limited, - - WINDSOR, ONT.

MAISON
 FONDÉE
 EN 1851

N. QUINTAL & FILS, Epiciers en Gros,

270, 274 rue St-Paul et 113, 115 rue des Commissaires, MONTREAL.

Seuls représentants au Canada pour les Fameux Cognacs suivants :

Geo Fabert & Co.,	qts. \$7.50	par cse de 1 doz.	Cognac Denis Texier &		
do	pts. 8.75	" 2 doz.	Fils,	qts. 7.75	par cse de 1 doz.
do	flasks. 9.50	" 4 doz.	Cognac L. PAULHIAC &		
do	bout. 9.50	" 4 doz.	CO.,	(sans rival)..... 9 00	1 doz.
do	flasks... \$7.75	" 2 doz.			

Une magnifique horloge valant \$10.00 sera donnée avec chaque commande de 5 caisses. Un essai suffira pour vous convaincre que ces Cognacs sont les meilleurs du marché.

MELASSES

En magasin

...DES **PETITES ANTILLES, BARBADES, PORTO-RICO, FAJARDO.**

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, Négociants,

54-58, rue Dalhousie, Basse-Ville, QUEBEC



PARK, BLACKWELL & CO., Ltd.,

MARCHANDS DE PROVISIONS EN GROS,
Empaqueté en Lard et de Viandes de Bœuf.  **Toronto, Ont.**

Faites l'essai d'un baril échantillon de nos **JAMBONS FUMES** et **DOUX** ainsi que notre **BACON** pour le déjeuner.

Ce qu'il y a de plus délicieux et appétissant

Huile de Charbon

 **"PERFECTION,"** Prime White; **"CROWN ACME,"** Water White

Ces marques sont manufacturées à notre nouvelle raffinerie, la plus grande, la plus complète et la mieux outillée en Canada.

Demandez nos prix et nos échantillons avant d'acheter votre approvisionnement d'automne. Nous vous intéresserons.

Nous donnons une attention toute spéciale aux commandes reçues par la malle.

THE BUSHNELL CO., Ltd.

RAFFINEURS

Bureau: Bâtisse du Board of Trade, MONTREAL

FONDEE EN 1849

La plus grande manufacture du genre en Canada.

MARQUE LION "L"

MARCHANDISES PURES
ARTICLES INDISPUTABLES.

Les principaux marchands d'un Ocean à l'autre les ont en magasin

VINAIGRES PURS, MARINADES,
MIXTURES, GELÉES, MARMELADES
ET CONFITURES.

TOUS ARTICLES DE PREMIERE CLASSE SOUS TOUS RAPPORTS.

MICHEL LEFEBVRE & Cie, Manufacturiers

Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.20 Premiers Prix.

 **MONTREAL**



Porto.....caisse	6 00	15 00
" Gordon & Cie.	2 10	3 75
Moselle.....gal.	0 14	4 00
".....caisse	15 00	21 00
Sauternes.....	5 85	6 85
".....	5 50	6 50
Malaga, Gordon & Cie	0 00	4 00
Claret L. Pinaud qts	0 00	2 80
" Faure Frères.....gal.	0 00	0 60
Robertson Bros Oporto	1 50	10 00
".....gal.	1 50	8 50
Mousseux.		
(Prix à la caisse.)		
Bourgne Mousseux.....	00 00	00 00
Moselle Mousseux.....	15 00	21 00
Hock Mousseux.....	15 50	17 00
Saumur, Tessier & Co.....	13 00	14 50
Saumur, Nerea Raphael.....	13 00	14 50
Champagnes.		
J. Mumm.....	grds	23 00
" R. H. Mumm.....	25 00	24 00
V. G. Reider.....	28 00	30 00
V. G. Clicquot.....	28 00	30 00
Eng. Clicquot.....	28 00	30 00
Pommery.....	28 00	30 00
Fréminet.....	23 00	24 00
Louis Roederer.....	28 00	30 00
Piper Heidsieck.....	27 00	29 00
Perrier-Jouët.....	28 00	30 00
E. Mercier & Cie, carte d'or	28 00	30 00
Vin des Princes.....	22 00	23 00
Vin d'été.....	16 00	17 00
E. Cazanove.....	22 00	00 00
Tessier.....	14 00	15 50
Imperial extra dry.....	00 00	15 50
E. Girardot & Cie, Sandwitch, Ont.		
(Prix F. O. B. Windsor.)	Gal.	Douz.
Claret de table (nouveau vend.)	0 55	0 00
".....	0 65	0 00
".....	0 80	0 30
".....	0 80	0 30
".....	0 80	0 30
Mâcon (type Bourgne)	0 00	4 00
Médoc (type Bordeaux)	0 00	4 00
Sauterne Concord (vin de messe)	0 80	0 00
Sauterne Catawba & Delaware (vin de messe)	1 25	0 00
Sauterne Concord vieux	0 00	3 00
Grave Delaware	0 00	3 00
Moselle (type Hook)	0 00	5 00
Chablis (meilleur Catawba)	0 00	5 00
Sherry (sec medium)	0 00	5 00
Port (Concord noir)	1 00	0 00
".....	1 00	0 00
Vin de Pétilliance qualité	0 00	5 00
P. V. Léger (type muscat)	0 00	5 00
Claret rg. et bl. fat 50 gal.	0 55	0 60
Sucré (limit va Porto)	0 55	0 60
Qualité supérieure	0 00	0 80

Thés noirs.		
Kabow.....	1/2 cs.	0 10
Pan Young.....	"	0 16
Keemua, Kin Tuck.....	"	0 18
Roaming, choix.....	"	0 30
Packing, boîtes 20 lbs	"	0 34
common.....	"	0 11
Packing, boîtes 20 lbs	"	0 13
Packing, boîtes 20 lbs	"	0 18
Packing, boîtes 20 lbs	"	0 22
fin.....	"	0 25
Orange, Pekoe, bis 20	"	0 25
lbs parfumé.....	"	0 30
Formosa Oolong, bis	"	0 24
20 lbs, (le Papillon).....	"	0 27
Thés de l'Inde.		
Darjeeling, Bloomfield, lb.	0 32	0 40
Assam Pekoe.....	0 20	0 24
Pulcherra, Pekoe Sou-	"	0 16
chong.....	"	0 14
Amrai, Souchong.....	"	0 14
Thés de Ceylan.		
Taurus, Golden Tipped	"	0 30
Pekoe.....	"	0 27
Gloria, F. caisse, lb.	"	0 20
Pekoe.....	"	0 23
Bombay, Pekoe Sou-	"	0 18
chong.....	"	0 16
Peamorr, Souchong.....	"	0 14
Golden Tipped Pekoe,	"	0 36
(marque Abeille) No 9,	"	0 24
N. caisses 40 lbs, (10 x	"	0 24
1 lb et 60 x 1/2 lb).....	"	0 24
"SALADA" CEYLON		
Étiquette Brune, 1s et 1/2	Gros	Détail
Verte, 1s et 1/2	0 20	0 25
Étiquette Bleue, 1s, 1/2, 3/4	0 22	0 30
Rouge, 1s et 1/2	0 30	0 40
Or, 1/2	0 36	0 50
Conditions, 30 jours:	0 44	0 60
Vins.		
Non Mousseux.		
Bordeaux ord.....	caisse	2 80
".....gal.	4 90	3 50
Médoc.....	caisse	5 85
".....	4 25	3 65
St-Julien.....	"	1 05
Château.....	"	21 00
Bourgne, ordinaire.....	gal.	7 00
Stelle.....	gal.	0 90
Sherry.....	caisse	1 35
".....gal.	0 95	1 60
".....gal.	0 95	1 00

Bit, Smoking Mix, 1 lb.	0 70
Rit, Navy Cut.....	0 85
Unique 1/12.....	0 80
".....	0 52
".....	0 48
".....	0 48
O. K. 1/12.....	0 50
Hd. cut Virginia, 1/4 lb.	0 80
Lord Stanley.....	1 00
Perique Mix.....	1 10
Athlete Sm Mix.....	1 25
Pure Perique.....	1 10
P. XXX.....	1 75
Old Fashioned.....	0 80
Rex Perique 1/10.....	0 85
Handy Cut Plug 1/5 bisques.....	0 80
Bean Ideal, 1 lb.....	0 85
Athlete Chigare, 1/10.....	0 70
Sweet Capral, 1/12.....	1 05
Southern Cigar et Tob, 1/12.....	0 95
Old Judge.....	1 20
B. C.....	0 85
Puritan.....	0 90
Fine Cut Cheving 1/16.....	0 90
Derby Plug, 3, 7 & 11/2.....	8 50
Old Virginia, 3, torquette.....	0 00
Old Cham Cheving palette.....	0 00
Thés du Japon.	
Extra choisi du mois de mai:	
Castor No 1.....	0 37 1/2
Hibou No 1.....	0 33
Choiel:	
Hibou No 2.....	0 30
Bon.....	0 22
Faucon (Hawk).....	0 21
Special.....	0 19
Hibou No 100.....	0 20
Déroyen.....	0 16
Commun.....	0 14
Moulin (Siftings).....	0 08
Nibs (choix).....	0 14
Thés de Chine	
<i>Thés verts Young Hipson.</i>	
Ping Suey, bis 30 lbs	0 12
".....	0 16
".....	0 18
Moyuan, caisses.....	0 38
<i>Thés verts Sun Powder.</i>	
Moyuan, caisses.....	0 40
Pink Suey, bis, Fin head.....	0 25
Pea Leaf, choix, bis.....	0 20
commun.....	0 14

Extra ground.....	5 05
".....	5 30
".....	5 35
Cut loaf.....	5 45
".....	5 55
".....	5 55
".....	5 55
Powdered.....	4 80
Extra granulé.....	4 85
".....	4 50
Tabacs Canadiens.	
<i>Spécialités de Joseph Côté, Québec</i>	
<i>Tabac en feuilles.</i>	
*** Nouveau.....	0 08
Grand Havane baies 50 lbs	1894
Peût Havane.....	0 25
Farum d'Italie.....	1 897
Rouge, en feuilles.....	0 13
Connecticut, baies de 50 lbs	0 20
Turck.....	0 40
<i>Tabacs coupés.</i>	
" St-Louis " à chiquer et fumer.	0 40
".....	0 40
Casino.....	0 32
Théo.....	0 24
Peût Havane.....	0 40
Quensal.....	0 60
Vendome Virginia cut Plug.....	1 15
la livre.....	1 15
Cigares.	
St-Louis.....	120-1e1000
Our Leaders.....	33 00
Docteur Faust.....	28 00
Golden Flowers.....	28 00
Twin Sister.....	28 00
My Best.....	18 00
Doctor.....	25 00
Golden Glow.....	30 00
Saratoga.....	25 00
El Capitaine.....	120-1e1000
50 00	
Tabacs.	
<i>American Tobacco Co. of Canada.</i>	
Old Cham 1/9.....	0 68
Seal of N. Carol., 1e & 1/10.....	1 00
Old Gold, 1/2 & 1/10.....	0 80
Old Virginia, 1/12 & 1/6.....	0 52
".....	0 55
Puritan Cut Plug.....	0 75
".....	0 75
Miranda 1/9.....	0 69
".....	0 85

J. H. JACQUES

MARCHAND DE
CUIR, HARNAIS, FOURNITURES
 pour **CORDONNIERS et SELLERS**

Demandez nos prix avant d'acheter, ils
 sont toujours les plus bas.
 Nous n'avons pas de voyageurs, nous
 faisons bénéficier nos clients de ces éco-
 nomies en leur vendant à bon marché.

Téléphone 470.

No 38, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

J. W. HILL

Propriétaire d'Entrepôts

ENTREPOT, REFRIGERATEUR PUBLIC
 POUR EFFETS PERISSABLES EN
 DOUANE OU LIBRES

Entrepot No 73

Magasin :

Coin des rues
 William et Queen

Bureau :

No 48 rue William
 . MONTREAL

Jos. Amyot & Frere

— IMPORTATEURS DE —

Marchandises Françaises, Anglaises,
 Allemandes, Japonaises et
 Américaines....

Les dernières nouveautés dans les modes.

45 rue Dalhousie et 20 rue Union

QUEBEC

EN GROS SEULEMENT.

**A. RACINE & CIE**

IMPORTATEURS ET JOBBERS

— EN —

Marchandises Sèches

Générales

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 Rue St-Paul

— ET —

179 et 181 rue des Commissaires

MONTREAL.

DUCKETT, HODGE & CIE

Exportateurs de

BEURRE ET FROMAGE

55 RUE WILLIAM, - - MONTREAL

THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

Importateurs de

Marchandises Seches

332 RUE ST-PAUL,

THIBAUDEAU FRERES & CIE

Montreal.

— QUEBEC —

THIBAUDEAU BROTHERS & CO.

— LONDON —

SPÉCIALITE DE

Tapis et Prélarts.

Gants

Perrin

Stock complet toujours
 en mains.

Qualité garantie.

PERRIN FRERES & CIE

7, PLAGE VICTORIA

MONTREAL

Vins liquides.

Vin St-Michelqrt caisse	8 50
"	"	9 50
Vin Visalpts. 2 dz	12 50
Vin Didacedz. 12 50	0 60
Vin 125	1 25

Cuir et Peaux.

Cuir à semailles.

(Prix à la livre.)

Spanish No 1, 18 lbs moy.	0 24	0 26
" No 1, 25 lbs et au-d.	0 00	0 24
" No 1, léger.	0 00	0 24
" No 2.	0 23	0 24
" No 2, 18 lbs moy.	0 23	0 24
Zanzibar	0 20	0 21
Slaughters sole No 1 steers.	0 27	0 27
" No 2 p. ord.	0 25	0 25
" No 2.	0 27	0 27
" union, crop No 1	0 28	0 30
" No 2	0 26	0 28

Cuir à harnais.

(Prix à la livre.)

Harnais No 1.	0 30	0 32
" No 1 R.	0 29	0 30
" No 2.	0 27	0 29
" taureau.	0 27	0 28

Cuir à empièçes.

(Prix à la livre.)

Vache citée mince.	0 35	0 45
" forte No 1.	0 35	0 40
" No 2.	0 35	0 40
" No 3.	0 38	0 40
" No 4.	0 45	0 45
" No 5.	0 80	0 95
" No 6.	0 80	0 90
" No 7.	0 70	0 75
" No 8.	0 75	0 80
" No 9.	0 60	0 65
" No 10.	0 50	0 55
" No 11.	0 25	0 30
" No 12.	0 25	0 30
" No 13.	0 25	0 30
" No 14.	0 25	0 30
" No 15.	0 25	0 30
" No 16.	0 25	0 30
" No 17.	0 25	0 30
" No 18.	0 25	0 30
" No 19.	0 25	0 30
" No 20.	0 25	0 30

Cuir à bottes.

(Prix à la livre.)

Boite No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à chaussures.

(Prix à la livre.)

Chaussure No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à sacs.

(Prix à la livre.)

Sac No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à couvertures.

(Prix à la livre.)

Couvert No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à tapis.

(Prix à la livre.)

Tapis No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à vêtements.

(Prix à la livre.)

Vêtement No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à sacs à main.

(Prix à la livre.)

Sac à main No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à sacs à dos.

(Prix à la livre.)

Sac à dos No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Cuir à sacs à voyage.

(Prix à la livre.)

Sac à voyage No 1.	0 15	0 15
" No 2.	0 15	0 15
" No 3.	0 15	0 15
" No 4.	0 15	0 15
" No 5.	0 15	0 15
" No 6.	0 15	0 15
" No 7.	0 15	0 15
" No 8.	0 15	0 15
" No 9.	0 15	0 15
" No 10.	0 15	0 15
" No 11.	0 15	0 15
" No 12.	0 15	0 15
" No 13.	0 15	0 15
" No 14.	0 15	0 15
" No 15.	0 15	0 15
" No 16.	0 15	0 15
" No 17.	0 15	0 15
" No 18.	0 15	0 15
" No 19.	0 15	0 15
" No 20.	0 15	0 15

Buff d'Ontario.

Buff d'Ontario	H.	0 14	0 15
"	M.	0 13	0 14
"	L.	0 00	0 13
"	No 2.	0 00	0 13
"	No 3.	0 00	0 12
"	No 4.	0 00	0 12
"	No 5.	0 00	0 12
"	No 6.	0 00	0 12
"	No 7.	0 00	0 12
"	No 8.	0 00	0 12
"	No 9.	0 00	0 12
"	No 10.	0 00	0 12
"	No 11.	0 00	0 12
"	No 12.	0 00	0 12
"	No 13.	0 00	0 12
"	No 14.	0 00	0 12
"	No 15.	0 00	0 12
"	No 16.	0 00	0 12
"	No 17.	0 00	0 12
"	No 18.	0 00	0 12
"	No 19.	0 00	0 12
"	No 20.	0 00	0 12

Glove Grain Ontario.

Glove Grain Ontario.	H.	0 13	0 14
"	M.	0 13	0 14
"	L.	0 13	0 14
"	No 2.	0 13	0 14
"	No 3.	0 13	0 14
"	No 4.	0 13	0 14
"	No 5.	0 13	0 14
"	No 6.	0 13	0 14
"	No 7.	0 13	0 14
"	No 8.	0 13	0 14
"	No 9.	0 13	0 14
"	No 10.	0 13	0 14
"	No 11.	0 13	0 14
"	No 12.	0 13	0 14
"	No 13.	0 13	0 14
"	No 14.	0 13	0 14
"	No 15.	0 13	0 14
"	No 16.	0 13	0 14
"	No 17.	0 13	0 14
"	No 18.	0 13	0 14
"	No 19.	0 13	0 14
"	No 20.	0 13	0 14

Pebble

Pebble	H.	0 13	0 14
"	M.	0 13	0 14
"	L.	0 13	0 14
"	No 2.	0 13	0 14
"	No 3.	0 13	0 14
"	No 4.	0 13	0 14
"	No 5.	0 13	0 14
"	No 6.	0 13	0 14
"	No 7.	0 13	0 14
"	No 8.	0 13	0 14
"	No 9.	0 13	0 14
"	No 10.	0 13	0 14
"	No 11.	0 13	0 14
"	No 12.	0 13	0 14
"	No 13.	0 13	0 14
"	No 14.	0 13	0 14
"	No 15.	0 13	0 14
"	No 16.	0 13	0 14
"	No 17.	0 13	0 14
"	No 18.	0 13	

A VIS DE FAILLITE SOUSSIONS

IN RE

MANTHA, LEFEBVRE & LAPERRIERE,

Manufacturiers, Montréal.

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Samedi, le 25 Février, à midi

Pour l'achat de l'actif suivant :

A—Usines Nos 19, 12, 14 et 16 rue St-Charles-Borromée

Un emplacement connu sous le numéro huit cent douze—812—sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier St-Laurent, en la cité de Montréal, avec les batisses dessus érigées, servant de manufacture, et les machineries, outils, instruments et autres accessoires.

B—Bois, moulures et fouritures environ. \$3,477 38
Machineries, outils et fixtures 2 611 65
Rou'ant..... 529 12
Amueblement de bureau 264 25

\$6,882 40

Pour conditions de vente et toutes autres informations, s'adresser à

ALEX. DESMARTEAU, Curateur.

1508 rue Notre-Dame, Montréal.

A VIS DE FAILLITE Dans l'affaire de

A. J. PREFONTAINE,

Beceil, Failli

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à

Mardi, le 28 courant, à midi,

pour l'actif mobilier du failli, consistant en :

Un stock de marchandises sèches.....	\$2,891 72
Groceries	551 84
Chaussures et cuirs.....	392 47
Vaisselle et verreries.....	172 74
Tapisseries, papiers et livres.....	125 27
Drogues et essences	98 67
Ferronneries	1,049 76
Charbon	157 03
Grains et graines de mil et trèfle.....	332 77
Mobilier du magasin.....	104 65

Montant..... **\$5,876 92**

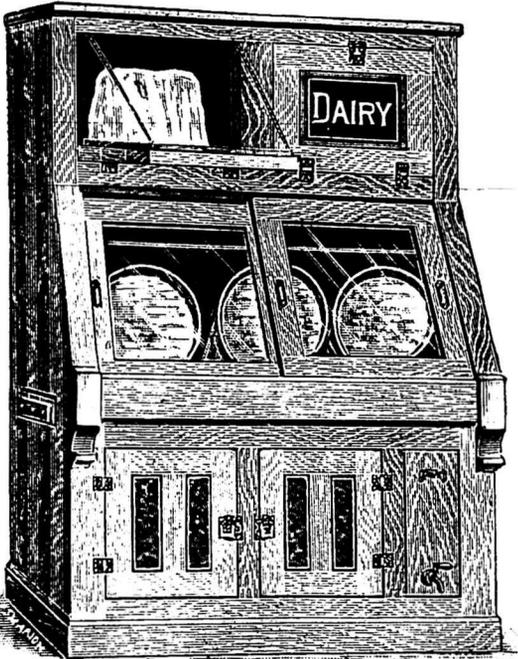
On ne s'oblige d'accepter aucune soumission.

Réponse sera donnée par la malle à chaque soumission de l'acceptation ou refus de sa soumission après le 28 février.

Pour examen du stock s'adresser à

J. R. BRILLON, Curateur,

Beceil.



Glacière "AUBIN" Brevetée

La Glacière Favorite des
Epiciers

○○○

Cette célèbre glacière a remporté des prix et des diplômes aux Expositions de Montréal et Ottawa en 1897.

Ecrivez pour les catalogues et listes de prix.

○○○

C. P. FABIEN,
3167-3171, rue Notre-Dame,
Montréal.

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSATIONS DE COMMERCE

Montréal—Lafortune M. A. & Co, tailleurs.

CESSIONS

Mansonville—Taylor M. S. & Co, mag. gén.

Montréal—Mercier & Wake, épïc, ass. 27 fév.

Dogherty W. F. & Co, ébéniste.

St Henri de Montréal—Jacob Joseph, contracteur.

St Jérôme—Chevrier L. C., hôtel.

Wotton—Plamondon J. A., mag. gén.

CONCORDATS.

Hull—McEwan Wm, jr, épïc, à 20c dans la piastre.

Montréal—Shoesmith W. W., chaussures, à 75c dans la piastre.

CURATEURS

Lachine—Lamarche & Benoit, à P. Neveu & Co, mag gén.

Montréal—Alex. Desmarteau à Le-fevre Frères, mfrs de chaussures.

Notre-Dame du Lac—Paradis & Jobin à D. E. Morin & Co, mag gén.

DECES

Charlemagne—Bonenfant E. & A, hôtel; E. Bonenfant.

Québec—Caron Cyprien, cordonnier.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal—Lespérance & Thériault, plombiers.

Martin Frères, mfrs.

Rinahan James & Co, courtiers.

Welsh D. H. & Co, confiseurs.

Bark & Ricketts, machinistes.

Cusson A. & Cie, épïc. en gros.

Aird & Sons, mfrs de chaussures.

Kimber James & Son, peintres.

Québec—Giroux Edm & Bros, drogues et pharmaciens; chocun continue seul.

EN DIFFICULTÉS

Grandes Piles—Crête E., mag. gén., offre 25c dans la piastre.

Montréal—Provost T., (Provost & Fleury) quincaillerie, offre 50c dans la piastre.

Kearns Thos. & Co, épïc.

Rossiter L., négociant.

Québec—Turgeon Arsène, corroyeur.

Ste Cunégonde—Aumond R. nouv.

St Jean—Swain Henry & Son, mfrs de cigares.

Trois-Rivières—Gauthier J. & Co., nouv.

Wotton—Plamondon J. A., mag. gén.

FONDS A VENDRE

Montréal—Leprohon & Leprohon, éditeurs, 27 février.

FONDS VENDUS

Chicoutimi—Boily & Claveau, mag. gén., à 57c dans la piastre à Onésime Côté de Bagotville.

Montréal—Sénécal S., merceries, à 62½c dans la piastre.

Pallascio A, quincaillerie.

Durocher J. P. & Co "Richelieu Hotel" à Mlle L. A. Lafond.

Québec—Rondeau Louis, épïc, à 55½c dans la piastre à G. H. Turcotte.

Ste Cunégonde—Fauteux J. A. & Co., quincaillerie.

INCENDIES

Hull—Leduc O., hôtel, ass.

O'Donnell's Siding—O'Donnell J. G., épïc, ass.

Québec—Sioui Joseph C. A., nouv., ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Farnham—Decelles & Cordeau, mag. gén.; Jos A. Decelles et Jos G. Cordeau.

Phaneuf & Bourdon, mag. gén.; Simon Phaneuf et Louis A. Bourdon.

Little Cascapédia—Blanchette Dominique, mag. gén.

Lachine—Bell Bros & Co, bois et charbon.

Louiseville—Louiseville Shirt Mfg Co demande incorporation.

Montréal—Broadhurst John & Co, mfrs d'eau de javelle; John Wm Broadhurst et John Broadhurst.

Welsh & Bussière, marchands tailleurs; Michael James Welsh et Francis Antoine Bussière.

Aird & Son, chaussures; Narcisse Gagnon et Pierre Mailhot.

Aron A. & Co, articles de fantaisie; Mde Aron.

Béliveau Bros, courtiers à commission; Albert et Armand Béliveau.

Firth W. & Co, nouv. en gros; Willie Firth et Watson Watnuff.

Peoples (The) Plumbing Co; Edw. J. O'Brien.

Lalonde & Desroches, épïc; Jos Téléphore Lalonde et Arthur Desroches.

St Lawrence Stevedore Co, arrimeur, a ajouté général contracteur.

Leduc Louis, restaurant; Louis Leduc et Geo. Bail.

Bouthillier & Co, poisson en gros; Geo. Owen Bouthillier.

Hendelman G. & Co, chaussures; Girty Handleman, épse de Solomon Aiders.

Pellerin L. S. & Co, chaussures; Marie E.D. Frenette, épse de Louis S. Pellerin.

W. H. WEIR

F. H. WEIR

W. H. WEIR & SON

COURTIERS

113 RUE ST-FRANCOIS XAVIER, Montréal.

M. W. H. WEIR, membre du "Montreal Stock Exchange," achète et vend tous les stocks qui figurent sur la liste du Stock Exchange, au comptant ou à terme. Les dernières informations régulièrement classées. Correspondants spéciaux à New-York.

McARTHUR, CORNEILLE & CIE

— Importateurs et fabricants de —

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres ordinaires et de fantaisie, Produits Chimiques et Matières colorantes de tous genres.

Spécialité de Colles-fortes et d'Aniles à Machinerie.

DEMANDEZ NOS PRIX.

310, 312, 314, 316, RUE ST-PAUL

MONTREAL.

NOUS SOMMES en position de placer sur le marché de Londres, des bons et débetures, et de gros emprunts aux conditions les plus avantageuses. Envoyez renseignements complets.

Tel. Bell 'Main' 1717

G. J. Adams & Co.

AGENTS FINANCIERS

STANDARD BLDG., MONTREAL

F. E. JODERY & CO.

Marchands à Commission

— POUR LA VENTE DE —

Beurre, Fromage, Œufs, Volailles
et tous autres Produits de la Ferme.

Nous vendons seulement à commission et agissons pour le compte de nos clients comme s'il s'agissait de la vente de nos propres marchandises, rendons un compte fidèle de nos ventes.

Grande expérience. Localité centrale.

Références: Merchants' Bank of Canada,
Montreal.

8 et 10 RUE LEMOINE

MONTREAL.

Cave Canadienne

10 RUE VAUDREUIL

Vins Canadiens

Fabriqués avec les meilleurs raisins du pays, d'après les procédés français. . . .

H. MAURY, propriétaire.

La Viatorine

EMULSION SUPERIEURE D'HUILE DE FOIE DE MORUE.

GUÉRIT Toux, Bronchite, Asthme, Rhume, Scrofule, Phtisie, Dyspepsie, Débilité Générale. 25c, 50c, \$1.00 la bouteille. En vente partout.

DÉPÔT PRINCIPAL

Institution des Sourds-Muets, St-Louis du Mile End.

Poudre à Pâte OCEAN

Produit supérieur, donne satisfaction au client et un bon profit au détailleur. Escompte libéral au commerce de gros.

BUREAU ET MANUFACTURE:

1094 et 1096 rue St-André, Montréal.

SEMENCES GARANTIES

Nous faisons un commerce exclusif de semences; notre stock contient tout ce qu'il y a de meilleur en fait de Semences pour le Jardin et la Ferme, et Semences de Fleurs. Semences d'Herbages, de Trèfle; Blé d'Inde et Grains de Semences.

Catalogues illustrés envoyés gratuitement sur demande. Cotations et échantillons envoyés sur demande.

WILLIAM EWING & Co.,

MARCHANDS DE SEMENCES. 145, RUE MCGILL, MONTREAL

Téléphone Bell Main 2681

Marc A. Brodeur

Marchand
Tailleur...

1858 Rue Notre-Dame

A quelques portes à l'ouest
de la rue McGill,

MONTREAL.

Shawenigan (The) Water & Power Co;
Beaumont Shepherd, secrétaire.
West (The) West End Theatre Co,
Beaumont Shepherd, secrétaire.
Jones & Henry, peintres; K. E. Jones
et David Henry.

Vaillancourt R. L.; pharmacien.
Rubber (The) Ice Creeper Co, mfr;
Odilon Feher, Jos. Lafrance et Joseph
Nestor Larivière.

Percival & Senez, mfrs de chaussures;
Jos. W. Percival et Chs A. Senez.

Québec—Beaver Suspender Co, mfr de
bretelles; Hanora Seiczewitz.

Legendre & Frères, nouv.; Hy A. La-
zaire et James Legendre.

Maily Joseph & Co, ferblantier; Mary
E. M. Lépine.

Au Grand Bazar, nouv.

Ste Anne de Bellevue—Compagnie de
Galliniculture de Jacques-Cartier, Ltd.
St Ephrem d'Upton—Phaneuf & Loi-
selle, cuir et chaussures; Ls Z. Phaneuf
et Rrphaël Loiselle.

Trois-Rivières—Gélinas N. & Ofe,
nouv.; Anselme Gélinas.

Varenes—La Société de fabrication
de beurre et de fromage No 1.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Barrie—Duttan R. A., épïc.; R. M.
Ness succède.

Brampton—Hessey J. K., hôtel; M. E.
Mitchell succède.

Chesley—Schumacher Jacob, épïc.
parti pour Markdale.

Florence—Mills E, mag. gén.; Robt.
Colderwood succède.

Hamilton—Daly Norah, hôtel; Geo.
Case succède.

Pratt D. B. & Co, chaussures.

Morrisburg—Logan M. S., nouv, etc.;
parti pour Rossland, C. A.

Moira—Melburn W. W., mag. gén.;
parti pour Tamworth.

Oil Springs—Yates W. F. & Co, épïc.;
W. B. Russell succède.

Port Elgin—Campbell D. P., hôtel;
W. D. Campbell succède.

Toronto—Treble J. M., merceries.

Vienna—Atkinson John, forgeron;
J. P. Marlatt succède.

Walkerton et Gorrie—Whitehead Tho-
mas, mag. gén.; H. W. Carter succède à
Gorrie.

CESSIONS

Elmvale—Riddell J. A., tailleur.

Kingston—Robinson C, tailleur.

Niagara Falls—Lovell James D., con-
fiserie, etc.

Pembroke—Shea Maria & Co.

Sturgeon Falls—Girard & Co, nouv et
chaussures.

Union—Hannon A. G, harnais.

CONCORDATS

Ottawa—Fournier A. A. & Co, nouv, à
50c dans la piastre.

DÉCÈS

Hamilton—Egener Lucy (Mde Charles)
hôtel; Charles Egener.

Hintonburg—Garland A., épïc.

King City—Hogan John, hôtel,

London—Wright James & Co, quin-
caillerie; James Wright.

Tavistock—Fork John, hôtel.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Bracebridge—Ecclestone & Ramsay,
quincaillerie; G. W. Ecclestone conti-
nue.

Little Current—Sims Bros, mag. gén.;
Thomas Sims & Co, succèdent.

EN DIFFICULTÉS

Belleville—Paterson (The) Co, nouv.

Peterboro—Gobeil Geo., hôtel.

FONDS A VENDRE

Kleinburg—Calvert Thomas, forgeron.

London—Pigot & Bryan, poterie en
gros et en détail; 1er mars

Parry Sound—Moffatt & Gilmour,
chaussures.

Peterboro—Kells R. H & Co, nouv.

Vienna et Aylmer—Clutton S. S., mfr.
de lainage.

FONDS VENDUS

Beeton—Watson D. W., épïc, etc.

Carleton Place—Selter Wm, épïc, à E.
A. Beach.

Colborne—Huyck (The) Mercantile Co,
épïc, à Milton Peebles.

Kingston—Johnston James & Co.,
chaussures, à Wm A. Vantassel.

Leamington—Robinson T. F., mag
gén, à Skinner Bros.

Markdale—Marsh J. E., hôtel, à Jacob
Schumacher.

Ottawa—Wifinda's Alfred H., brasse-
rie.

Bridgeman T. W., poterie.

Sault Ste Marie—Detwiller & Co.,
nouv.

Toronto—Todhunter, Mitchell & Co,
mfrs d'épices.

Walkerton—Mader J. L., nouv, etc, à
J. W. Bundy.

Zurich—Appel Edw., tailleur, à Mer-
ner Bros.

INCENDIES

Berlin—Stouffer J. R. (The) Mfg Co
boutons couverts.

Chatham—Reid J. R. & Co, merceries.

Cornwall—McDonald J. & Co, épïc.

PAIN POUR OISEAUX Est le "Cottam Seed," fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs de gros.

COMPTABLES.

MAURICE BOISVERT, ci-devant gérant de banque. S'occupe d'administration de successions, location de propriété, collection de loyers, d'achats ou recouvrement de créances sur comptes et billets.

25 ans d'expérience le recommandent au public.

No 90 rue St-Jacques, Montréal.

BILODEAU & RENAUD,

Comptables, Auditeurs et Commissaires. Spécialité: Règlement des affaires de Faillites.

No 15 rue St-Jacques, Montréal.

Téléphone Main 2003.

GEO. GONTHIER, Expert Comptable et Auditeur. Introduceur du système de comptabilité "Self Proving and Balance Sheet."

Spécialité: Organisation de Comptabilité et Audition de livres.

Chambres 21 et 22.

11 à 17 Côte de la Place d'Armes.

Tel. Bell Main 1480.

GAGNON & CARON,

Curateurs, Experts Comptables.

Bâtisse des Chars Urbains,

Tel. Bell Main 815. B. P. 911 Montréal.

Arthur Gagnon, Gérant de la Succession Hon. Jean Louis Beaudry.

L. A. Caron, Auditeur de la ville de Maisonneuve et de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

ALEX. DESMARTEAU,

Successeur de feu Charles Desmarteau, Liquidateur de Faillites.

Représentant les Successions Chs. Desmarteau, Hon. Jas. Ferrier et M. Adolphe Roy.

1598 et 1108 rue Notre-Dame, Montréal.

MAJOR & BOURQUE'

Achètent des créances sur comptes, billets, etc. S'occupent de collection pour marchands de la campagne dont les débiteurs résident à Montréal.

Bureau: 1608A rue Notre-Dame, Montréal.

ARCHITECTES ETC.

V. L. ACOMBE,
897 rue Ste-Catherine.

GAMELIN & HUOT,
No 58 rue St-Jacques,

J. E. MILE VANIER,
Ingénieur Civil et Architecte.
Ancien élève de l'École Polytechnique. Constructions Civiles et Religieuses, Aqueducs, Egouts, Pavages. 20 années de pratique.
107 rue St-Jacques, Montréal

L. Z. GAUTHIER,
Architecte et Evaluateur.
Ci-devant de la société
Roy & Gauthier.
Bâtisse Banque d'Épargnes, Chambre 7,
Élèveur, 3me étage,
Tel. Bell Main 2287. 180 rue St-Jacques.

L. R. MONTBRIAND,
Architecte et Mesureur,
No 230 rue St-André,
Montréal.

HIRAM JOHNSON



Importateur, Exp. rtateur
et Manufacturier en gros

FOURRURES
DE TOUTES SORTES

Capots, Manteaux, Casques et toutes sortes de vêtements en fourrures.

Spécialité de capots en chat sauvage et exportation de fourrures.

N. B.—Nous payons toujours les plus hauts prix du marché pour les fourrures non-apprêtées.

494 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Habillez-vous bien...

L'habit fait souvent le succès d'un homme dans le monde social ou des affaires.

Nous offrons à tous l'habit comme il faut—à la mode—style sobre—et petits prix.

Invitation cordiale à tous, à notre nouveau magasin.

J. B. LARUE & FILS
266 RUE ST-LAURENT.

Gananoque—Gillies (The) George Co Ltd, mfrs de voitures, etc., ass.

Rat Portage—Rogers & Roy, nouv. et chaussures.

Werner J. C., pharmacien.

Ruthven—McCharles Frank, charron, etc.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Belleville—Abbott Mitchell (The) Iron and Steel Co of Ont., Ltd.

Ottawa—Bridgeman W. T., poterie.

Ottawa East—Palmer R. J., épïc., a ouvert une succursale à Ottawa.

Windsor—Consumers (The) Brewing Co of Windsor Ltd.

Woodstock—Woodstock (The) Metal Working Co, Ltd.

NOUVELLE-ECOSSE

EN DIFFICULTÉS

Halifax—Davidson Bros, épïc. en gros; offrent 40 dans la piastre.

INCENDIES

Digby—Jenner E. F. L., pharmacien.

Letteny G. I. & Bro, mag gén.

Short H. B., chaussures.

Stone G. F., mag. gén.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CESSATIONS DE COMMERCE

Palmerston—Corbet L., mag gén, parti pour Dauphin.

Portage LaPrairie—Boyd F., tailleur.

FONDS VENDUS

Carman—Armstrong Alex., forgeron, à Wm Wilson de Treherne.

Portage LaPrairie et Indian Head—McLeod R. W., nouv.; le stock de Portage à J. & E. Brown.

Winnipeg—Murphy J. D., hôtel, à Charles Newman.

INCENDIES

Napinka—Temple & Bolton, mag gén.

Roland—Birch J. E. & Sons, quincaillerie.

Higgins & Webster, mag. gén.

Laurie & Bond, forgerons.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Brandon—Strome White & Co, mag. gén., ont ouvert une succursale à Wolesley.

Calgary—Calgary Clothing Co.

Carman—Hamilton R. G., quincaillerie a admis R. J. McConnell.

Winnipeg—Emerson-Hague (The) Mfg Co, Ltd, demande charte.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Oranbrook—Conley, restaurant; W. H. Ryan succède.

North Star Restaurant; K. H. McLeod succède.

Esquimalt—Gonge Herbert, hôtel; J. Calvert succède.

Fort Steele—Forsyth Wm, hôtel; A. McLeod succède.

New Westminster—Godfroy Hardware Co; Anderson & Co succèdent.

Rossland—Stack & McDonald, restaurant; Murphy & Cronon succèdent.

Victoria—Drant John, hôtel; Bertram Gonge succède.

Mansell & Bostock épices, etc; Mansell & Morley succèdent.

Nash E., hôtel.

CESSIONS

Rossland—McAuliffe G. W., tailleur.

DÉCÈS

Yale—Anderson Geo. W., hôtel.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Nanaimo—Craig Bros, forgerons; Wm S. Craig continue.

Penticton—Haywood & Rose, hôtel; Hy. Rose continue.

FONDS VENDUS

Grand Forks—Grand Forks Mercantile Co, mag gén, à Hunter Bros.

Vancouver—Griffiths & McPherson, pharmaciens, à Wallace & Eagleson.

Victoria—Leeson R. E., restaurant, à A. H. Tyson.

Victoria Bottling Works, à Vincent A. Dodd.

INCENDIES

Vancouver—Moore H. G., fruits, etc., Bank of Hamilton a ouvert une succursale.

Ymir—Merchants Bank of Halifax a ouvert une succursale.

Pour nettoyer les bouteilles

Généralement on regarde comme perdues pour un autre usage les bouteilles qui ont contenu de l'huile.

Il y a cependant un moyen bien simple pour les nettoyer à fond, et dissiper entièrement le goût de l'huile.

Versez-y du marc de café encore chaud. Ce marc, en s'attachant aux parois intérieures des flacons, entraîne en l'absorbant la matière grasse.

Après avoir laissé en contact quelques instants le verre, il suffit de rincer; toute trace de matière a disparu, ainsi que tout goût d'huile.

Donnez à _____
VOS CHEVEUX GRIS
 La couleur de eurs jeunes
 années, en faisant usage du
RESTAURATEUR ROBSON

En vente partout; 50c. la bouteille.

J. T. CAUDET, PHARMACIEN, - JOLIETTE, QUE.

**Gomme
 du Dr. Adam**

POUR LE MAL DE DENTS

Donne un soulagement immédiat, ne coûte
 que dix centins, est reconnue comme le meil-
 leur spécifique pour le mal de dents.

Vendue par tous les pharmaciens. Prix
 spéciaux aux marchands de campagne.

DEPÔT GÉNÉRAL :

ROD. CARRIERE, Pharmacien
 1406, rue Ste-Catherine, Montréal.

Essayez le...

**Savon
 Medicinal**

**POUR LE LAVAGE
 ET LA TOILETTE.**

Sans Rival—Immense Economie !
 Donne un bon bénéfice aux Détailliers.
 Echantillons-gratis-et Prix sur demande.

TANGUAY & LEMIEUX

MANUFACTURIERS

DANVILLE, P.Q.

ST-ARNAUD & CLEMENT, MARCHANDS DE PROVISIONS
 ...EN GROS...

Spécialités { **BEURRE DE CREMERIE, BEURRE DE LAITERIE, BEURRE EN ROLLS,
 VOLAILLES, ŒUFS FRAIS ET CHAUMÉS, PORCS ABATTUS.**

Nous achetons ferme ou recevons en consignation tous les produits de la campagne.
 NOTRE DEVISE : **Prompt retour pour toutes consignations.**

4, RUE FOUNDLING, MONTREAL.

JOS. CONTANT Pharmacien
 et Chimiste

GROS ET DETAIL

No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL

COIN DE LA RUE BONSECOURS
 Tel. Bell Main 100.

UNE MEDECINE IDEALE

Pour la famille. Contre l'indigestion, l'état bilieux, le mal
 de tête, la constipation, le mauvais teint, la mauvaise
 haleine, et tous les dérangements de l'estomac, du foie et
 des intestins.

Les "RIPANS TABLES"

Agissent doucement et promptement. Une digestion par-
 faite résulte de leur emploi. Une seule soulage. En vente
 par tous les pharmaciens, ou envoyées par malle

Ripans Chemical Co., 10 Spruce St., N. Y.

Sirop d'Anis Gauvin

Le meilleur spécifique pour le sou-
 lagement des enfants, pendant
 leur dentition et contre l'insomnie

DEPOT GENERAL:

J. A. E. GAUVIN

* PHARMACIEN *

1286, rue Ste Catherine, Montreal

Le Poli "Royal Black Lead"

ROYAL



BLACKLEAD

Ne tache pas les
 mains, ne rougit pas
 au feu en exhalant
 des odeurs empoison-
 nées comme la plu-
 part des poliss en pâte
 ou liquides.

Il cons- rve son lustre
 même sur un
 poêle chauffé à blanc

C'est le poli le plus
 économique en usage.
 Il a subi une
 épreuve de plus de
 30 ans.

TELLIER, ROTHWELL & CIE,

Seuls fabricants. MONTREAL

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Boucherville		
Dufresne Joseph et al.	Jos Archambault	500
Iberville		
Barrière Jos. N.	Angélique Lapiere	102
Lachine		
Michaud Roch et al.	Dme Adéline Dupont	1199
Longue Pointe		
Lachance Louis et al.	Jos. A Vaillant	4e cl.
Magog		
Olivier J. B.	George Clare et al	115
Montreal		
Burdett Thomas.	Evangeline Grant	120
Boon Wm H.	Jos Gingras.	500
Bernier M. E.	Isidore Desjardins	5000
Balthazard Dme Fis.	Ls Aimé Brais	540
Cook Wm J.	Jos. B Clearihue	7810
Cité de Montréal.	Victor Bougie	200
Cadotte Dme Vve Jos. Dme A. Racicot et al		102
Campbell J. Barnes et Wm Pratt	Jos Lewis (dommages).	1e cl.
Clerk Alexander et al.	Ann Maria Tabb	2e cl.
Coviensky Moses.	Chs. Vézina	182
Cité de Montréal.	Louis Riopelle	11731
Cité de Montréal.	John Keegan	450
Cadioux Hector G.	Gasp. Deserres	744
Chaput Alph. J.	Blanche Ste-Marie et al	100
Cartier J. U.	Alf. E. Mallette	106
Dupont Joseph.	David Onimet	180
Deault Dame Casimir.	L. A. Wilson	185
Duckworth R. M.	Thos R. Ridgeway	153
Dugal F. X. et al.	Séraphin G. Waldron et al	337
Elliott W. G.	Edmund T. Bartlett	223
Fyle Wm.	Dme M. A. Duggan	155
Gillier Louis.	Hon. T. Berthiaume	130
Gagnon Chs E.	James Ferres	151
Harris Ths L.	James D. Gibb et al	124
Humphrey John.	Joseph Parent	400
Luxfer Prism Co.	Geo. M. Webster et al	1e cl.
Martin Arthur J.	Banque d'Hochelega	5e cl.
Mercier arthur.	Léon Perrault	208
Nadeau Ed.	Louis Leduc	188
Prevost F. de Sides.	Royal Institution	2e cl.
Pratt Thomas.	Wm Douglas	150
Pélardeau, Nap. et al.	M. Thérèse Grace	250
Porcheron A. de C.	J. U. de C. Porcheron	1600
Provost Ehe.	Engène Béland	174
Routhier Victor.	G. Deserres	456
Russian Jew Congregation et al.		
	Dame C. A. Carriere et al	345
Roy Herm.	Octave Laurence	169
Sylvestre Chs A. esqual.	Joseph Mills	1e cl.
Québec		
Charlebois Alph.	Standard Life Ass	1e cl.
Ste-Cunégonde		
Martineau Dame Julien.		
	Philomène Lecomte et al	1297
Cité de Ste-Cunégonde.		
	Dame Marie Brunette et vir	775

St-Henri

Jacob Joseph.	Bank of B. N. A.	371
Jacob R.	Frothingham & Workman	2e cl.

St-Hubert

Charron J. B.	Luc Ouellet	336
--------------------	-------------	-----

Ste-Justine de Newton

Lapointe Alfred.	Zeph. Mousseau	1386
-----------------------	----------------	------

St-Louis

Hurteau Stephens.	Joseph Latour	500
------------------------	---------------	-----

St-Philippe

Aubry Cyrille, père.	Arthur Brossard	968
---------------------------	-----------------	-----

St-Polycarpe

Legault Dame Vve F. X.		
	Emery Lecuyer (Dommages).	752

Vaudreuil

St-Denis Dame Vve Hector.	Ovila Campeau	1000
--------------------------------	---------------	------

Verdun

Evans Wm jr et al.	C. H. A. Guimond	100
-------------------------	------------------	-----

Westmount

Fowler R. W.	Bank of Nova Scotia	100
Grant C. E.	Ann Maria Tabb	5e cl.
Olive W. H.	R. A. E. Greensh elds	100

Toronto

McNally P. J.	Wm McNally	1480
--------------------	------------	------

Yukon

Dugas Calixte A.	Paul Fournier	998
-----------------------	---------------	-----

Cour Supérieure

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS.

Annonciation		
Authier J. A.	Henry Archibald et al	182
Batiscan		
Vézina Alf.	Dame M. Marquis	115
Belœil		
Séuécral Agapit.	H. Préfontaine	600
Longueuil		
Duval Joseph.	James B. Klock et al	120
Montreal		
Aubin Aimé.	Cyrille Jobin	340
Brunet Jos. et Chs. C. Tison. F. D. Shallow		100
Blackley Wm.	A. F. Gault	145
Brown Hy. B.	Dame M. L. Piché et vir	145
Chaput Oswald.	T. Préfontaine	300
Cité de Montreal.	Phittas Vamer	43
Cité de Montreal.	Moise Lacombe	35
Clarke G. W.	Archibald Campbell	278
Cité de Montreal.	P. J. Evans	200
Cité de Montreal.	M. J. O'Toole	372
Cadioux Audert et Louis Roch.	Banque Hochelega	120
Danereau L. Nap.	Dennis W. Karn et al	138
Edwards Geo.	John R. Edwards et al	180
Graham Arth. H.	Merchants Bank of Canada.	2430
Hammond Hy. esqual.	Dame M. E. Binger esqual et al.	1700
Indemnity Mutual Ass. Co et al.	Atlantic Lake Superior Ry Co.	1224
Jocotel Théodore.	Toronto Radiator Mig Co	314
Jetté Dame Gustave.	Ovila Beauchemin	193
Jubinville Grégoire.	F. Co-sette et al	79
Leprophon M. E.	Jean Taché et al	112

Vignoble Concordia,

SANDWICH, Co. ESSEX, Ont.

Nos célèbres Clarets et Sauternes sont en usage dans tout le Dominion, et donnent la plus grande satisfaction. Vin de messe une spécialité. Pour prix et renseignements, s'adresser à

E. GIRARDOT & CO.

Viticulteurs et
Manufacturiers de Vins Canadiens.

E. GIRARDOT & CO., SANDWICH, ONT.

J. G. LAVIOLETTE, Pres.

G. de G. LANGUEDOC, Sec.-Trés.

F. GAUTHIER, Gérant.

ST. LAWRENCE FEU

Compagnie
d'Assurance
contre le

BUREAU PRINCIPAL: 7, PLACE D'ARMES, MONTREAL

Certificat de dépôt: — QUÉBEC, 10 Décembre 1896. Je certifie par les présentes, que la COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "ST. LAWRENCE," de Montréal, a déposé entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 Juin 1896. (Signé) H. T. MACHIN, Asst. Trésorier de la Province de Québec
MARCOTTE & LECLERC, Agents Généraux, 28 Côte de la Montagne, Québec.

National Assurance Co. of Ireland.

...INCORPORÉE PAR UNE CHARTE ROYALE, ET...
AUTORISÉE PAR ACTE SPÉCIALE DU PARLEMENT.

AGENTS SPÉCIAUX,
PARTEMENT FRANCAIS:

Bureau Chef au Canada: 1735, RUE NOTRE-DAME
M. C. HINSHAW, Agent Principal : MONTREAL

DROLET & ALARIE, No 20, rue St-Jacques.
ISIDORE CREPEAU No 34, côte St-Lambert

Les Polices de la UNION MUTUAL renferment tout ce qui est libéral, désirable, de valeur, dans l'état avancé des connaissances en matière d'assurance sur la vie.

QUELQUES VALEURS

COMPTANT — PRETS

ASSURANCE PAYÉE

Extension d'assurance
d'après la loi de non-con-
fiscation du Maine.

Adresse: HENRI E. MORIN, Agent en chef pour le Canada, 151 rue St-Jacques, Montréal, Can.
Pour agences dans la division ouest de la Province de Québec et pour l'Est d'Ontario, s'adresser à
WALTER I. JOSEPH, Gérant, 151 rue St-Jacques, Montréal.

Cie d'Assurance sur la Vie

UNION MUTUAL

PORTLAND, Maine.

FRED. E. RICHARDS, Président.
ARTHUR L. BATES, Vice-Président.
Agents actifs toujours demandés.

PLANS PRINCIPAUX

VIE ENTIÈRE

PAIEMENTS LIMITÉS

DOTATION — TONTINE

Dividende annuelle ou
terme renouvelable.

Systeme de Cotisation.

Plan Mutuel.

The Colonial Mutual Life Association

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT DU CANADA

FONDS DE GARANTIE AUTORISÉE \$100.000

Siège Principal: 180, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Président, A. S. EWING, - - Vice-Présidents: F. P. BUCK, CHAS. J. CHISHOLM.

Les Polices sont libres quant à la résidence, le voyage et la profession. Assurance de première classe au prix coûtant. Polices de Banques d'Epargne, une spécialité. Pour renseignements, écrire à

E. A. BAYNES, B. C. L., Secrétaire et Agent en Chef.

Larivée J. Philia.....	Dame M. E. J. A.	
Masson et al esqual.....		97
Lemieux Arthur et al.....	A. M. Chandler	158
esqual.....		110
Monast Gustave.....	Cyrille Labelle	110
McLean Wm G.....	Dame Maria Howarth	200
Norman Frk H.....	A. Roy MacDonald	305
Ouimet Roch.....	David Ouimet	102
Pallascio A et al.....	L. J. O. Beauchemin et al	500
Paquette Marcelin.....	A. Amiot et al	135
Pelletier J. B. & Co.....	Chs Chaput et al	125
Renaud Léonce.....	Roméo Houle	276
Sangster Dme V ve Robert.....	Geo W. Stephens	195
Seath Alex.....	Thos J. Darling	
Notre-Dame de Stanbridge		
Hanigan John esqual.....	N. Demers	495
New-York		
Hart Gerald F.....	David Seath	253
Québec		
Veilleux Téléspore.....	Dame E. Dubois et vir	135
Ste-Anne de la Pocatière		
Simard F. X.....	C. X. Tranchemontagne	151
Ste-Cunégonde		
Howley Dame V ve James.....	Ville de Westmount.....	208
Costigan Wm T.....	Dme E. Shearer et al	2000
St-Etienne		
Bellemare J.....	B. B. Brunelle	304
St-Henri		
Jacob Joseph.....	Royal Institution	9225
St-Lambert		
Bisaillon Hubert.....	Ursule Derome	1561
Bisaillon Hubert.....	Eléonore Marotte	111
Trois-Rivières		
Allard A.....	F. Goldenberg	435
Tessier A.....	H. Laroche	1200
Westmount		
Chaffee A. B.....	Canada Paper Co	140

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
Ascot		
Gagnon Adolphe.....	M. Moody et al	43
Agnès		
Smith Alex J.....	Wm Starke et al	10
Acton		
Roussin M.....	L. Ouimet	21
Belcell		
Préfontaine Alex.....	F. Brodeur	13
Brompton Falls		
Cartier A.....	O. Lambert	34
Bury		
Weir James.....	J. A. Gould	20
Carleton		
Manger Carleton.....	Dame A. Ménard et vir	11
Champlain		
Lamothe H.....	E. Ricard	9
Cleveland		
Ling Albert.....	F. L. Bean	35
Durham		
Monahan Ths et al.....	Marguerite Onizime	43

Graby		
Brosseau P. G.....	J. Dalbec	20
Grande Mère		
Plante M.....	O. Lamothe	50
Glen Robertson		
Markson N.....	C. Charron	94
Grand'Mère		
Camirand Hor.....	E. Lemire	13
Plante M.....	O. Lamarche	50
Hull		
Pitre Emile.....	J. U. Emard	13
Kingston		
Robinson C.....	M. L. Schloman	90
Lachine		
Leduc Lucien.....	E. Lacasse	57
Longueuil		
Perrault Nivard.....	D. McNamara	10
Maison-neuve		
Simard Adam.....	Evariste Lapointe	14
Camiré N.....	M. J. Doherty	15
Mégantic		
Decoteau Joseph.....	J. B. Duford	48
Marieville		
Boulais Alph.....	D. Madore	78
Ponton F.....	Geo. H. Ostigny	35
Montréal		
Arkinson Jos.....	P. Doherty	30
Arnold Wm A.....	P. Wright	31
Bourgouin Ulric.....	J. E. Fortier	12
Briggs Delle Annie L.....		
Dame Christiana Watson et vir		15
Burgess W. E.....	Hartford Fire Ins Co	10
Bélangier Uld.....	Montreal Gas Co	26
Banque du Peuple.....	Nap. Archambault	58
Bilodeau H.....	P. Pagé	5
Bastien Eug.....	J. R. Mainville	19
Beausoleil Eug.....	l'ame Thaïs Benoit	5
Bourdeau Gus.....	J. B. Roy	25
Blum nthal Ray.....	Ant. Balle	24
Baker Thomas.....	S. P. Glickman	17
Cinqmars Rom.....	B. Corbeil	45
Côté Pierre.....	O. Gauder & Co	11
Clerk E.....	O. Payette	15
Coleman B. et al.....	J. M. Fortier	62
Couturier Nap.....	J. E. Fortier	14
Duhamel Ls N. D. Jeannotte dit Lachapelle		11
Duval C. et al.....	J. J. Peauchamp	46
Donaldson Geo.....	Jos Millan	18
Durand Henry.....	Jos Major	5
Desève Vve Alex.....	E. Lacasse	17
Dumani Alex.....	Lecompte et Fortin	17
Dubois Dame C.....	Alph. Aumond	4e cl.
Donaldson James.....	Dame Cath. Quigley	9
Dontsey Robert.....	D. Gallery	31
Dejardins Roario.....	Delle M. Senécal	18
Dixon J. H.....	C. Rowell	76
Delage Adelar.....	W. Ouimet	99
Elie Geo.....	R. Bradley	65
Finnie J. F.....	The J. B. Chandler Son & Co	38
Flynn Ths H.....	Peter Rowad	41
Emond Fred.....	P. Paiement	13
Franklin Geo. et al.....	J. H. Filiatrault	15
Favreau Em.....	P. A. Beaudoin	33
Foley Wm.....	F. F. Forte	11
Fawn Andrew.....	Dame Cath. Quigley	13
Finnie Dame R. G. et vir.....	Arch McGown	28

FEU :: :: FONDÉE EN 1833 COMPAGNIE D'ASSURANCE MARINE BRITISH + AMERICA

Capital en Argent - \$750,000.00. Actif Total, au-delà de \$1,510,827.88
Pertes payées depuis sa fondation \$18,920,202 75

Bureau Chef à Toronto, Ont. Geo. A. C. Cox, Président; J. J. Kenny, Vice-Président; P. H. Sims, Sec.

C. B. G. JOHNSON, Agent Résident, Bâtisse "Canada Life," MONTREAL

UN FAIT

En 1897, la Compagnie d'assurance **CANADA LIFE** a fait plus de surplus ou de profit à partager parmi ses porteurs de police que toutes les autres Compagnies Canadiennes ensemble.

Morale:—Assurez-vous dans la CANADA LIFE

OSCAR N. GAGNON,
Inspecteur Dépt. Français.

J. W. MARLING,
Gérant, Province de Québec.

The NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE CO.

Wm. McCABE, Directeur-Gérant.

L. GOLDMAN, Secrétaire.

Les augmentations suivantes ont été réalisées pendant l'année :

	Pour cent.
RECETTES DES PRIMES	11.58
ASSURANCES EN VIGUEUR	13 15
ACTIF	10.01
SURPLUS NET	10.73

CHAS. AULT, M.D., } Gérants pour la Province de Québec. 180 rue St-Jacq es. Montreal.
T. G. McCONKEY, }

AGENTS ET COLLECTEURS DEMANDÉS

...PAR **La Canadienne**

S'adresser personnellement
ou par lettre à
P. GARON, Gérant.

Compagnie d'Assurance sur la Vie

BUREAU PRINCIPAL: 7, PLAGE D'ARMES, MONTREAL.

Argent à prêter sur première hypothèque

Cie d'Assurance-Vie "FEDERAL"

BUREAU CHEF: HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET RESSOURCES	\$1,331,448.27
PRIMES EN 1897	349,583.62
DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES	39,246.47

DAVID DEXTER,
Directeur Gérant.

S. M. KENNEY,
Secrétaire.

J. K. McCUTCHSON,
Surint. des Agences.

H RUSSELL POPHAM, Montréal, Gérant pour la Province de Québec.

Flynn John.....	P. Vanier	20	Quinn Geo.....	S. Insky	7
Fortier J. A.....	A. Rinfret	14	Royal Athanase.....	A. Rinfret	9
Gagnon Ant.....	Montreal Gas Coy	4c cl.	Reeves O. A.....	L. F. Richer et al	5
Guertin Dame E.....	A. Dalbec	10	Robinson H.....	A. G. Jones	50
Godin Moise.....	J. B. Ritchot	15	Robillard Nap.....	L. Rossiter	30
Guindon Dame M.....	J. B. Laplante	25	Seargeant W. H. jr.....	M. A. Souce	27
Gallagher Chs.....	Dame A. Breton et vir	11	Sentenne Jos.....	G. A. Lamontagne & Co	4c cl.
Gougeon Dume V. et vir.....	O. L. Henault	25	Shea John J. et al.....	J. H. Filiatrault	16
Gray Wm E.....	G. Labelle	20	Surprenant Theo.....	J. P. Label	79
Hughman (The) Window Shade Co.....	Royal Oil Co	34	Société Nationale de Sculpture.....	T. Beutharme	25
Howard Tracey.....	B. Vaillan ont	16	Thompson W. V.....	Montreal Gas Co	20
Hassack J. A.....	D. J. Evans	40	Turgeon D.....	Dame L. Beauchamp et vir	19
Hébert J.....	J. Marks	8	Tétrault Edm.....	Théo A. Grothe	10
Hans Geo.....	L. E. A. Beauchêne	15	Villeneuve Alexis.....	Pierre Delorme	29
Harwood Waltir et al.....	J. H. Filiatrault	26			
Jones Jos alias Emile.....	Pierre Blain	27	Outremont		
Jobin H.....	L. Boubonnière	10	Courteau Ant.....	Geo. E. Cooke	26
Kelly Patrick.....	Dame E. Jones	15	Rochette J.....	A. Duranleau	4c cl.
Kelly Henry et al.....	H. Wener	22			
Krentsky J.....	John Torrance	93	Québec		
Leblanc Ls J. B.....	J. L. Comte	50	Walcott C. W. esqual.....	J. B. Orr	67
Lebrun Jos.....	J. O. Dupuis	15			
Leprohon J. L.....	F. D. Globensky	15	Sherbrooke		
Laurin A.....	A. Bienvenue	49	Chevalier Alex.....	H. H. Pope	15
Letourneau Jos.....	Ed Nadeau	72	Griffin Almond.....	A. Moore	32
Lussier Jos.....	Alph Aumond	21	Sherbrooke Street Ry Co.....	British A. Land	
Lebenf J. R.....	Sophonie Deschamps	48	Co.....		35
Lepage E.....	Eug. Venne et al	7	Allatt Thos.....	M. B. Smith	41
Lambert Charles E.....	Dame C. Bénard esqual	13	Benoît Pierre.....	N. Marin	31
Lussier Jos.....	E. Normandin	30			
Latreille Ger.....	A. Letellier	5	Ste-Anne de Bellevue		
Longtin A.....	J. Rosenthal	20	Chantal J. de.....	Geo. Leduc	50
Laniel Arthur.....	S. Freedman	9			
Lancaster J. E.....	Irving L. Smith	18	St-Columban		
Lyons John.....	L. Z. Gulet	6	Falardeau C. N.....	F. D. Shallow	12
Madegan Dame Mary.....	Geo. R. Prowse	6			
Milote Chs.....	F. X. Marchand	19	Ste-Cunégonde		
McGee Wm.....	J. Lauctot	10	Ritchot J. B.....	F. X. Dupuis et al	22
McHan John.....	Alph. Aumond	31	Latour Elie.....	L. Ethier	8
McGheer Frank jr.....	Wm E Hunt	5			
Madden T. sr.....	H. Lehrer	10	St-Henri		
Moore Ths et al.....	H. Lumy et al	15	Jacob Jos.....	Cité de St-Henri	46
Martei J. P. et vir.....	W. C. Smith	52	Jacob Jos.....	Cité de St-Henri	54
Murphy Frank.....	A. L. Gittilson	8	Jodoin Isidore.....	Cité de St-Henri	29
Musnard Dame B. et vir.....	G. Deserres	61	Larin Léon.....	F. Prévost	10
Morin Ftienne.....	J. Lussier	17	Charbonneau Alex.....	R. Flanagan	11
McElhern J.....	H. Macey	16	Lavigne Olivier.....	E. A. Primeau	64
	Dame Helen Jorlan et vir	37	St-Maurice Jos.....	Comm. d'Ecoles St-Henri	49
McAlpine J. R.....	F. Labelle	15	Dauvais Jos.....	G. N. Ducharme	40
Morin Chs.....	C. Panneton	25	Brisebois H.....	Dame A. Ménard et vir	59
McMullers Jos.....	Wm F. Gardner	50	Taillefer A. et al.....	Dame J. H. Parent	50
Metivier Arsène.....	Dame Emma Gariéty	25	Poirier Ed.....	Dame J. H. Parent	16
Noreau Adjudor.....	Alfred Collin	23	Benoit Jos.....	Dame J. H. Parent	23
Onderdook Andrw.....	Geo. H. Weaner	72	Jacob Jos.....	Cité de St-Henri	51
Pelletier Arthur.....	Med Laurier	62	Jacob Jos.....	Cité de St-Henri	78
Pickelman L.....	J. B. de Ladurantaye	27			
Pratt Wm.....	G. Vanier	99	St-Hyacinthe		
Pares Douglass.....	Dame Anna Pominville	15	Lojoie J. H.....	Paguuelo & Co	90
Pigeon Narcisse.....	Dame A. Ménard et vir	22	Poulin Triflé.....	J. Leduc	18
Pontou F.....	Dame A. Ménard et vir	27			
Pominville Gus.....	Théo. Monette	13	St-Jean des Challons		
Poitras A.....	S. Insky	10	Demers F.....	C. J. Marchildon	17
Paguuelo Albert.....	A. Ethier	10			
Pepin Arthur.....	Jos. David	6	St-Louis du Mile-End		
Painchaud J. E.....	Montreal Gas Co	31	Martineau F. X.....	C. Mérineau	10
Pafeley Michael.....	Dame Cath. Quigley	20	Gravel Dame Ed.....	Dame A. Pigeon	56
Prume J. J.....	W. Paul	14	Filion Jos.....	Sam Berman	16
Parent A. D.....	Montreal Gas Co	22			
Paquette Ls.....	C. A. Gervais	41	St-Mathieu		
			Gélinas Denis.....	W. Desaulniers	10
			Ste-Rose		
			Quimet Isaie.....	Alex Cardinal	30
			St-Stanislas		
			Ferron Eus.....	J. A. Rousseau	34
			St-Télesphore		
			McGillwray J. D.....	J. W. Smith	77

J. CRADOCK SIMPSON & CO.

Immeubles, Assurances, Prêts Hypothécaires

Administration de successions, Collection de loyers, Evaluations,
Achat et Vente de propriétés immobilières à commission.

181 RUE SAINT-JACQUES, - - MONTREAL.

MARCOTTE FRERES

ENCANTEURS

ET AGENTS D'IMMEUBLES

Avances faites sur consignations.
Emprunts négociés sur hypothèques.

**No. 69, Rue St-Jacques
MONTREAL.**

TEL. BELL MAIN 2367.

P. E. BEAUCHAMP

Agent d'Immeubles

Administration de Successions,

Prets d'Argent,

Assurances Feu, Vie, Accidents,

Location de Maisons,

Etc., Etc.

34 Cote Saint-Lambert, Montréal

E. R. GAREAU

AGENT D'IMMEUBLES

**Prêts et Administration de
Successions**

1511, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Près de la rue Gosford.

TELEPHONE BELL MAIN 2154

R. WILSON SMITH

COURTIER EN

DEBENTURES



Débetures Municipales, des Gouvernements et des Chemins de Fer
achetées et vendues. -:-:-:-:-

Débetures de premier ordre pour
placements de fonds en fidéi-dé-
pôts, toujours en mains. -:-:-:-:-

Batisse Standard Life

151 rue St-Jacques, Montréal

LS. DESCHENES

ENCANTEUR DE COMMERCE

—ET—

Jobber en Chaussures

No 60 RUE ST-JEAN

QUEBEC

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne
épargneront de l'argent en venant me faire visite
avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en
mains toutes sortes de jobs pour leur commerce

St-Tite	
Veillet L.	J. Lebrun 60
St-Vincent de Paul	
Gadbois Nap.	W. Charbonneau 20
Terrebonne	
Dépatie E. dit Forget et al.	J. H. Gallagher 75
Trois-Rivières	
Trottier L. E. et O. Z. Hamel.	A. Panneton 32
Corp. des Trois-Rivières.	W. Chagoun 27
Dufresne Art.	J. E. Godin 9
Lebrun Thos.	Sarah O'Faherty 25
Sweezy A.	L. Brunelle 53
Union St-Joseph.	P. Boisclair 18
Westmount	
Ross J. L.	Montreal Gas Co 7
Bulmer T. C. M.	Sam Coulson 80

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 136^e livraison (11 février 1899).—Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël.—Les bancs de Terre-Neuve et le French Shore.—Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre.—Les secrets de la prestidigitation : Nœud instantané, par St-J. de l'Escap.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE.—Journal des voyages et des voyageurs.—Sommaire du No 6 (11 février 1899).

1o Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas) par M. A.-H. Savagelandor. — 2o A travers le monde : En Abyssinie.— Mission du comte Léontieff, par Henry Leymarie. — 3o La France à l'Étranger : Câbles télégraphiques en Indo-Chine. — 4o La lutte économique : Le commerce entre la France et la Hollande.— 5o Excursions : L'abbaye de Fontevault, par Jean Fugairon. — 6o Parmi les races humaines : Les indigènes de l'Alaska. — 7o Civilisations et religions : La consommation de l'alcool en France. — 8o Livres et Cartes. — 9o Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs ; La récolte des Arachnides, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
Bureaux à la librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

Ventes de Fonds de Banqueroute par les Curateurs

Par Alex Desmarteau, les créances de Mantha, Lefebvre & Laperrière, moyennant 27c dans la piastre à Joseph Ettenberg.

Par Kent & Turcotte, le stock de A. Pallascio, à Lewis, de Brockville, à raison de 59c dans la piastre et les dettes de livres à J. R. Savignac, moyennant 41c dans la piastre.

Une publicité judicieuse signifie des revenus ; une publicité médiocre représente seulement une dépense.

Ventes enregistrées à Montréal.

Pendant la semaine terminée le 18 fév. 1899.

QUARTIER ST-JACQUES.

Rue St Hubert, No 99. Lot pt S. O. 516 avec maison en pierre et brique, terrain 24 x 100. Frédéric Gaboury à Louise Hermine Barcelo épouse de Louis Barré ; \$4000 [47719].

Rue Craig, Nos 240 et 242, Amherst Nos 49 à 53. Lot 92 avec maison en pierre et brique, terrain 65 x irr. supr 4100. Antoine Lorrain à John alias Johnny Rochon ; \$4800 [47770].

Rue St André, Nos 887 et 869. Lot 1207-87 avec maison en brique, terrain 24 x 94. Napoléon Martineau à Léa Brunette épouse de Louis Abel ; \$1950 [47774].

QUARTIER ST LAURENT

Rue St Alexandre, No 66. Lots 711 à 713 avec maison en bois, terrain 31.3 x irr. supr 1839. Charles Cushing à Euphrasie Larue, épouse de Fulgence Beauchemin ; \$2500 [47721].

QUARTIER ST-LOUIS

Rue St Hypolite. Lot pt 942, terrain 41.8½ de front, 42 en arrière x 59.7, supr 2494 vacant, Edward Hamilton à Chs James Morris ; \$1600 [47693].

Avenue des Pins, No 35. Lot pt S. O. 903-20 avec maison en bois, terrain 22 x 21. Charles James Morris à Patrick McLaughlin ; \$1550 [47758].

Rue Drolet, No 11. Lots 902-97b, 902-98a, avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 74. F. X. Gauthier et Elise Gauthier à Napoléon Robert ; \$4000 [47758].

QUARTIER STE-MARIE

Avenue DeLorimier. Lot pt 1491, terrain supr 42356 vacant. Marie Alma P. Pouliot épouse de Alfred Lionais à Har-doin Lionais ; \$10000 [47713].

Rue Panet, Nos 467 à 471. Lot 1101-137, avec maison en brique, terrain 38 x 101. Ovila Gagnon à Antoine Bonin ; \$2000 [47725].

Rue Champlain, No 220. Lot 870 avec maison brique, terrain 40 x 113 Joseph Coursol à Damase Trudeau, \$2200 [47735]

Rue Plessis, Nos 315 à 321. Lot 1020 avec maison en brique, terrain 40 x 113. Charles Cushing à Louis Robillard ; \$3000 [47742].

Rue Notre-Dame, No 812. Lot 1586 avec maison en brique, terrain irr. supr 17226. Jeannie A. Davie à The Dominion Oil Cloth Co ; pas de prix mentionné [47750].

Rue Notre-Dame, Nos 985 à 995. Lot ½

UBALDE GARAND. TANOREDE D. TERROUX
GARAND, TERROUX & CIE.,
 BANQUIERS ET COURTIERS
 No. 3, Place D'armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émises sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance

BOIS

T. PREFONTAINE H. BOURGUIN

T. PREFONTAINE & CIE
 Bois de Sciage et de Charpente

GROS ET DETAIL

Bureau: coin des rues NAPOLEON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux côtés. Téléphone Bell 8141, Montréal.

Spécialité: Bois préparés de toutes façons, assortis par longueurs et largeurs en grande quantité.

MENUISERIE

I. CHARBONNEAU & CIE. Manufacturiers. Spécialité: Balcon, galerie en tournage, lucarne et menuiserie de fantaisie de tout genre. Nos 189 à 1896 rue St-Laurent, Mile-End.

EUG. PAQUIN. Entrepreneur Charpentier-Menuisier. Réparages de toute sorte à des prix défiant toute compétition. No 1 rue Calumet, Ste-Cunégonde.

JOS. BINETTE, Constructeur-Général, 398 rue St-Jacques.

PEINTRES

L. Z. MATHIEU,
 Peinture et Décoration à bon marché,
 No 215 rue Richelieu,
 Ste-Cunégonde.

O. M. LAVOIE,
 Peintre-Décorateur,
 Peintre d'Enseignes
 et de Maisons. Tapissier et Blanchisseur,
 No 482 rue St-Hubert,
 Montréal.
 Telephone East 1412.

PLATRE ET MARBRE

VICTOR BOHEMIER, Manufacturier d'ornements en plâtre, No 168 rue Ste-Elizabeth. Tel. Marchands 563.

HORMISDAS CONTANT, Contracteur Plâtrier, 290 rue Beaudry. Téléphones, Bell East 1177 Marchands 90.

T. ROCHON & FILS, Marbrerie Canadienne, (Successors de A. R. Cintrat). Carrelage en Marbre et Mosaïque. Manteaux de Cheminées, Monuments, Tables pour Plombiers et Menuisiers. Réparations de tous genres, 36 rue Wind sor. Tel. Bell Main 2973, Marchande 755.

J. BRUNET, Propriétaire de carrières de Granit Rouge, Rose ou Gris, manufacturier et importateur de Monuments en marbre et granit, ouvrages de bâtisses en gros et en détail. Estimations données sur application. Bureau et atelier, Côte-des-Neiges, Montréal. Tel. Bell Up 1466, connection gratuite pour Montréal.

PLOMBIERS ETC.

E. DOUVILLE,
 137B rue St-Urbain, Montréal.

L. GIRARD & CIE, Plombiers, Couvresseurs Ferblantiers. Spécialité: Corniche en tôle galvanisée. 450 rue St-Laurent. Tel. Marchands 116.

A. BLAIS, Plombier Sanitaire et Couvresseur, Poseur d'appareils à chauffage, Fabricant de corniche en tôle galvanisée. Ste-Anne de Bellevue, Qué.

EMILE JOSEPH, LL. B.

AVOCAT

Chambre 701

MONTREAL.

New York Life Bldg. Tél. Bell Main 17

BELL TEL. 8180.

TOUT OUVRAGE GARANTI

J. G. DUQUETTE

Autrefois de la
 Montreal Roofing Co.

Couverture et Pavage

-- GENERAL --

Bureau et Atelier 180 rue Guy, Montreal

Spécialités pour les couvertures en Gravois et en Ciment. Planchers en Asphalte, Planchers en Volcanite, Caves mises à l'épreuve des rats et de l'humidité. Réparations de toutes sortes faites avec promptitude. Neige enlevée des toits par des hommes expérimentés.

ind 43 droits dans le lot pt 44 avec maison en brique, 1 terrain 72 x irr. supr 4444; 1 do 24 8 x 30, supr 740. Olivine Pellerin et Nap. Lésage son époux à Léandre Gauthier; \$600 [47768].

Rue Chaussé. Lot 1489 6, terrain 25 x 88 d'un côté et 87.10 de l'autre, supr 2198 vacant. Emery Gendron à Oscar Lamarre; \$400 [47784].

MONTREAL OUEST

QUARTIER-OUEST

Rue St Pierre, No 57. Lot pt N. O. 60 avec maison en pierre, terrain 27.8 de front 28.7 en arrière x 110.1 d'un côté 110.4, supr 3089. La succession James S. Evans à Beardmore & Co; \$15500 [132034].

QUARTIER STE-ANNE

Rue Magdalen, No 391. Lot pt. O. 262 avec maison en brique, terrain 24.4 de front, 24 en arrière et 96. La succession Francis Wm McDonell à Dame Jane Ross vve de Richard Hynes; \$1600 [132025].

QUARTIER ST ANTOINE

Rue Mansfield, No 165. Lot ½ S. E. 1409 avec maison en pierre et brique, terrain 24 x 100.6. La succession Dame Marie Perrot vve de Thomas Léon McConkey à Patrick Wright \$8150 [132021].

Rue Dorchester, No 1125. Lot 1622-10 avec maison en pierre et brique, terrain 30 x 157 d'un côté, 137 de l'autre. Richard Co-tigan à Carleton John Covertont; \$12,000 et autres considérations [132026].

Rue MacKay, No 107. Lot pt N. O. 1698 avec maison en pierre et brique, terrain 25 de front 25.3 en arrière et 113.9 sur 2850. Dame Ann Griffiths vve de Richard McKenzie à John McCrory; \$6000 [132028].

Rue Sherbrooke, No 1146. Lot 1664-3 avec 4 maisons en pierre et brique, terrain irr. supr 3224. Edwin Percival Heaton à Thomas Briggs Brown; \$15000 [132029].

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER

QUARTIER HOACHELAGA

Rue Aylwin. Lot 29-181, terrain 25 x 92 vacant. The Montreal Land & Improvement Co à Darius Hamelin; \$450 [77500].

Rue Aylwin. Lot 29-180 terrain 25 x 92 supr 2300, vacant. The Montreal Land & Improvement Co à Ursisse Sauvageau; \$450 [77501].

QUARTIER ST DENIS

Rue St André. Lots 325-105, 106, terrains 20 x 94 chacun, vacants. Noé Leclair à Noé Dinelle; \$1000 [77458].

Rue St André. Lot 325-107, terrain 20 x 94, vacant. Noé Leclair à Napoléon Rochon; \$500 [77458].

Rue St André. Lot 325-108, terrain 20 x 94 vacant. Noé Leclair à Stanislas Rochon, jr; \$500 [77460].

Rue St André. Lots 325-109, 110, terrains 20 x 94 chacun, vacant. Noé Leclair à Hercule Lamouche; \$1200 [77461].

Rue St André. Lots 325-111, 112, terrains 20 x 94 chacun, vacants. Noé Leclair à Alexandre Chagnon; \$100 [77462].

Rue St André. Lot 325-113, terrain 21 x 94 vacant. Noé Leclair à Léon Paquette; \$500 [77463].

Rue St André. Lots 325-104, 104a, terrains 20 x 94 supr 1890 chacun vacants. Noé Leclair à Thomas Forest; \$1000 [77464].

Rue Carrières, Nos 289 à 297. Lot 233 avec maison en brique, terrain 91.6 x 114.6. Dieudonné Henri à Nelson Bickerdike; \$3500 [77497].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue St Dominique, No 903. Lot ½ S.E. 263, avec maison en bois, terrain 20 x 75. Michel Blais à François Puirier \$1300 [77401].

Rue Sydenham, Nos 680 et 682. Lots 1-204, 205, avec maison en brique, terrain 25 x 103 chacun. Alexander Walker à Marie Nadeau épouse de Exélus Beauchamp; \$2100 [77404].

Ave Laval, Nos 580 et 582. Lots 15-1117-1118 avec maison en brique, terrain 40 x 80. Zotique Dubois à Albert Thibodeau; \$2000 [77408].

Rue Sanguinet, Nos 763 à 769. Lots 15-805, 806 avec maison en brique, terrain 40 x 72. Adolphe Lebeau & Cie faillis à Thomas F. G. Foisy; \$6000 [77427].

Rue Sanguinet, Nos 763 à 769. Lots 15-805, 806 avec maison en brique, terrain 40 x 72. Thomas F. G. Foisy à Rév. Magloire Auclair; \$7000 [77436].

Rue Mentana. Lots 11-24, 25, 26, terrain 22 x 94 chacun vacants S. D. Vallières à Napoléon Rochon; \$1500 [77450].

Rue Chambord. Lots 6-129, 130, terrains 24 x 20 chacun, vacants. A. J. H. St Denis à Maxime Charbonneau; \$1200 [77472].

Rue Brebœuf, Nos 61 et 63. Lot 7-23 avec maison en brique, terrain 25 x 80. Oscar Lamarre à Emery Gendron; \$1200 [77499].

Rue Seaton, No 53. Lot 1-400, 401 avec maison en brique, terrain 50 x 118. Alexander Walker à Antoine Birardo et ux; \$2500 [77507].

Avenue Laval, Nos 360 et 362. Lot pt

THE JAMES ROBERTSON CO., LIM

**MARCHANDS DE METAUX,
FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB,**

Coudes en plomb comprimé, Plomb de chasse, Matric, Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des Fils Electriques avec du plomb; aussi Scies rondes Scies à moulins, Godendards et autres scies.

Bureaux : 144 rue William,

Usines : coin rues William et Dalhousie, MONTREAL.

FAUCHER & Fils

Importateurs et Marchands-Ferronniers

Bois et Garnitures de Voitures

Fournitures pour Carrossiers et Forgeons, telles que Fer en barres, Acier, Charbon de forge, Peintures, Vernis, etc.

Nos. 796 à 802, Rue Craig,

MONTREAL.

Téléphone Main 576

**FERRONNERIES, HUILE,
PEINTURES, CHARBON,
ETC., ETC.**

Ed. Leveillé
COR NOTRE DAME & SEIGNEURSST

Manufacturiers et Importateurs,
Montréal.

Livres Blancs

Reliures en tous genres

Dorure sur Tranches

Réglage à façon

Ouvrage de premier ordre
Prix Raisonables.

**Ed. Leveillé & Cie,
37, rue Saint-Gabriel,
Montréal.**

THE

TEL. BELL UP 971

CANADA ELECTRIC CO.

L. ROUSSEAU, Gérant

2501, STE-GATHERINE, COIN OREOENT

Installations de lumière électrique et
d'Horloges de contrôle électrique
Téléphones pour entrepôts,
Cloches Electriques, Etc., Etc.

SEULS AGENTS POUR LA

STANDARD ELECTRIC TIME CO

de Waterbury, Con

C. H. LETOURNEUX, prés. C. LETOURNEUX, vice-prés. J. LETOURNEUX, sec.-trés.
LeTOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS - FERRONNIERS
Nos. 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL MONTREAL



Achetez le "Star Safety"

Rasoir qui donne parfaite satisfaction, et ne vous écorche pas, soit que vous l'employez en bateau ou en chemin de fer. Prix - \$2.00

PATINS pour tous les goûts,
et toutes les bourses.

L. J. A. SURVEYER, Quincaillier

6, RUE EST-LAURENT, MONTREAL

O 15-1244 avec maison en brique, terrain 20 x 70, Ohs Nap. Fortin à Louis Monty; \$2000 [77508].

ST LOUIS DU MILE END

Rue Mance. Lot 1/2 S. E. 12-16-29, terrain 25 x 100 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Henry A. Wilder & James E. Wilder; \$375 [77432].

Rue Hutchison. Lots 12-14-32, 12-11-19, 20, terrain 150 x 110.6 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Thomas Cunning Donelly; \$1989 [77447].

Rue St Laurent. Lots 11-230, 231, terrain 25 x 84 chacun, vacants. Joseph Lamoureux à Thomas Forest; \$2400 [77455].

Rue St Hypolite. Lots 137-53, 54, 99 avec maison en brique, 2 terrains 42.6 x 87.6; 1 do 35 x 87.6. Leduc & Frères à Victor et Téléphore Leduc; \$1.00 et autres considérations [77503].

STE-CUNEGONDE.

Rue St Jacques. Lot 852, pt 851 avec maison en brique, terrain 52.6 de front, 29.9 x 77.6 d'un côté 77.4 de l'autre. Marcel E. Lumburner à Alfred Méloche; \$10000 [77413].

Rue Souvenir. Lots 386-190, 191, terrain 24 x 1 0 chacun, vacants. Richard B Angus & Ths G Shaughnessy à Alfred Fauteux; \$1848 [77415].

WESTMOUNT

Avenue Somerville, No 82. Lot pt S.O. 208-42a, avec maison en pierre et brique terrain 25 x 99.6. Mary Ann Holgate épouse de J. L. Thompson à The Venerable Thomas Frye Louis Evans; \$5500 [77416].

Avenue Lansdowne. Lots 220-20, 21, terrain 100 x 130 vacant. George Hugh Massy à Alonzo C. Mathews, \$3640 [77417].

Avenue Victoria, No 321. Lot pt S.O. 215-76 avec maison en pierre et brique, terrain 20 x 125.6. Allan Arthur Phillips à Frederick W. Hudson; \$3200 [77426].

ST-HENRI.

Rue Beaudoin. Lots 1722-36, 37 avec maison en brique et bois, terrain supr 4464 Arthur Myre à Clovis Villemur; \$4000 [77439].

OUTREMONT

Rue Hutchison. Lot 32-4-14, terrain 50 x 100 vacant. Frederick E. Fox à Gilbert Hamel; \$750 [77492].

VERDUN

Avenue Mountain View. Lot 3288-5 avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 60. Isaac Collins à Margaret Senex épouse de Ellis Dickson; \$3200 [77430].

Rue Ethel. Lot 3405-203, terrain 25 x 112.6, supr 2812.6 vacant. La succession Daniel Hadley à Napoléon Gendron; \$225 [77453].

Rue Wellington. Lot 4521, terrain 25 x 110 vacant. Henry A. Wilder et al à Ohs Herbert Potter; \$290 [77466].

COTE-DES-NEIGES

Avenue Marchmount. Lot 152-7, terrain supr 7500 vacant. Daniel H. N. Welsh à Thomas R. Rideway; \$400 [77434].

SAULT AUX RECOLLETS

Rue Labelle. Lot 489-197, terrain 25 x 104 vacant. The St Denis Land Co à Joseph Payette; \$65 [77419].

Rue Boyer. Lot 488-51a, terrain 25 x 95 vacant. The Amherst Park Land Co à George James Vickers; \$125 [77442].

Rue Boyer. Lot 488-254, terrain 25 x 114, vacant. La Cie des Terres du Parc Amherst à Onésime Renaud; \$225 [77446].

Rue Boyer. Lots 488 130a, 131a, terrains 25 x 85 chacun, vacants. La Cie des Terres du Parc Amherst à Césaire Sauriol dit Sansouci; \$180 [77457].

LACHINE

Lots 438 à 446, terrain supr. 36440 pds, vacant. Ralph Charles Thorneloe à Richard Wm Lucas et Thomas Reed Burrows; \$2,500 [77440].

LONGUE-POINTE

Lot 340-14. Ferdinand Bleck à J. B. Lemay dit Delorme; \$725 et autres considérations; \$2500 [77406].

Lot pt 384-7, 10. Martial Turcot à Philius Robert; \$640 [77483].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux des ventes par quartiers:

St Jacques.....	\$10,750 00
St Laurent.....	2,500 00
St Louis.....	7,150 00
Ste Marie.....	18,200 00
Ouest.....	15,500 00
Ste Anne.....	1,600 00
St Antoine.....	39,150 00
Hochelaga.....	900 00
St-Denis.....	9,200 00
St-Jean-Baptiste.....	28,800 00
St Louis du Mile End...	4,764 00
Ste Cunégonde.....	11,848 00
Westmount.....	12,340 00
St Henri.....	4,000 00
Outremont.....	750 00
Verdun.....	3,715 00

\$169,167 00

THE WESTERN LOAN & TRUST CO.

(LIMITÉE)

CONSTITUÉE PAR ACTE SPÉCIAL DE LA LÉGISLATURE

CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.50
ACTIF 2,417,237.86

Bureaux : 13, rue St-Sacrement, Montréal, P. Q.

DIRECTEURS.

Hon. A. W. Ogilvie; MM. Wm. Strachan; W. Barclay Stephen; R. Préfontaine, M. P.; R. W. Knight; John Hoodless; J. N. Greenshields, C. R.; W. L. Hogg.

OFFICIERS.

HON. A. W. OGILVIE, Président Wm. STRACHAN Vice-Président; — W. BARCLAY STEPHEN, Gérant; J. W. MICHAUD, Comptable.

Procureurs: — MM. Greenshields & Greenshields. Banquiers: La Banque des Marchands du Canada.

Cette Compagnie exerce les fonctions de Syndic Administrateur, Exécuteur, Fidéli. Commissaire Receveur, Curateur aux Aliénés, Gardien, Liquidateur, Etc., et aussi d'agent pour ces fonctions.

Débitures émises pour trois ou cinq ans. Ces débitures et l'intérêt peuvent être perçues en aucune partie du Canada, sans frais.

Pour autres détails s'adresser au Gérant.

The Investment Company

(LIMITED)

MONTREAL, P. Q.

OFFICIERS. — Hon. A. W. Ogilvie, Président; C. H. Catelli, Ecr., Vice-Président; W. L. Hogg, Ecr., Gérant.

DIRECTEURS. — Hon. A. W. Ogilvie, Sénateur du Canada; Hon. Richard Turner, Québec; C. H. Catelli, Esq., Manufacturier; W. Barclay Stephens, Ecr., Gérant de la Western Loan and Trust Company; W. Dale Harris, Ecr., Prés dent de la Montreal Island Belt & Ine Railway; S. Beaudin, Ecr., Avocat; W. L. Hogg, Ecr.

AUDITEUR. — P. S. Ross & Sons.

NOTAIRE PUBLIC. — Hugh Brodie.

AVOCATS. — MM. Beaudin, Cardinal, Loranger et St. Germain.

BANQUIERS. — Imperial Bank of Canada.

The Trust & Loan Company of Canada

INCORPORÉE EN 1845 PAR CHARTRE ROYALE

CAPITAL SOUSCRIT \$7,500,000.00

Argent à prêter sur propriétés de ville et sur fermes améliorées, à bas prix et à des conditions vraiment avantageuses.

Adressez-vous au Commissaire de

The Trust & Loan Co. of Canada, 26 rue St-Jacques, Montréal, Qué.

LA BANQUE DE ST-HYACINTHE

Bureau Principal : St-Hyacinthe, P. Q.

CAPITAL PAYÉ \$312,790
RESERVE 75,000

DIRECTEURS :

G. C. DESSAULLES, Président,
 J. R. BRILLON, Vice-Président
 L. P. MORIN, J. NAULT.
 JOS. MORIN,
 E. R. BLANCHARD, C. L. LEDOUX,
 Calsier. Inspecteur.

— Succursales —

St. Césaire, M. N. Jarry, gérant.
 Farnham, J. E. Campbell, gérant
 Iberville, J. M. Bélanger, gérant.
 L'Assomption, C. A. Bédard, gérant.

Correspondants: — Canada : Banque des Marchands et ses succursales. États-Unis : New-York. The National Bank of the Republic, Ladenburg, Thalman & Co.; Boston Merchants National Bank.

THE MOLSONS BANK

Incorporée par acte du ...Parlement en 1855

BUREAU PRINCIPAL MONTREAL.

Capital versé \$2,000,000.00
 Réserve \$1,500,000.00
 Réserve pour rabais sur escomptes courants \$80,000.00
 Compte de Profits et Pertes 81,020.95 1,661,020.96

BUREAU DE DIRECTION.

WM. MOLSON MACPHERSON, Président.
 S. H. EWING, Vice-Président.
 W. M. Ramsay, Samuel Finley, Henry Archbald,
 J. P. Cleghorn, H. Markland Molson,
 F. WOLFERSTAN THOMAS, Gérant Général.
 A. D. DURNFORD, Inspecteur. H. LOCKWOOD,) Asst.-Insp
 W. W. L. CHIPMAN,)

SUCCURSALES : Alvinston, Ont.; Aylmer, Brockville; Calgary, Clinton; Exeter; Hamilton; London; Meaford; Montreal; Montréal, rue Ste-Catherine; Morrisburg; Norwich; Ottawa; Owen Sound; Québec; Ridgeway; Simcoe, Ont.; Smith's Falls; Sorel, P. Q.; St Thomas; Toronto; Toronto Junction; Trenton; Vancouver, B. C.; Victoria, B. C.; Revelstoke Station, B. C.; Waterloo; Winnipeg; Woodstock. — AGENCES à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.

Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

Attention sérieuse apportée aux Collections.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue St Hypolite, quartier St Louis : 64c le pied.

Avenu DeLormier, quartier Ste Marie : 23 3/5c le pied.

Rue Ohaussé, quartier Ste Marie : 18 1/5c le pied.

Rue Aylwin, quartier Hochelaga : 19 5/9c le pied.

Rue St André, quartier St Denis 26½ le pied.

Rue Mentana, quartier St Jean-Bte, 24c le pied.

Rue Chambord, do 85 5/7c le pied.

Rue Mance, St Louis—Mile End, 15c le pied.

Rue Hutchison, do 12c le pied.

Rue St Laurent, do 56c le pied.

Rue Souvenir, Ste Cunégonde, 35c l.p.

Avenue Lansdowne, Westmount, 28c le pied.

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Pendant la semaine terminée le 18 février 1899, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$98,985 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$31,360
Successions.....	33 925
Oies de prêts.....	9,800
Assurances.....	19 500
Autres corporations...	1,400
	—————\$98,985

Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de :

4½% pour \$5,000.

4½% pour \$6,000.

5 % pour \$1,500 ; \$2,000 ; \$3,000 ; \$5,000 et \$20,000.

5½% pour \$1 000 ; \$1,500 ; \$3500 et \$12,000.

Les autres prêts et obligations portent 6 et 7 p. c. d'intérêt, à l'exception de \$50 et \$650 à 8 p. c. d'intérêt.

Pour enlever les taches de vin et de fruits

Un moyen très efficace pour enlever les taches de vin et de fruits consiste à imbiber simplement la partie tachée avec de l'eau de javel. Dès que la tache a disparu, il faut plonger vivement le linge dans un vase d'eau fraîche, et frotter avec soin tous les endroits touchés par l'eau de javel.

La tache ne reparaitra plus.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 28 février au 7 mars 1899.

DISTRICT DE MONTREAL

Dlle Olive Chauvin vs Elzéar Chef dit Vadeboncœur.

Boucherville — Les parties du lot 155 et le lot 153 avec bâtisses.

Vente le 2 mars, à 11 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

La succession J. Masson vs Alex. W. Morris.

Montréal — La partie du lot 461 du quartier St Antoine situé avenue Wrexham avec 5 cottages.

Vente le 2 mars, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

H. C. St Pierre et al vs Paul Gougeon.

St Louis du Mile End—Le lot 134-5 situé rue Boulevard avec bâtisses.

Vente le 3 mars, à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

DISTRICT D'ARTHABASKA

Denis McCaffrey vs Denis B Sheridan.

St Ferdinand d'Halifax—Les parties du lot 337, contenant 15 arpents.

Vente le 1er mars, à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

Basile Rocheford vs Delphine Rocheford et al.

St Eugène de Grantham—La partie du lot 14.

Vente le 6 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'IBERVILLE

L. S. Poulin vs J. B. Balthazard.

St Alexandre—Les lots 261, 262, 191 et 26, avec bâtisses.

Vente le 6 mars, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

M. E. Bernier vs. Pierre Girard.

St George de Henryville—Les lots 415, 413a et 405 avec bâtisses.

Vente le 1er mars, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE JOLIETTE

Rév. E. Lafond vs Jules Laporte.

Berthier—Le lot 217 situé rue St Paul avec bâtisses.

Vente le 1er mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église Ste Geneviève à Berthier.

In re J. Ulric Gervais, failli.

Joliette—Les lots 210 et 90 situés rues Masseau et St Marc avec bâtisses.

Vente le 2 mars, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Pierre Bédard vs Pierre C. Lacasse.

Ste Elizabeth, St Thomas, Berthier et St Norbert—1o Les parties des lots 272, 271, le lot 580 et la moitié du lot 271 situés à Ste Elizabeth avec bâtisses.

2o La moitié indivise du lot 558 situé à St Thomas.

3o Le lot 534 situé à Berthier.

4o La moitié du lot 415, situé à St Norbert.

Vente le 6 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église Ste Elizabeth, pour les lots de cette paroisse; le même jour à 2 h. p. m., à la porte de l'église St Thomas, pour le lot de cette paroisse; le 7 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église Ste Geneviève à Berthier, pour le lot de cette paroisse, et le 8 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église St Norbert, pour le lot de cette paroisse.

Napoléon Boucher vs Pierre C. Lacasse

Ste Elizabeth—Le lot 81, contenant 52 arpents.

Vente le 6 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE KAMOURASKA

Jos. Alex. Dionne vs Eloï Pelletier.

Ste Anne de la Pocatière—Les lots 524, 796 et 797, avec bâtisses.

Vente le 1er mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC

J. R. Morissette vs Edgard Whiteford et al.

Portneuf—Les lots 6, 248, 259, 256b avec bâtisses.

Vente le 3 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église de Notre-Dame de Portneuf.

Jacques Malouin et al vs F. X. Sauvageau.

Deschambault—La partie du lot 184 et les droits sur le lot 186 avec bâtisses.

Vente le 6 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

The James Smart Mfg Co vs Louis Frenette.

Deschambault—La partie du lot 43 avec bâtisses.

Vente le 6 mars, à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE RICHELIEU

L'abbé Ths Quinn vs A. C. Wurtele.

St François du Lac—Les parties du 423 et le lot 834, avec bâtisses.

Vente le 1er mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Joseph Chapedelaine vs Joseph Pélissier.

St Pie de Guire—Les lots 536 et 537 avec bâtisses.

Vente le 1er mars, à 2 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

Dame Angélique Bonin et vir vs Edmond Leroux.

St Dominique Le lot 110, avec bâtisses. Vente le 1er mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE.

Chs de Montigny vs Joseph Palliser.

Lachute—Les lots 726, 834 et partie de 1334 avec bâtisses.

Vente le 28 février, à 11 h. a. m., à la porte de l'église catholique.

Treffié Urbain vs Siméon Desjardins.

Ste Thérèse de Blainville—Les lots 251, les parties 252, les lots 603 et 605 avec bâtisses.

Vente le 6 mars, à midi, à la porte de l'église paroissiale.

La Construction

M. W. E. Doran, architecte, demande des soumissions pour un magasin que M. Thos Lamb fera ériger sur l'avenue Victoria, à Westmount.

M. J. A. Morin, architecte, au No 185, rue St Jacques, prépare le plan et devis pour deux magasins qui seront érigés rue Notre-Dame, à Westmount; les soumissions seront demandées sous peu.

M. Jos. Sawyer, architecte, demande des soumissions pour additions et modifications à une maison située sur l'avenue de l'Hotel de Ville dont M. H. La-croix est propriétaire.

Dans notre rapport publié sur l'épicerie Girard, nous avons oublié de dire que M. Jos. Sawyer, architecte, avait préparé le plan de l'ameublement et aussi fait exécuter l'ouvrage.